



# Budget 2025-2026



UNIVERSITÉ  
**LAV**AL



# Budget

## 2025-2026





# Table des matières

## BUDGET 2025-2026 UNIVERSITÉ LAVAL

|                                                                                                        |           |                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Mot de la rectrice                                                                                     | 7         | Plan financier à long terme du fonds de fonctionnement                         | 64         |
| L'Université Laval en bref                                                                             | 8         | Mesures de performance                                                         | 65         |
| Plan institutionnel ULaval 2023-2028                                                                   | 14        | Organigramme                                                                   | 66         |
| Tableau 1 – Budget 2025-2026 – détails par fonds                                                       | 22        | Normes comptables                                                              | 67         |
| Tableau 2 – Évolution du budget consolidé et variation du solde de fonds                               | 23        | Politiques de gouvernance                                                      | 68         |
| Description des fonds                                                                                  | 24        | Règles et politiques financières                                               | 72         |
| <b>FONDS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                         | <b>26</b> | <b>FONDS AVEC RESTRICTIONS</b>                                                 | <b>76</b>  |
| Faits saillants                                                                                        | 27        | Revenus et dépenses                                                            | 82         |
| Tableau 3 – État sommaire des revenus et dépenses de fonctionnement 2025-2026                          | 28        | Tableau 13 et Figure 5 – Évolution du fonds avec restrictions                  | 83         |
| Orientations budgétaires                                                                               | 29        | <b>FONDS DES IMMOBILISATIONS</b>                                               | <b>84</b>  |
| Tableau 4 et Figure 1 – Revenus générés de fonctionnement 2025-2026                                    | 32        | Tableau 14 – Évolution du fonds des immobilisations                            | 85         |
| Revenus de fonctionnement                                                                              | 34        | Revenus du fonds des immobilisations                                           | 86         |
| Effectif étudiant                                                                                      | 38        | Dépenses du fonds des immobilisations                                          | 88         |
| Tableau 5 et Figure 2 – Dépenses de fonctionnement 2025-2026                                           | 40        | Immobilisations                                                                | 89         |
| Tableau 6 – Détails des enveloppes ciblées et réserves                                                 | 47        | Tableau 15 – Répartition budgétaire du PQIU                                    | 91         |
| Tableau 7 et Figure 3 – Enseignement régulier et recherche – Facultés et autres entités d'enseignement | 48        | Tableau 16 – Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles | 91         |
| Tableau 8 et Figure 4 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Services                          | 50        | Processus budgétaire                                                           | 92         |
| Tableau 9 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Par type d'enveloppe                          | 52        | Calendrier du processus budgétaire                                             | 96         |
| Tableau 10 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Dépenses institutionnelles                   | 54        | <b>FONDS DE DOTATION ET FONDS DE SOUSCRIPTION</b>                              | <b>100</b> |
| Tableau 11 – Recherche                                                                                 | 56        | Tableau 17 et Figure 6 – Évolution du fonds de dotation                        | 102        |
| Tableau 12 – État sommaire des revenus et dépenses des services autofinancés                           | 57        | Tableau 18 et Figure 7 – Évolution du fonds de souscription                    | 103        |
| Processus budgétaire                                                                                   | 58        | <b>DETTE</b>                                                                   | <b>104</b> |
| Calendrier du processus budgétaire                                                                     | 60        | Glossaire                                                                      | 108        |
| Objectifs et développement des unités                                                                  | 61        | ANNEXE 1 – Mobilier et équipements                                             | 110        |
| Reddition de comptes liée à l'utilisation des ressources                                               | 62        | ANNEXE 2 – Structure administrative                                            | 114        |
| Processus d'analyse des besoins en personnel                                                           | 63        | ANNEXE 3 – Responsabilités                                                     | 120        |







## MOT DE LA RECTRICE

Dans un contexte marqué par des défis majeurs — incertitudes économiques, tensions géopolitiques et resserrement des règles d'immigration — la direction de l'Université Laval présente un budget équilibré et en phase avec son engagement à mettre en œuvre les axes prioritaires du Plan institutionnel 2023-2028 : Agir ensemble pour plus d'impact. Consciente des enjeux, elle adopte une approche stratégique et prudente afin d'augmenter la résilience et la capacité d'adaptation de l'Université.

Dans l'objectif de renforcer nos conditions de succès face aux défis émergents, des enveloppes sont mises en place pour soutenir l'interdisciplinarité, l'internationalisation et le renforcement du soutien administratif aux professeures et professeurs. De plus, l'enveloppe d'appui à la recherche destinée aux facultés, dont les retombées ont été concluantes depuis son introduction, est reconduite pour une quatrième année consécutive.

La communauté étudiante est au cœur de nos priorités. Ainsi, le budget appuie la révision continue de l'offre de formation afin de proposer des parcours riches, flexibles et adaptés aux besoins d'un apprentissage tout au long de la vie. Il soutient également la réussite étudiante, le développement entrepreneurial, l'innovation pédagogique et le développement durable, afin d'offrir une expérience universitaire distinctive et tournée vers l'avenir. Le budget ambitionne également de consolider un campus dynamique et inclusif.

En matière de recherche, nos mesures visent à mobiliser les savoirs pour répondre aux défis environnementaux, technologiques et sociaux et à accroître la visibilité des projets porteurs. Nos actions sur la scène internationale visent à stimuler des partenariats porteurs et promouvoir une approche collaborative avec des institutions et acteurs de renommée mondiale. Notre objectif est de renforcer notre rayonnement et d'accroître notre influence, consolidant ainsi notre rôle d'université d'impact.

L'atténuation des risques institutionnels demeure une priorité essentielle. À cet égard, le renouvellement du corps professoral, le maintien des infrastructures, la cybersécurité et la valorisation des ressources humaines constituent des domaines critiques. D'ailleurs, en matière d'infrastructures, la majorité de nos bâtiments comptent plus de soixante années d'existence, et accusent un déficit majeur d'entretien. Le report des projets décrété en 2024 par le ministère de l'Enseignement supérieur exerce une pression importante sur notre plan d'immobilisation.



L'intégration des avancées en intelligence artificielle se poursuit, afin de maximiser leur impact positif au sein de la communauté universitaire. Par ailleurs, la modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines et financières se poursuit également afin de renforcer l'efficacité institutionnelle et assurer une gestion performante et durable.

Malgré un contexte exigeant, l'Université Laval adopte un budget structurant, aligné sur ses grands objectifs et ses missions fondamentales d'enseignement, de recherche et de service à la communauté. Plus que jamais, nous demeurons engagés à façonner un environnement propice à l'épanouissement de notre communauté et à maximiser notre impact au sein de la société.

Je remercie l'ensemble de notre communauté pour sa contribution constante à la réalisation de cette vision.

Avec toute ma gratitude,

A stylized black ink signature of Sophie D'Amours.

La rectrice,  
Sophie D'Amours

# L'Université Laval en bref

L'Université Laval est classée parmi les 20 meilleures universités francophones au monde selon les principaux palmarès des universités.

---

## L'ENSEIGNEMENT

- > 17 facultés et plus de 60 départements, écoles et instituts;
- > Quelque 600 programmes d'études;
- > Plus de 90 % des programmes de 1<sup>er</sup> cycle comprennent des stages, souvent rémunérés;
- > Un environnement d'apprentissage flexible :
  - 57 % des cours en présence;
  - 33 % des cours à distance;
  - 10 % des cours en formule hybride ou comodale.



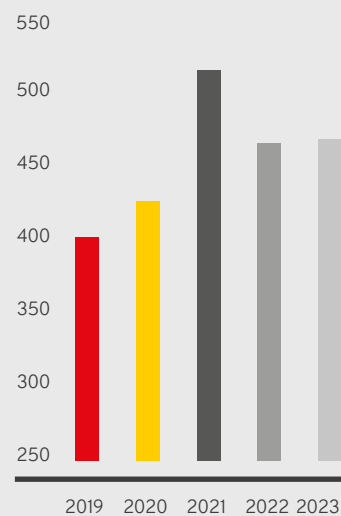
Dany VACHON/ULaval



## LA RECHERCHE

- > Près de 475 M\$ en fonds de recherche et de création;
- > Plus de 300 centres, chaires, instituts et autres regroupements de recherche, dont :
  - 6 chaires d'excellence en recherche du Canada obtenues depuis 2008;
  - 92 chaires de recherche du Canada;
  - 82 chaires de recherche en partenariat;
  - 41 chaires de leadership en enseignement.
- > De nombreux établissements de recherche affiliés, notamment le Centre de recherche du CHU de Québec
  - Université Laval, le plus important centre francophone de recherche en santé en Amérique du Nord.

### FONDS DE RECHERCHE EXTERNES EN M\$



#### SOURCE

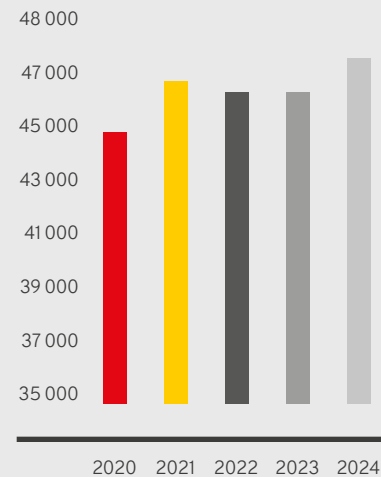
Données financières déclarées annuellement par l'Université Laval à l'intention de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada



## COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE ET DIPLÔMÉE

- > Un vaste réseau de plus de 350 000 personnes diplômées à travers le monde;
- > Près de 13 500 diplômes et attestations de microprogramme décernés en 2023-2024;
- > Plus de 55 000 étudiantes et étudiants inscrits à au moins l'une des 3 sessions de l'année 2023-2024;
- > Plus de 47 000 étudiantes et étudiants inscrits à l'automne 2024, dont :
  - 66 % à temps complet;
  - 28 % aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.
- > Près de 950 médecins résidents et près de 400 stagiaires postdoctoraux;
- > Plus de 50 000 étudiantes et étudiants inscrits dans des activités de formation continue non créditées;
- > On compte également plus de 2 300 étudiantes et étudiants du 3<sup>e</sup> âge.

EFFECTIF ÉTUDIANT TOTAL  
(session d'automne)



### SOURCE

Données institutionnelles et système de gestion des effectifs universitaires (GDEU) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)



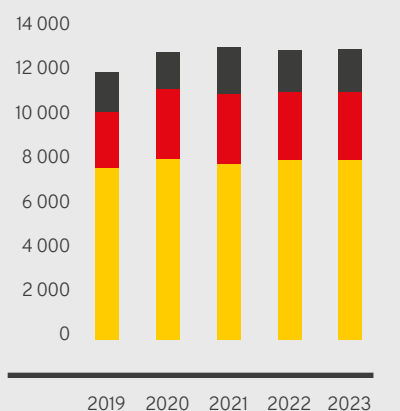
Dany VACHON/ULaval



## LE PERSONNEL

- > Selon *Forbes*, l'Université Laval occupe le 16<sup>e</sup> rang des meilleurs employeurs au Canada, toutes industries confondues, et le 1<sup>er</sup> rang dans la Capitale-Nationale :
  - 1 700 professeures et professeurs;
  - Près de 2 500 chargées et chargés de cours et autres membres du personnel enseignant et de recherche;
  - Près de 3 300 membres du personnel administratif et de soutien;
  - Plus de 4 000 étudiantes et étudiants travaillent sur le campus chaque année.
- > L'Université Laval collabore également avec :
  - Près de 780 professeures et professeurs associés;
  - Plus de 1 100 professeures et professeurs de cliniques;
  - Plus de 7 500 personnes chargées de l'enseignement clinique dans le réseau de la santé et des services sociaux.

NOMBRE DE DIPLÔMES  
ET ATTESTATIONS DÉCERNÉS  
(année universitaire)



■ Diplômes avec grade (baccalauréats, maîtrises, doctorats)  
■ Diplômes sans grade (certificats et diplômes d'études supérieures)  
■ Attestations de microprogrammes

**SOURCE**  
Données institutionnelles



## UNE VIE UNIVERSITAIRE HORS PAIR

- > Au cœur de la ville de Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Université Laval offre un environnement d'études et de vie exceptionnel;
- > Un campus de 1,8 km<sup>2</sup>, dont 60 % de la superficie est occupée par des espaces verts et boisés;
- > Près de 40 édifices reliés par de nombreux sentiers pédestres, 8 km de pistes cyclables et un réseau de couloirs souterrains de plus de 5 km;
- > 2 pavillons dans le Vieux-Québec;
- > Une vie culturelle, sportive et sociale très animée;
- > 2 300 chambres dans des résidences actives en matière de développement durable;
- > 6 millions de documents en bibliothèque et des milliers de ressources électroniques accessibles en ligne;
- > Le centre Apprentiss, un lieu d'apprentissage interdisciplinaire en santé unique au Canada, à la fine pointe de la technologie;
- > Le PEPS, un complexe sportif moderne parmi les plus imposants au pays;
- > Le Rouge et Or, l'un des meilleurs programmes de sport universitaire au pays, regroupant plus de 500 étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes;
- > La Forêt Montmorency, la plus grande forêt d'enseignement et de recherche au monde.





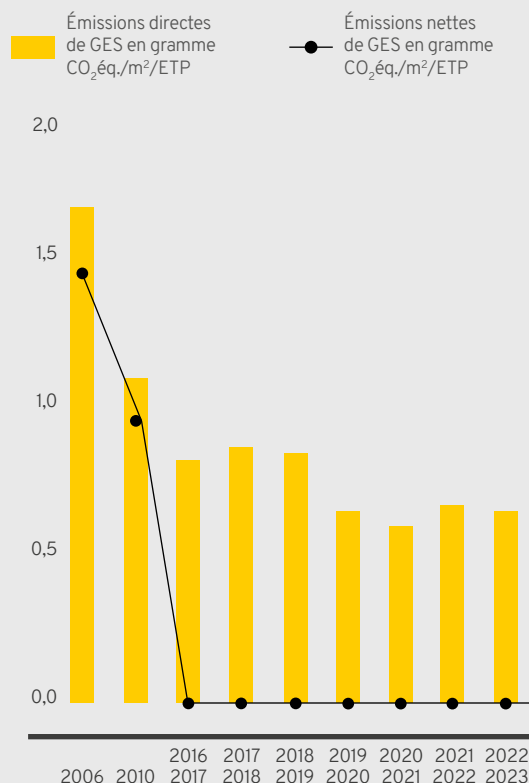
## UNE UNIVERSITÉ DURABLE

- > Première université carboneutre de façon volontaire au pays;
- > 19<sup>e</sup> université au monde et 1<sup>re</sup> université francophone selon le classement d'impact du Times Higher Education 2024, basé sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies;
- > Rang platine de la certification internationale STARS (Sustainability Tracking Assessment & Rating System), soit le plus haut niveau de certification;
- > Un accès illimité au transport en commun à Québec et à Lévis pour la communauté étudiante avec le Laissez-passer universitaire (LPU).

## L'INTERNATIONALISATION

- > Plus de 9 000 étudiantes et étudiants de l'international ou résidentes et résidents permanents inscrits (17% de l'effectif étudiant total) en 2023-2024;
- > Plus de 900 membres de la communauté étudiante profitant de séjours de mobilité à l'extérieur du Canada;
- > Près de 860 ententes de partenariat avec quelque 555 établissements d'enseignement supérieur et divers organismes de 80 pays;
- > Plus de 50 % des publications en recherche réalisées en collaboration avec au moins une ou un scientifique de l'international.

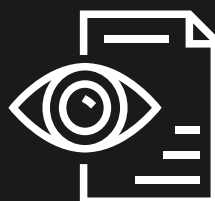
### BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMISSIONS DIRECTES (CATÉGORIE 1 ET 2)



#### SOURCE

Rapport sur le développement durable et données institutionnelles





Plan institutionnel ULaval 2023-2028

# **Agir ensemble pour plus d'impact**

14 |

L'Université Laval, c'est d'abord une aventure humaine.  
Au fil du temps, nous avons bâti ensemble cette université.  
Le présent [plan institutionnel](#) reflète notre engagement  
à mettre l'humain au cœur de toutes les décisions.  
Encore aujourd'hui, c'est en nous soutenant les uns  
les autres que nous pouvons réaliser notre plein potentiel.

[ulaval.ca/notreuniversite/plan-institutionnel-ulaval-2023-2028](https://ulaval.ca/notreuniversite/plan-institutionnel-ulaval-2023-2028)



# Mission | Vision | Valeurs

---

## MISSION

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyennes et citoyens de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

---

## VISION

Être l'université qui prend part à de grandes transformations au bénéfice de la société. Être l'université où l'apprentissage tout au long de la vie constitue une force tant individuelle que collective. Être l'université qui se démarque, ici comme ailleurs, par la portée de son impact.

---

## VALEURS

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

### AUDACE

Ensemble, nous sommes une force de changement.

### BIENVEILLANCE ET RESPECT

Ensemble, nous prêtons attention au bien-être des membres de notre communauté.

### COLLABORATION

Ensemble, nous allons plus loin.

### EXCELLENCE

Ensemble, nous additionnons nos forces pour réussir.

### INCLUSION

Ensemble, nous formons un milieu de vie ouvert, diversifié et accueillant.

### INTÉGRITÉ

Ensemble, nous nous mobilisons pour la recherche du bien commun.

# Un effort de réflexion collectif

L'Université Laval, c'est d'abord une aventure humaine. Au fil du temps, nous avons bâti ensemble cette université. Le présent plan reflète notre engagement à mettre l'humain au cœur de toutes les décisions. Encore aujourd'hui, c'est en nous soutenant les uns les autres que nous pouvons réaliser notre plein potentiel.

De nouveaux défis se dessinent et demandent de la flexibilité, tant en enseignement supérieur que dans un monde en profonde transformation. Ces défis sont nombreux. Ils sont complexes. Nous disposons de la créativité et de l'expertise pour y faire face. Nous sommes toutes et tous résolument engagés à contribuer à les relever.

## DÉFIS ÉMERGENTS

- > Diversification des profils étudiants;
- > Transformation numérique;
- > Internationalisation;
- > Incertitude climatique;
- > Incertitude géopolitique;
- > Incertitude socio-économique.

Des CONDITIONS de succès pour s'affirmer comme université d'impact.

Pour y parvenir, notre institution doit réunir et renforcer des conditions de succès qui ont un effet de levier important :

- > Innovante;
- > Agile et proactive;
- > Partenariale et interdisciplinaire;
- > Citoyenne et engagée;
- > Inclusive et diversifiée;
- > Internationale.

Pour nous permettre d'évaluer notre capacité à réunir et renforcer ces conditions de succès, plus d'une dizaine d'indicateurs ont été définis et font l'objet d'un suivi constant. Ils s'ajoutent à nos indicateurs repères et à ceux de suivi qui accompagnent chacun des projets.







# Six chantiers transformateurs

Pour y arriver, six «chantiers d'impact» sont déployés depuis 2023. Des équipes chantier interdisciplinaires se sont dotées de feuilles de route ambitieuses pour réaliser les orientations prioritaires, tout en se donnant l'espace pour essayer, apprendre, créer, innover et coconstruire notre avenir. Les six chantiers transformateurs sont :

## **Chantier 1 – Les études tout au long de la vie**

**Objectif : valoriser le pouvoir de l'enseignement**

### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Mieux répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants tout au long de la vie.
2. Devenir un leader de la recherche sur la société apprenante.
3. Transformer nos pratiques en enseignement pour être encore plus agiles à l'ère numérique.
4. S'affirmer comme un acteur de premier plan en études tout au long de la vie, en mobilisant les partenaires et les personnes diplômées.

## **Chantier 2 – Les savoirs, la science et la société**

**Objectif : accroître l'impact de la recherche et de l'innovation**

### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Évaluer et valoriser l'impact sociétal des résultats de la recherche, de la création et de l'innovation de l'Université.
2. Accroître la visibilité et le rayonnement de la communauté de recherche et de ses réalisations à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.
3. Promouvoir et favoriser la médiation entre les savoirs, les sciences, les têtes dirigeantes, la société civile, les citoyennes et les citoyens.
4. Créer des espaces d'échanges et de cocréation entre les milieux et notre communauté de recherche.

## **Chantier 3 – Un campus vibrant**

**Objectif : développer un milieu de vie dynamique centré sur l'humain**

### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Aménager des milieux de vie plus dynamiques, à l'intérieur comme à l'extérieur, qui pourront profiter à la communauté étudiante, aux membres du personnel et à l'ensemble des citoyennes et citoyens de la région.
2. Assurer la mise en valeur, la diffusion, la synergie et la cohérence événementielles sur le campus.
3. Accroître la mobilité active et durable sur le campus.

## **Chantier 4 – Des services de proximité, simplifiés et personnalisés**

**Objectif : mieux appuyer notre communauté**

### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Améliorer l'efficacité et l'efficience d'un certain nombre de grands processus administratifs.
2. Soutenir des initiatives visant l'amélioration, la convivialité, la simplification et la personnalisation des services de proximité.
3. Développer des méthodes et des outils nous permettant d'évaluer la qualité de nos services en lien avec les besoins évolutifs de notre communauté.

### **Chantier 5 – L’ambition climatique**

**Objectif : faire grandir la culture  
du développement durable**

#### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Mobiliser la communauté en reconnaissant et facilitant le rôle de chacune et chacun pour le climat.
2. Soutenir des initiatives émergentes et transformatives venant des membres de la communauté.
3. Accélérer la transition par la coconstruction et le partage de nos expertises scientifiques avec le milieu.
4. Suivre nos cibles en action climatique en toute transparence.

### **Chantier 6 – Le bien-être de notre communauté**

**Objectif : pouvoir se réaliser pleinement**

#### **Orientations prioritaires du chantier**

1. Promouvoir un milieu de vie, de travail et d’études encore plus humain et inclusif.
2. Valoriser un climat sain, invitant, bienveillant, empreint de reconnaissance et de respect.
3. Développer tous les talents.
4. Faire preuve de leadership en réponse aux grands enjeux de notre société en matière de santé, de bien-être et de vivre-ensemble.

Pour l’année 2023-2024, un nombre total de 256 projets ont été analysés. De ce nombre, 85 étaient en cours de réalisation et 21 étaient terminés en date du 19 décembre 2024. En 2024-2025, on dénombrait 176 projets, dont 72 étaient en cours et 3 étaient terminés. Enfin, 134 projets ont déjà été soumis pour l’année 2025-2026. Notons qu’un projet qui s’étire sur plus d’une année financière apparaît dans les deux années.



# Déjà en mouvement

En plus des six chantiers d'impact mis de l'avant, l'Université Laval est déjà en mouvement vers sa transformation, grâce à plusieurs projets et grands cadres d'action. Ces actions qui mobilisent notre communauté universitaire seront appelées à interagir avec les chantiers. Elles font partie de notre écosystème universitaire et contribueront à l'atteinte de nos conditions de succès.

C'est notamment le cas du déploiement d'un plan de sécurité intégré sur le campus, du lancement d'un registre public des projets de recherche menés avec les entreprises et les organismes, du rayonnement d'un institut de renommée mondiale en recherche nordique et du renforcement des démarches en engagement social, en santé durable et en entrepreneuriat responsable.

Voici d'autres cadres d'action notables, qui contribuent à définir notre université :

**Se transformer, développer nos compétences et repenser notre organisation**

## **Stratégie numérique**

Cette stratégie nous aide collectivement à imaginer, à définir, à créer et à soutenir l'université de demain.

**Innover pour le mieux-être en société, avec des projets inclusifs, connectés et durables**

## **Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation**

La recherche à l'Université Laval conjugue interdisciplinarité, partenariats, entrepreneuriat scientifique, conduite responsable et une culture d'équité, de diversité et d'inclusion.

**Coconstruire des solutions et entretenir des partenariats durables**

## **En action avec les Premiers Peuples**

En collaboration avec les Premiers Peuples, l'Université Laval s'engage à mettre en œuvre les moyens pour les accueillir, pour développer des initiatives et des projets communs.

**Renforcer notre culture de vivre-ensemble, sans préjugés ni discrimination**

## **Politique institutionnelle et plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion**

Chaque personne a droit au respect et aux mêmes chances de succès. Elle doit avoir la liberté de communiquer, de collaborer, de se réaliser et de s'épanouir.

**Mobiliser notre communauté pour atteindre notre ambition collective en action climatique**

## **Stratégie de développement durable**

Cette stratégie agit comme un levier pour aller beaucoup plus loin. Elle propose une gouvernance, des objectifs concrets et des cibles ambitieuses.

**Consolider nos forces distinctives et accroître notre attractivité pour avoir un impact mondial**

## **Stratégie d'internationalisation**

L'Université Laval est une référence mondiale qui rayonne dans la francophonie et partout sur la planète. Le projet de Carrefour international Brian-Mulroney est au cœur de la stratégie d'internationalisation qui vise à renforcer le rayonnement de l'Université à travers le monde et à consolider notre culture de l'international.

**Mobiliser le plein potentiel des équipes des ressources humaines et des finances**

## **Programme d'évolution des solutions de gestion des ressources humaines et financières**

En intégrant les meilleures pratiques et les avancées numériques, l'objectif est de revoir le modèle de gestion par une diminution des tâches opérationnelles répétitives au profit d'une offre de services misant sur des expertises à valeur ajoutée.





Yan DOUBLET/ULaval

## Construire la cité universitaire 2040 et définir le campus de demain

### **Plan directeur en immobilier**

Ce plan directeur vise une transformation des espaces intérieurs et extérieurs. Le tout afin d'offrir une riche expérience à toutes les personnes qui étudient, travaillent, résident, séjournent sur le campus ou le fréquentent.

## Renforcer le sentiment d'appartenance et susciter la fierté et l'engagement

### **Plan philanthropique**

Avec l'intégration de la Fondation au sein de l'Université Laval, la philanthropie est appelée à jouer un rôle encore plus grand pour la réalisation de projets porteurs. Avec cette synergie, les personnes donatrices et diplômées saisiront encore mieux l'impact des gestes qu'elles posent en s'engageant.

## Respecter le fondement de la vie universitaire

### **Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique**

L'Université Laval réaffirme son engagement à protéger et à promouvoir le droit à la liberté académique et à assurer que les membres de la communauté puissent l'exercer à l'abri de toute contrainte doctrinale, idéologique ou morale.

## Soutenir la population étudiante dans la diversité de ses besoins

### **Plan d'action en santé mentale**

L'Université Laval s'est engagée à favoriser l'épanouissement de sa population étudiante. Des actions doivent être posées afin de mieux prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique.

## Ouvrir davantage les portes de l'enseignement supérieur et encourager la persévérance

### **Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur**

L'augmentation du taux de diplomation dans les collèges et les universités aura pour effet de faire du Québec une société plus créative, innovante, juste et prospère.

## Renforcer une culture de respect marquée par l'inclusion, l'égalité, l'équité et la sécurité

### **Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement**

L'Université Laval s'est engagée à offrir un environnement sain et sécuritaire où chaque personne a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique.

## S'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail

### **Politique institutionnelle et comité de suivi sur le télétravail**

L'Université Laval poursuit sa transformation en considérant les nouvelles réalités et occasions d'un monde du travail en changement.

# Budget 2025-2026 – Détails par fonds

(en milliers de \$)

TABLEAU 1

|                                                                                                         | FONDS DE<br>FONCTIONNEMENT | FONDS AVEC<br>RESTRICTIONS | FONDS DES<br>IMMOBILISATIONS | FONDS DE<br>DOTATION | FONDS DE<br>SOUSCRIPTION | TOTAL            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>REVENUS</b>                                                                                          |                            |                            |                              |                      |                          |                  |
| Subvention du MES                                                                                       | 587 783                    | 22 976                     | 103 942                      | -                    | -                        | 714 701          |
| Droits de scolarité                                                                                     | 186 715                    | -                          | -                            | -                    | -                        | 186 715          |
| Services à la collectivité                                                                              | 22 590                     | 13 375                     | -                            | -                    | -                        | 35 965           |
| Services rendus à l'extérieur                                                                           | 44 448                     | -                          | 610                          | -                    | -                        | 45 058           |
| Revenus nets de placements                                                                              | 16 640                     | 6 008                      | 646                          | (2 287)              | 491                      | 21 498           |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                                       | 32 826                     | 8 068                      | -                            | -                    | -                        | 40 894           |
| Entreprises auxiliaires                                                                                 | 22 101                     | -                          | -                            | -                    | -                        | 22 101           |
| Dons                                                                                                    | 225                        | 23 740                     | 1 846                        | 1 120                | 215                      | 27 146           |
| Autres subventions et produits                                                                          | 16 559                     | 264 083                    | 52 078                       | -                    | -                        | 332 720          |
| Immobilisations acquises à même les revenus du<br>fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions | -                          | -                          | 33 800                       | -                    | -                        | 33 800           |
|                                                                                                         | 929 887                    | 338 250                    | 192 922                      | (1 167)              | 706                      | 1 460 598        |
| Réalisation de projets                                                                                  | 18 000                     | -                          | (18 000)                     | -                    | -                        | -                |
|                                                                                                         | 947 887                    | 338 250                    | 174 922                      | (1 167)              | 706                      | 1 460 598        |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                                         |                            |                            |                              |                      |                          |                  |
| Enseignement et recherche libre                                                                         | 587 137                    | 2 786                      | -                            | -                    | -                        | 589 923          |
| Fonctions de soutien à l'enseignement<br>et à la recherche                                              | 264 018                    | 1 698                      | -                            | 1 000                | 1                        | 266 717          |
| Services à la collectivité                                                                              | 20 618                     | 17 774                     | -                            | -                    | -                        | 38 392           |
| Recherche                                                                                               | 20 634                     | 279 348                    | -                            | -                    | -                        | 299 982          |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                                       | 33 821                     | 27 905                     | -                            | -                    | -                        | 61 726           |
| Entreprises auxiliaires                                                                                 | 20 535                     | -                          | -                            | -                    | -                        | 20 535           |
| Rénovation et réaménagement                                                                             | -                          | -                          | 3 724                        | -                    | -                        | 3 724            |
| Intérêts sur la dette à long terme                                                                      | -                          | -                          | 17 094                       | -                    | -                        | 17 094           |
| Contributions additionnelles aux régimes de retraite                                                    | 1 124                      | -                          | -                            | -                    | -                        | 1 124            |
| Amortissement des immobilisations                                                                       | -                          | -                          | 94 687                       | -                    | -                        | 94 687           |
| <b>Total des dépenses</b>                                                                               | <b>947 887</b>             | <b>329 511</b>             | <b>115 505</b>               | <b>1 000</b>         | <b>1</b>                 | <b>1 393 904</b> |
| <b>Excédent (insuffisance) des revenus<br/>par rapport aux dépenses</b>                                 | <b>-</b>                   | <b>8 739</b>               | <b>59 417</b>                | <b>(2 167)</b>       | <b>705</b>               | <b>66 694</b>    |
| <b>Solde de fonds –<br/>Incluant l'ajustement pour les régimes de retraite</b>                          |                            |                            |                              |                      |                          |                  |
| Solde au début                                                                                          | (79 293)                   | 414 132                    | 735 901                      | 212 810              | 3 958                    | 1 287 508        |
| Excédent (insuffisance)                                                                                 | -                          | 8 739                      | 59 417                       | (2 167)              | 705                      | 66 694           |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                                        | -                          | -                          | -                            | -                    | -                        | -                |
| <b>Solde à la fin</b>                                                                                   | <b>(79 293)</b>            | <b>422 871</b>             | <b>795 318</b>               | <b>210 643</b>       | <b>4 663</b>             | <b>1 354 202</b> |

Dans ce document, l'ensemble des informations financières sont présentées avant l'application de certaines des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL)

# Évolution du budget consolidé et variation du solde de fonds (en milliers de \$)

TABLEAU 2

|                                                                                                                 | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL <sup>1</sup> | 2022-2023<br>RÉEL <sup>1</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>REVENUS</b>                                                                                                  |                     |                          |                                |                                |
| Subvention du MES                                                                                               | 714 701             | 690 990                  | 655 786                        | 613 995                        |
| Droits de scolarité                                                                                             | 186 715             | 175 276                  | 170 651                        | 157 317                        |
| Services à la collectivité                                                                                      | 35 965              | 32 581                   | 31 967                         | 29 048                         |
| Services rendus à l'extérieur                                                                                   | 45 058              | 43 560                   | 48 937                         | 46 333                         |
| Revenus nets de placements                                                                                      | 21 498              | 32 174                   | 36 022                         | 19 746                         |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                                               | 40 894              | 39 640                   | 45 148                         | 39 653                         |
| Entreprises auxiliaires                                                                                         | 22 101              | 21 635                   | 20 551                         | 18 178                         |
| Dons                                                                                                            | 27 146              | 26 879                   | 21 076                         | 20 922                         |
| Autres subventions et produits                                                                                  | 332 720             | 321 442                  | 320 410                        | 360 616                        |
| Immobilisations acquises à même les revenus<br>du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions         | 33 800              | 33 753                   | 36 157                         | 35 796                         |
|                                                                                                                 | <b>1 460 598</b>    | <b>1 417 930</b>         | <b>1 386 705</b>               | <b>1 341 604</b>               |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                                                 |                     |                          |                                |                                |
| Enseignement et recherche libre                                                                                 | 589 923             | 562 525                  | 536 270                        | 487 627                        |
| Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche                                                         | 266 717             | 286 412                  | 235 922                        | 244 624                        |
| Services à la collectivité                                                                                      | 38 392              | 34 546                   | 33 978                         | 34 577                         |
| Recherche                                                                                                       | 299 982             | 298 621                  | 318 353                        | 284 934                        |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                                               | 61 726              | 55 475                   | 61 437                         | 61 283                         |
| Entreprises auxiliaires                                                                                         | 20 535              | 19 906                   | 18 808                         | 18 937                         |
| Rénovation et réaménagement                                                                                     | 3 724               | 2 150                    | 10 353                         | 2 813                          |
| Intérêts sur la dette à long terme                                                                              | 17 094              | 18 608                   | 18 814                         | 17 543                         |
| Contributions additionnelles aux régimes de retraite                                                            | 1 124               | 1 124                    | 1 364                          | 1 463                          |
| Amortissement des immobilisations                                                                               | 94 687              | 90 155                   | 84 619                         | 79 355                         |
|                                                                                                                 | <b>1 393 904</b>    | <b>1 369 522</b>         | <b>1 319 918</b>               | <b>1 233 156</b>               |
| <b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses<br/>avant remboursement du capital des régimes de retraite</b> | <b>66 694</b>       | <b>48 408</b>            | <b>66 787</b>                  | <b>108 448</b>                 |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                                                | -                   | -                        | 44 019                         | 5 121                          |
| <b>Total des dépenses</b>                                                                                       | <b>1 393 904</b>    | <b>1 369 522</b>         | <b>1 363 937</b>               | <b>1 238 277</b>               |
| <b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>                                                            | <b>66 694</b>       | <b>48 408</b>            | <b>22 768</b>                  | <b>103 327</b>                 |
| <b>Solde de fonds – Incluant l'ajustement pour les régimes de retraite</b>                                      |                     |                          |                                |                                |
| Solde au début                                                                                                  | 1 287 508           | 1 239 100                | 984 162                        | 875 714                        |
| Excédent                                                                                                        | 66 694              | 48 408                   | 22 768                         | 103 327                        |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                                                | -                   | -                        | 44 019                         | 5 121                          |
| Retraitement                                                                                                    | -                   | -                        | 188 151                        | -                              |
| <b>Solde à la fin</b>                                                                                           | <b>1 354 202</b>    | <b>1 287 508</b>         | <b>1 239 100</b>               | <b>984 162</b>                 |

<sup>1</sup>Données reclassées pour fins comparatives.



# Description des fonds

Le budget global de l'Université Laval est composé de cinq fonds gérés selon des règles particulières s'appliquant à chacun. Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions couvrent le financement des activités d'enseignement et de recherche ainsi que les services à la collectivité, tandis que le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription permettent de soutenir les activités d'enseignement et de recherche.

---

## LE FONDS DE FONCTIONNEMENT

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

---

## LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds. Les projets sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes subventionnaires et de l'Université, notamment en ce qui a trait aux modalités de gestion des frais indirects de recherche. On y retrouve également des activités telles que l'organisation de congrès, de colloques, l'attribution de bourses, le développement de formations ou d'un encadrement spécifique.

---

## LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement. Il peut donc s'agir de projets de réaménagement et de rénovation, de projets de construction, du développement des systèmes d'information, de certains projets de mobilier, appareillage et outillage et de projets de développement afférents aux activités de formation non créditées. La majeure partie des subventions de ce fonds sont des sommes allouées pour le remboursement du capital, des intérêts et des obligations échues ainsi qu'un provisionnement du fonds d'amortissement de la dette à long terme assumée par le gouvernement. De plus, la capitalisation des immobilisations acquises au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions est comptabilisée dans ce fonds.

---

## LE FONDS DE DOTATION

Ce fonds est constitué de dons à l'Université, le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par la personne donatrice. Les placements associés à ce fonds sont gérés à l'intérieur d'une fiducie de placement dont l'unique bénéficiaire est l'Université Laval.

---

## LE FONDS DE SOUSCRIPTION

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement de l'Université et n'est affecté d'aucune restriction externe pour son utilisation. L'utilisation des fonds nécessite une autorisation du Comité exécutif. Les placements associés à ce fonds sont gérés à l'intérieur d'une fiducie de placement dont l'unique bénéficiaire est l'Université Laval.

---

## STRUCTURE DES FONDS

À l'intérieur du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions, les activités de l'Université sont regroupées en plusieurs fonctions.

La fonction Enseignement et recherche libre regroupe les ressources affectées à l'ensemble des activités et des tâches liées à la transmission des connaissances, dans tous les domaines du savoir, aux étudiantes et aux étudiants inscrits à des cours ou admis à des programmes qui, conformément aux décisions de l'Université, font partie de l'un ou l'autre des trois cycles d'études. Ces cours et ces programmes conduisent à l'obtention de grades ou de diplômes certifiés par l'Université.

La fonction Recherche regroupe les ressources affectées à l'ensemble des travaux et des tâches devant contribuer à l'approfondissement et à l'accroissement des connaissances. On peut considérer qu'il existe trois types de recherche : la recherche fondamentale, la recherche-développement et la recherche-crédation. Les activités connexes et complémentaires, telles que la diffusion des résultats et la mise au point de techniques ou de nouveaux produits, sont également incluses dans cette fonction.

Les fonctions Soutien à l'enseignement et à la recherche et Soutien institutionnel regroupent toutes les ressources affectées au support des unités d'enseignement afin de les appuyer dans la poursuite de leur mission d'enseignement et de recherche ainsi qu'au soutien institutionnel. Ces fonctions comprennent les activités et les tâches qui concernent principalement la mise sur pied et le fonctionnement des services visant à répondre aux besoins de l'enseignement, de la recherche ou de l'administration.

La fonction Services à la collectivité regroupe les ressources servant à la tenue d'activités d'enseignement pour lesquelles aucun crédit n'est attribué, telles que les cours d'éducation populaire, les conférences, le recyclage et le perfectionnement sur mesure ainsi que les cours en commandite. Elle regroupe également des ressources relatives à l'utilisation des expertises (consultations professionnelles) faites par des membres de l'Université et à leur participation à des projets communs avec l'extérieur (par exemple, la coopération internationale). Chaque unité administrative peut offrir des ressources pour des services à la collectivité. Ces activités doivent être autofinancées.

La fonction Services et aide aux étudiants regroupe toutes les unités qui offrent des services à la communauté étudiante. Ces unités doivent être autofinancées. Cette fonction regroupe le Service du développement professionnel, le Service des activités sportives et la Direction des services aux étudiants.

La fonction Entreprises auxiliaires regroupe des unités qui complètent la gamme des services offerts par l'Université. Ces unités doivent être autofinancées. Cette fonction regroupe l'Aménagement forestier, le Service des résidences et les activités de Services Campus, soit la reprographie, la logistique événementielle ainsi que le stationnement.



# Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à réaliser la mission d'enseignement et de recherche dans le respect de la vision et des valeurs dont l'institution s'est dotée pour atteindre ses objectifs.



# Faits saillants

La planification budgétaire 2025-2026 s'effectue dans un contexte où plusieurs incertitudes persistent, nous obligeant à formuler diverses hypothèses afin d'élaborer un budget à la fois prudent et responsable.

Respect de l'équilibre budgétaire

Environnement économique défavorable

Légère croissance de l'effectif étudiant au global

Diminution de la clientèle étudiante internationale  
(limitation du nombre de permis d'études par le gouvernement)

**Nouvelles règles budgétaires du MES**  
(nouvelles enveloppes spécifiques financées par des ponctions aux subventions normées)

**Nouvelles enveloppes d'appui aux conditions de succès**

- Soutien administratif des professeures et professeurs [1,9 M\$]
- Internationalisation [1,7 M\$]
- Interdisciplinarité [750 k\$]

Renouvellement du corps professoral

**Investissement en cybersécurité**

**Appui à la planification stratégique**  
2,5 M\$ en lien avec les six chantiers

Mitigation des risques en ressources humaines et infrastructures

**Appui au développement de la recherche** (5 M\$)

Transition de l'environnement numérique d'apprentissage  
**ENA1 vers ENA2**

Appui au développement de connaissances et applications en intelligence artificielle évolutive

**Appui au développement entrepreneurial** par l'entremise de NEXUS

Poursuite de la **transformation numérique**

**Appui aux services autofinancés** pour un environnement stimulant pour les étudiantes, les étudiants et les membres de la communauté

# État sommaire des revenus et dépenses de fonctionnement 2025-2026 (en milliers de \$)

TABEAU 3

|                                                                                  | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | RÉDUCTION (AUGMENTATION)<br>DU DÉFICIT |                |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------|----------------|
|                                                                                  |                     |                     | \$                                     | %              |
| <b>REVENUS</b>                                                                   |                     |                     |                                        |                |
| Subvention du MES                                                                | 587 783             | 562 496             | 25 287                                 | 4,5 %          |
| Droits de scolarité                                                              | 186 715             | 185 105             | 1 610                                  | 0,9 %          |
| Services à la collectivité                                                       | 22 590              | 17 775              | 4 815                                  | 27,1 %         |
| Services rendus à l'extérieur                                                    | 44 448              | 42 709              | 1 739                                  | 4,1 %          |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                | 32 826              | 29 735              | 3 091                                  | 10,4 %         |
| Entreprises auxiliaires                                                          | 22 101              | 20 818              | 1 283                                  | 6,2 %          |
| Autres subventions et revenus <sup>1</sup>                                       | 33 424              | 30 719              | 2 705                                  | 8,8 %          |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>                                                         | <b>929 887</b>      | <b>889 357</b>      | <b>40 530</b>                          | <b>4,6 %</b>   |
| Réalisation de projets                                                           | 18 000              | -                   | 18 000                                 | 100,0 %        |
| <b>CAPACITÉ TOTALE DE DÉPENSER</b>                                               | <b>947 887</b>      | <b>889 357</b>      | <b>58 530</b>                          | <b>6,6 %</b>   |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                  |                     |                     |                                        |                |
| Enseignement régulier et recherche libre                                         | 587 137             | 559 706             | (27 431)                               | (4,9 %)        |
| Soutien à l'enseignement et à la recherche <sup>1</sup>                          | 264 018             | 247 851             | (16 167)                               | (6,5 %)        |
| Services à la collectivité                                                       | 20 618              | 16 475              | (4 143)                                | (25,1 %)       |
| Recherche                                                                        | 20 634              | 19 285              | (1 349)                                | (7,0 %)        |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                | 33 821              | 30 821              | (3 000)                                | (9,7 %)        |
| Entreprises auxiliaires                                                          | 20 535              | 19 742              | (793)                                  | (4,0 %)        |
| Facteur de budgétisation                                                         | -                   | (10 768)            | (10 768)                               | (100,0 %)      |
| Contributions additionnelles aux régimes de retraite                             | 1 124               | 1 124               | -                                      | 0,0 %          |
| Charges d'intérêts sur la dette                                                  | -                   | -                   | -                                      |                |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES AVANT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES RÉGIMES DE RETRAITE</b> | <b>947 887</b>      | <b>884 236</b>      | <b>(63 651)</b>                        | <b>(7,2 %)</b> |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                 | -                   | 5 121               | 5 121                                  | 100,0 %        |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                                                        | <b>947 887</b>      | <b>889 357</b>      | <b>(58 530)</b>                        | <b>(6,6 %)</b> |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE</b>                                              | <b>-</b>            | <b>-</b>            |                                        |                |
| <b>DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT</b>                                                 | <b>(79 293)</b>     | <b>(118 138)</b>    |                                        |                |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                 | -                   | 5 121               |                                        |                |
| <b>DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN</b>                                                 | <b>(79 293)</b>     | <b>(113 017)</b>    |                                        |                |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.

# Orientations budgétaires

Adoptées par le Conseil d'administration de l'Université Laval lors de la séance du 26 février 2025.

Au moment de produire ce document, plusieurs incertitudes persistent, nous obligeant à formuler diverses hypothèses afin d'élaborer un budget à la fois prudent et responsable. Au courant des derniers mois, le gouvernement provincial a annoncé des resserrements budgétaires dans différents ministères et organismes. De plus, les récents désaccords commerciaux avec les États-Unis ajoutent une incertitude économique supplémentaire à celle déjà anticipée. L'année financière 2025-2026 sera donc une année charnière nécessitant le respect du cadre financier proposé.

En 2024-2025, la révision de la Politique québécoise de financement des universités a modifié l'allocation des subventions normées aux universités qui était jusqu'à ce jour principalement basée sur la variabilité de la clientèle étudiante, en introduisant une portion fixe (30 %) et une autre variable (70 %) en fonction de cette clientèle. De nouvelles mesures de financement alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre ont également été introduites, dont celles visant les domaines prioritaires, pour lesquels le financement proviendra à partir de 2025-2026 d'une ponction réalisée dans les subventions normées. La méthodologie de la ponction n'a toutefois pas été communiquée à ce jour par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Nous estimons que l'introduction de cette mesure à l'Université Laval se traduira par une coupure de 3,8 M\$ pour l'année 2025-2026, soit l'impact net entre les hypothèses de pertes de revenus associées aux subventions à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche, et les nouveaux revenus générés par les subventions spécifiques à l'inscription et à la diplomation dans les domaines prioritaires identifiés par le gouvernement.

Quant aux paramètres budgétaires 2025-2026, aucune information relative à ceux-ci n'a été communiquée aux établissements universitaires par le MES, mais nous jugeons prudent d'anticiper une indexation limitée au niveau des subventions, c'est-à-dire inférieure aux indexations des années antérieures.

Une contrainte additionnelle vient de la diminution du nombre de permis d'études émis par le gouvernement pour les étudiants étrangers. Cette diminution a commencé à se refléter dès l'automne 2024, et devrait se poursuivre en 2025-2026. Cette baisse de la clientèle internationale devrait toutefois être compensée, pour la prochaine année, par une hausse de la clientèle étudiante québécoise.

Le contexte budgétaire restrictif qui s'annonce pour les prochaines années impose de prendre des actions. Au courant des prochains mois, des réflexions seront menées et des choix responsables seront faits, dans le but de poursuivre notre mission d'enseignement et de recherche à la hauteur de nos aspirations.

L'élaboration du budget de l'Université Laval repose sur le Plan institutionnel ULaval 2023-2028. L'évaluation des grands risques institutionnels guide les choix et les décisions en fonction des priorités et des mesures de saine gestion, tout en tenant compte des besoins des différentes unités sur le campus. Les orientations budgétaires sont au cœur des choix qui orientent l'allocation de l'ensemble des ressources, qu'elles soient financières, humaines, matérielles ou technologiques.



Le budget est l'un des outils importants qui facilitent l'atteinte des orientations stratégiques. Deux grands objectifs guident le processus budgétaire 2025-2026, soit :

### **MAINTENIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Comme par les années passées, l'Université se fait un devoir de maintenir son budget à l'équilibre et compte y parvenir en 2025-2026, en faisant toutefois appel à la réserve institutionnelle. Nous entrevoyons l'année 2025-2026 comme une année de transition durant laquelle nous devons assurer des alignements budgétaires réalistes permettant une planification financière prudente et responsable pour les années subséquentes, en limitant les dépenses et l'utilisation de la réserve institutionnelle, dans le respect des paramètres de la Politique de gestion de la réserve institutionnelle. Pour l'institution, cet objectif vise à assurer une stabilité financière à long terme et à conserver son entière autonomie de gestion. En ce sens, le maintien de l'équilibre budgétaire est un choix conscient qui permet de conserver notre autonomie et d'assurer notre développement selon des priorités et des orientations qui demeurent nôtres et qui sont ancrées dans nos valeurs, notre culture, et dans le respect des spécificités propres à chacune de nos facultés. Effectivement, enregistrer un déficit engendrerait une perte de pouvoir sur certaines décisions et l'obligation de soumettre un plan de redressement aux autorités gouvernementales.

### **APPUYER LES PRIORITÉS POUR TRANSFORMER NOTRE UNIVERSITÉ**

Malgré les contraintes financières qui la limitent, l'Université juge impératif d'inclure dans ses choix budgétaires des mesures d'appui aux conditions de succès qu'elle s'est engagée à renforcer dans son Plan institutionnel ULaval 2023-2028. Ces mesures d'appui se traduisent par l'introduction d'enveloppes soutenant l'interdisciplinarité, l'internationalisation et le soutien administratif des professeurs pour un montant de 4,4 M\$, en plus d'une enveloppe soutenant les actions de la planification stratégique à hauteur de 2,5 M\$. Depuis 2022-2023, une enveloppe d'appui à la recherche avait été mise en place, et ce, pour une durée de trois ans et celle-ci représentait un investissement total de 15,0 M\$ destiné aux facultés. Cette enveloppe sera reconduite pour la prochaine année, les retombées ayant été jugées concluantes depuis l'introduction de celle-ci.

L'Université continuera à s'assurer de la mitigation des risques institutionnels au niveau des ressources humaines, des infrastructures et de la cybersécurité en injectant 4,5 M\$ (3,4 M\$ en 2024-2025). De plus, elle maintiendra l'appui au développement des connaissances et des applications en intelligence artificielle évolutive (0,5 M\$) ainsi que le développement entrepreneurial par l'entremise de NEXUS (0,5 M\$).

### **Les étudiants**

Lors de la présentation du budget 2024-2025, l'Université prévoyait une légère augmentation de l'effectif étudiant. La projection de l'automne pour l'année 2024-2025 est venue confirmer des effectifs étudiants projetés supérieurs à cette hypothèse (EETP bruts + 3,84 % et EETP pondérés +1,15 % comparativement à 0,58 % en EETP bruts et 1,13 % en EETP pondérés au budget adopté). Cet écart est majoritairement attribuable à la hausse de la clientèle étudiante québécoise plus élevée que prévu. Pour 2025-2026, nous anticipons une légère augmentation de l'effectif de l'ordre de 1,44 % en EETP bruts et de 0,55 % en EETP pondérés ce qui, globalement, entraînera un impact positif sur les revenus associés à la subvention de fonctionnement. Comme pour l'année 2024-2025, il est anticipé que la hausse de la clientèle étudiante québécoise contribue à amoindrir les impacts de la diminution des étudiants de l'international.

Malgré tout, les choix budgétaires effectués en 2025-2026 continuent d'avoir pour objectif de placer notre communauté étudiante au cœur de l'expérience universitaire, comme suit :

- > En révisant l'offre de programmes pour s'assurer que la formation expérientielle y est omniprésente et distinctive;
- > En proposant plus de formations courtes, flexibles et personnalisées;
- > En innovant et en faisant preuve de souplesse pour créer une expérience riche, stimulante et intégrée, et ce, dès le premier contact avec l'Université et tout au long du parcours.

### Les plans pour soutenir nos ambitions

Le [Plan institutionnel ULaval 2023-2028 : Agir ensemble pour plus d'impact](#) fait appel à la mobilisation de toute la communauté universitaire afin de transformer ensemble notre université et accroître notre impact dans la société face aux nombreux défis qui se profilent, tant en enseignement supérieur que dans un monde en profonde transition géopolitique, technologique et environnementale.

Pour s'affirmer comme université d'impact, notre institution doit renforcer les conditions de succès suivantes en étant davantage innovante et partenariale, agile et proactive, interdisciplinaire, citoyenne et engagée, inclusive et diversifiée, et internationale.

Pour y parvenir, six chantiers transformateurs ont été déployés depuis 2023 :

1. Les études tout au long de la vie;
2. Les savoirs, la science et la société;
3. Un campus vibrant;
4. Des services de proximité, simplifiés et personnalisés;
5. L'ambition climatique;
6. Le bien-être de notre communauté.

Les facultés et les unités contribuent à ce Plan en bâtissant des projets concrets ayant le potentiel d'être déployés à plus grande échelle.

Plus d'une dizaine d'indicateurs ont été élaborés afin de fournir une vue intégrée de l'atteinte des objectifs fixés par les 6 chantiers transformateurs et l'impact d'autres grands projets et cadres d'action déployés à l'échelle institutionnelle, tels que :

- > La Stratégie numérique;
- > Le plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation;
- > La Stratégie d'internationalisation;
- > La Stratégie de développement durable;
- > Le Plan directeur immobilier;
- > Le Plan d'action en santé mentale.

### Les ressources humaines

Le modèle de gestion des ressources humaines à l'Université Laval a fait l'objet d'une révision en profondeur au cours de l'année financière 2023-2024 avec l'aide de consultants externes. La mise en place de la nouvelle structure des ressources humaines, ainsi que la révision des processus et des services s'effectuent sur une période de trois ans, entamée en 2024-2025, se poursuivant en 2025-2026.

### Le cadre de gestion financière

La mise en place du cadre de gestion financière, incluant le mode d'allocation budgétaire, se poursuit et vise principalement à appuyer les facultés, qui sont au cœur de notre mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. Les travaux sur le mode d'allocation budgétaire se poursuivent dans un objectif d'amélioration continue.

# Revenus générés de fonctionnement 2025-2026 (en milliers de \$)

TABLEAU 4

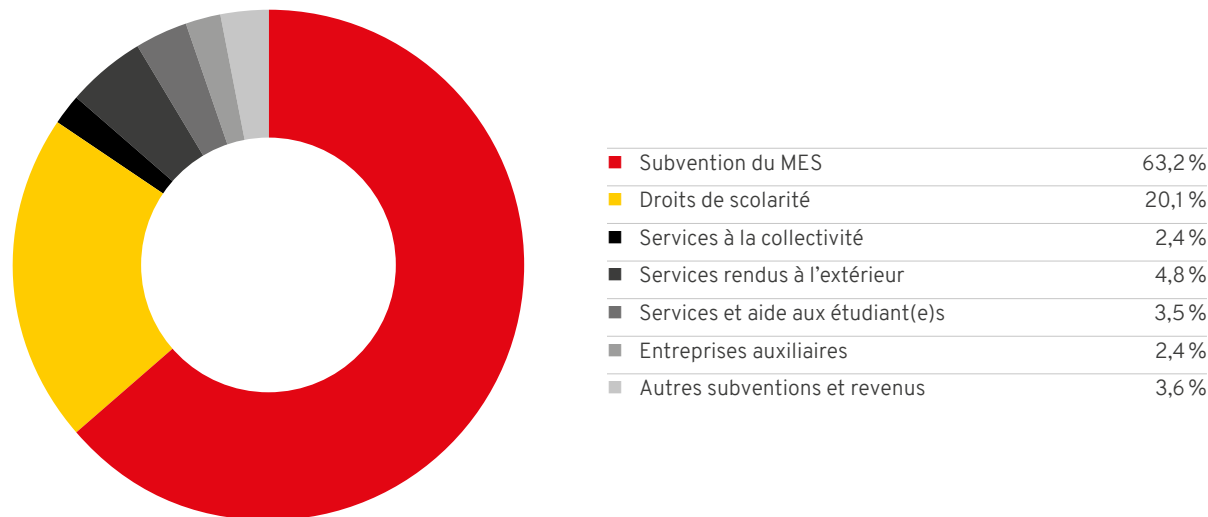
|                                            | 2025-2026<br>BUDGET | PROJECTIONS AU<br>30 AVRIL 2025 | 2024-2025<br>BUDGET | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL | VARIATIONS BUDGET<br>2025-2026 VS 2024-2025 |        |
|--------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------|--------|
|                                            |                     |                                 |                     |                   |                   | \$                                          | %      |
| REVENUS                                    |                     |                                 |                     |                   |                   |                                             |        |
| Subvention du MES                          | 587 783             | 594 863                         | 562 496             | 560 905           | 512 066           | 25 287                                      | 4,5 %  |
| Droits de scolarité                        | 186 715             | 175 276                         | 185 105             | 170 651           | 157 317           | 1 610                                       | 0,9 %  |
| Services à la collectivité                 | 22 590              | 21 339                          | 17 775              | 20 089            | 18 383            | 4 815                                       | 27,1 % |
| Services rendus à l'extérieur              | 44 448              | 43 050                          | 42 709              | 48 213            | 44 840            | 1 739                                       | 4,1 %  |
| Services et aide aux étudiant(e)s          | 32 826              | 31 214                          | 29 735              | 32 160            | 29 695            | 3 091                                       | 10,4 % |
| Entreprises auxiliaires                    | 22 101              | 21 635                          | 20 818              | 20 551            | 18 178            | 1 283                                       | 6,2 %  |
| Autres subventions et revenus <sup>1</sup> | 33 424              | 44 094                          | 30 719              | 41 461            | 31 425            | 2 705                                       | 8,8 %  |
| TOTAL DES REVENUS                          | 929 887             | 931 471                         | 889 357             | 894 030           | 811 904           | 40 530                                      | 4,6 %  |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.





FIGURE 1



# Revenus de fonctionnement

Les revenus du fonds de fonctionnement sont constitués de la subvention du MES, des droits de scolarité et autres frais, des services à la collectivité, des services rendus à l'extérieur, des services et de l'aide aux étudiantes et aux étudiants, des entreprises auxiliaires et des autres subventions et revenus. Au total, les revenus générés se chiffrent à 930 M\$ pour l'exercice 2025-2026, soit une augmentation de 41 M\$ ou 4,6 % par rapport au budget 2024-2025.

Afin d'appuyer la réalisation de projets, un montant de 18 M\$ s'ajoute aux revenus générés, pour une capacité totale de dépenser de 948 M\$.

## SUBVENTION DU MES

Le MES alloue une subvention aux universités pour leurs dépenses de fonctionnement selon un mode d'allocation reposant sur la Politique québécoise de financement des universités. La subvention du MES se compose d'une subvention générale et de subventions spécifiques.

Pour 2025-2026, la subvention estimée à 588 M\$ représente 63 % des revenus générés du fonds de fonctionnement de l'Université. Les revenus de subvention estimés sont supérieurs de 25 M\$ par rapport au budget 2024-2025. Cette hausse nette de 4,5 % provient principalement des éléments suivants :

- > Une variation à la hausse de l'effectif étudiant par rapport au budget 2024-2025;
- > L'indexation estimée des subventions normées;
- > Des écarts favorables entre les règles budgétaires du MES en 2024-2025 et les hypothèses qui avaient été posées au moment d'adopter le budget (portion fixe et variable des subventions normées et rehaussement de certaines subventions);
- > De la ponction du MES dans les subventions normées à compter de 2025-2026 pour financer de nouvelles mesures de financement alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre introduites en 2024-2025;
- > L'hypothèse d'absence de rehaussement du financement gouvernemental pour 2025-2026.

## SUBVENTION GÉNÉRALE

En 2025-2026, la subvention générale s'élève à 554 M\$. Elle a pour objectif de permettre aux universités d'assumer les coûts associés à l'enseignement, de même qu'au soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à l'entretien des terrains et des bâtiments.

Les sommes reçues pour la fonction Enseignement et recherche permettent, notamment, de couvrir les dépenses associées à la rémunération des professeures-chercheuses et des professeurs-chercheurs, et des chargées et chargés de cours. Cette portion de la subvention est allouée majoritairement selon des normes en lien avec les EETP, à laquelle s'ajoute une portion fixe reflétant le nouveau mode de financement du MES introduit à compter de 2024-2025. Un EETP équivaut à 30 crédits. Cette unité de mesure est par la suite pondérée selon le cycle et le programme d'études en respectant une grille de pondération.

Les sommes reçues pour la portion variable de cette fonction sont attribuées selon l'unité de mesure des EETP pondérés. La valeur unitaire d'un EETP pondéré est estimée à 2 846,07\$ en 2025-2026 comparativement au montant réel de 3 013,42\$ en 2024-2025, soit une diminution nette de 5,5 %. Cette baisse est le reflet de la ponction dans les subventions normées annoncée par le MES pour 2025-2026 visant à financer de nouvelles mesures de financement introduites en 2024-2025. Une hypothèse d'indexation nulle des portions fixe et variable de la subvention a été posée.

Les sommes reçues pour la fonction de Soutien à l'enseignement et à la recherche permettent, notamment, de couvrir les dépenses associées à la bibliothèque, aux technologies de l'information ainsi qu'à l'administration générale. L'unité de mesure pour la portion variable de la subvention associée à cette fonction est l'EETP brut avec une valeur unitaire estimée de 1 832,69 \$ en 2025-2026 comparativement au montant réel de 1 940,64 \$ en 2024-2025, soit une diminution nette de 5,5 %. Comme pour la fonction Enseignement et recherche, cette baisse est le reflet de la ponction dans les subventions normées annoncée par le MES pour 2025-2026 visant à financer de nouvelles mesures de financement. Une hypothèse d'indexation nulle des portions fixe et variable de la subvention a été posée.

Selon le MES, les sommes reçues pour la fonction Terrains et bâtiments servent à couvrir notamment, les dépenses associées à l'entretien ménager et à la gestion des produits dangereux, à l'entretien courant et aux réparations mineures, à la sécurité et à la prévention d'incendies, aux assurances sur les biens, au renouvellement du parc mobilier, aux coûts énergétiques et à la coordination de ces activités.

Par ailleurs, la subvention générale inclut un ajustement négatif afin de retourner au MES les revenus perçus par les universités pour les montants forfaitaires facturés aux étudiantes et étudiants internationaux réglementés et aux étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec, et un montant servant à compenser le coût supplémentaire du Programme d'aide financière aux études découlant de la majoration des droits de scolarité réguliers. Cette réduction est de l'ordre de 7 % annuellement.

## SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES

Ces enveloppes complètent la subvention générale obtenue pour 2025-2026 et s'élèvent à 34 M\$, représentant une hausse de 20 M\$ par rapport au budget 2024-2025 expliquée par les nouvelles mesures de financement alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre introduites en 2024-2025 par le MES après l'adoption du budget. L'impact net entre les hypothèses de pertes de revenus associées aux subventions à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche à compter de 2025-2026 et les nouveaux revenus générés par les subventions spécifiques se traduit par une perte estimée à 3,8 M\$. Les subventions spécifiques ciblent des objectifs précis, tels les domaines prioritaires, l'appui au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, l'augmentation des effectifs étudiants en génie et en sciences informatiques et autres.

## DROITS DE SCOLARITÉ

Ces revenus sont constitués des droits de scolarité de base de toutes les étudiantes et les étudiants, des montants forfaitaires des étudiantes et des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec, des montants forfaitaires des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que des frais institutionnels obligatoires. Le gouvernement, sur la recommandation de la ministre, fixe annuellement le montant maximal par crédit étudiant que les établissements universitaires peuvent percevoir des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent à des activités d'enseignement. Pour les étudiantes et étudiants canadiens et résidents permanents qui ne sont pas résidents du Québec, ainsi que pour les étudiantes et étudiants internationaux, le gouvernement détermine également, en sus de la tarification de base, le montant forfaitaire facturé à celles et ceux qui ne bénéficient pas des mesures d'exemption prévues dans les différentes politiques relatives aux droits de scolarité.

L'indexation des droits de scolarité estimée à 2% pour 2025-2026 provient de la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant du Québec publiée par l'Institut de la statistique du Québec. Au moment de publier ce document, ce taux n'était pas confirmé par le MES.

Les revenus des droits de scolarité sont estimés à 187 M\$ pour 2025-2026, représentant 20 % des revenus totaux. Ils augmentent de 1,6 M\$ (0,9 %) par rapport au budget 2024-2025.

Malgré une indexation de 2 % et une légère croissance de l'effectif étudiant au global, cette faible augmentation des revenus des droits de scolarité par rapport aux années précédentes s'explique par une baisse significative de la clientèle étudiante internationale causée par la diminution du nombre de permis d'études émis par le gouvernement.



---

## FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES

Les frais institutionnels obligatoires (FIO) se définissent comme l'ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiantes et à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité. Ils englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiantes et aux étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèses, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, frais de révision de notes, etc.). Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils sont imposés et facturés directement à l'étudiante ou à l'étudiant par l'Université ou l'une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement) et qu'ils touchent toutes les étudiantes et tous les étudiants d'un groupe défini sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Tout changement à la nature ou au montant des FIO qui étaient en vigueur en 2007-2008 et qui aurait pour effet d'augmenter la facture d'une étudiante ou d'un étudiant doit faire l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue concernée. À défaut d'entente, l'augmentation déterminée par le MES correspond à une indexation équivalente à celle applicable aux droits de scolarité. En 2025-2026, l'hypothèse posée pour ce taux est de 2 %. Les FIO institutionnels facturés aux étudiants sont regroupés sous trois catégories, soit les frais de gestion, les frais technologiques et les frais afférents. L'Université a la possibilité d'augmenter la catégorie de son choix, tout en s'assurant que la majoration des FIO n'est pas supérieure à l'augmentation accordée par le MES. Pour 2025-2026, la majoration des FIO s'appliquera à 25 % aux frais de gestion et à 75 % aux frais afférents. Toute autre facturation par une unité devient un excédent de la limite permise par le gouvernement, d'où la nécessité d'obtenir une entente avec l'association étudiante.

---

## SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Les revenus des services à la collectivité représentent 2 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ceux-ci comprennent entre autres les revenus facturés pour divers types d'expertise des membres d'une université, dont les consultations professionnelles ou la participation à des projets communs avec l'extérieur. Les revenus pour l'enseignement non crédité regroupent les revenus facturés pour la tenue d'activités d'enseignement pour lesquelles aucun crédit n'est attribué, tels les cours d'éducation populaire, les conférences, le recyclage, le perfectionnement sur mesure ainsi que les cours en commandite. En 2025-2026, ces revenus augmentent de 4,8 M\$, soit une hausse de 27 % en cohérence avec la hausse des revenus constatés pour l'année en cours et les précédentes.

---

## SERVICES RENDUS À L'EXTÉRIEUR

Les revenus des services rendus à l'extérieur représentent 5 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils se composent notamment de revenus externes facturés par les facultés et les services à titre de ventes de produits ou de services, des frais indirects de la recherche pour les contrats et les subventions, de brevets et redevances et de différents revenus de nature institutionnelle, dont les loyers, qui sont facturés à des entités externes à l'Université Laval.

En 2025-2026, ces revenus augmentent de 1,7 M\$. Cette augmentation de 4 % provient principalement d'une augmentation des revenus des frais indirects de recherche et d'une augmentation des revenus des brevets et redevances.

---

## SERVICES ET AIDE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

Les revenus des Services et aide aux étudiantes et aux étudiants représentent 4 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils se composent des revenus générés par les activités respectives de la Direction des services aux étudiants, du Service du développement professionnel et du Service des activités sportives. Il est à noter que ces services sont aussi financés en grande partie par une portion de la subvention du MES et des frais afférents, chargés aux étudiantes et aux étudiants. Pour 2025-2026, le Service des activités sportives et la Direction des services aux étudiants présentent chacun un déficit respectif de 0,5 M\$ alors que le Service de développement professionnel présente un surplus de 0,1 M\$.

En 2025-2026, ces revenus augmentent de 3 M\$. Cette augmentation de 10 % provient principalement d'une hausse des revenus du Service des activités sportives et de la Direction des services aux étudiants.

---

## ENTREPRISES AUXILIAIRES

Les revenus des entreprises auxiliaires représentent 2 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils regroupent les revenus générés par les activités respectives de l'Aménagement forestier, du Service des résidences, du service de reprographie, du stationnement et de la logistique événementielle. La logistique événementielle présentera un déficit de 0,9 M\$ alors que les autres unités présenteront l'équilibre ou un surplus, totalisant 2,5 M\$, dont 2,4 M\$ provenant du Stationnement. En 2025-2026, ces revenus augmentent de 1,3 M\$. Cette augmentation de 6,2 % provient principalement d'une hausse des revenus du Service des résidences et des revenus du stationnement.

---

## AUTRES SUBVENTIONS ET REVENUS

Les autres subventions et revenus représentent 4 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils sont constitués principalement des revenus de placement, des revenus de dons, d'autres revenus ainsi que des revenus de la subvention fédérale pour les frais indirects de recherche nets, c'est-à-dire après déduction des sommes à remettre aux centres hospitaliers affiliés.

En 2025-2026, ces revenus augmentent de 2,7 M\$. Cette augmentation de 9 % est attribuée principalement à des ristournes d'assurances collectives (part employeur), à la hausse des revenus de placement et aux activités de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés de l'Université Laval.

# Effectif étudiant

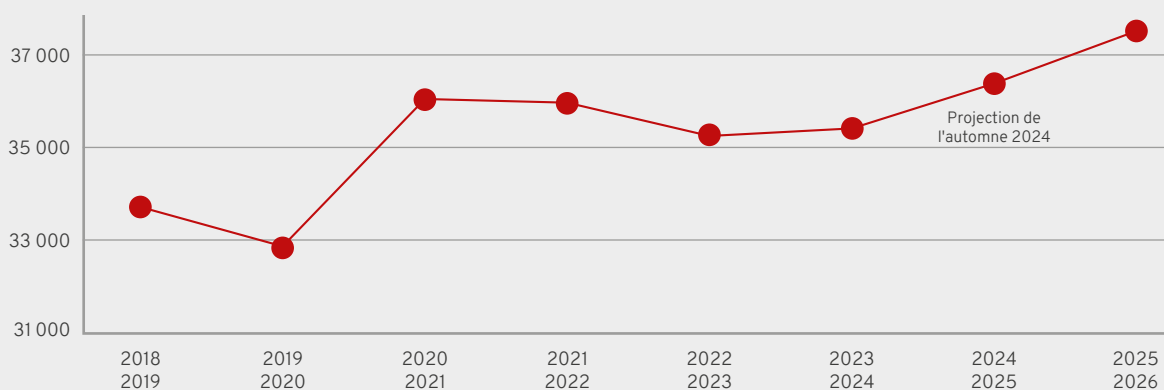
L'estimation de l'effectif étudiant est l'une des hypothèses les plus importantes et sensibles du budget. En effet, sa variation aura un impact direct sur les revenus budgétés.

## ÉVOLUTION

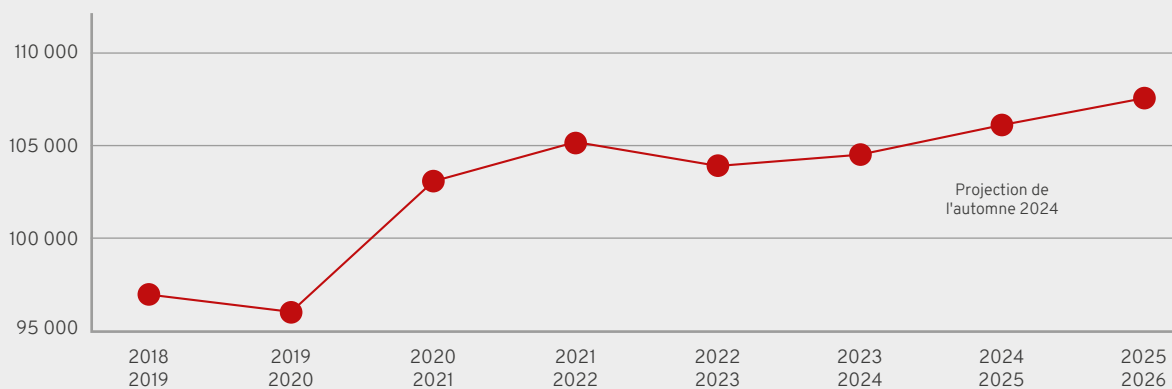
Comme nous pouvons le voir sur le graphique EETP bruts ci-dessous, l'Université Laval devait composer avec la baisse de son effectif étudiant avant la pandémie. Cette baisse ayant pour conséquence la diminution des revenus dispo-

nibles nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Or, en 2020-2021, nous avons connu une hausse exceptionnelle du nombre d'étudiants en équivalence au temps plein (EETP). Cette croissance s'est stabilisée en 2021-2022, mais de façon plus modeste. Pour l'année 2022-2023, nous avons constaté une diminution de l'EETP. L'effectif étudiant a ensuite connu une légère croissance en 2023-2024 et celle-ci tend à se poursuivre en 2024-2025 selon les projections financières de l'automne.

EETP BRUTS



EETP PONDÉRÉS





## MODÈLE DE PRÉVISION

Le modèle statistique de prévision sous la responsabilité du Bureau du registraire a été utilisé cette année encore. Les résultats obtenus ont été analysés par les membres du comité de la prévision de l'effectif étudiant. Ce comité, se compose des représentantes et représentants du Bureau du registraire, du Bureau de planification et d'études institutionnelles, du Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable – direction des affaires internationales et de la francophonie, du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et du Service des finances.

À la suite de l'analyse des résultats du modèle, le comité a demandé au Bureau du registraire de procéder à quelques ajustements pour certaines catégories d'étudiants, tout en conservant l'EETP global prédit par le modèle.

## PRÉVISION 2025-2026

Une légère hausse de l'effectif étudiant a été prévue pour l'année financière 2025-2026. Cette légère hausse de l'effectif est favorable pour le financement, tant pour la subvention du MES (portion variable) que pour les revenus des droits de scolarité.

La composition de l'effectif influence directement le montant de la subvention que nous recevons. Ainsi, nous pouvons observer dans les tableaux précédents que les EETP bruts du 3<sup>e</sup> cycle représentent environ de 4,5 % de notre effectif. Cependant, une fois la pondération appliquée, les EETP pondérés du 3<sup>e</sup> cycle représentent un peu plus de 18 % de notre effectif pondéré et, par le fait même, un peu plus de 18 % de la portion variable de la subvention pour l'enseignement.

## COMPOSITION DE L'EFFECTIF

| EETP BRUTS      | 1 <sup>ER</sup> CYCLE | 2 <sup>E</sup> CYCLE | 3 <sup>E</sup> CYCLE | TOTAL  |
|-----------------|-----------------------|----------------------|----------------------|--------|
| 2024-2025       | 27 429                | 7 700                | 1 635                | 36 764 |
| 2025-2026       | 27 833                | 7 812                | 1 609                | 37 254 |
| Écart en nombre | 404                   | 112                  | (26)                 | 490    |
| Écart en %      | 1,47 %                | 1,45%                | (1,58) %             | 1,33 % |

| EETP PONDÉRÉS   | 1 <sup>ER</sup> CYCLE | 2 <sup>E</sup> CYCLE | 3 <sup>E</sup> CYCLE | TOTAL   |
|-----------------|-----------------------|----------------------|----------------------|---------|
| 2024-2025       | 58 247                | 28 143               | 19 984               | 106 374 |
| 2025-2026       | 58 921                | 28 471               | 19 669               | 107 061 |
| Écart en nombre | 674                   | 328                  | (315)                | 687     |
| Écart en %      | 1,16 %                | 1,16%                | (1,58) %             | 0,65 %  |

# Dépenses de fonctionnement 2025-2026 (en milliers de \$)

TABEAU 5

|                                                                                      | 2025-2026<br>BUDGET | PROJECTIONS AU<br>30 AVRIL 2025 | 2024-2025<br>BUDGET | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL | VARIATIONS BUDGET<br>2025-2026 VS 2024-2025 |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------|--------------|
|                                                                                      |                     |                                 |                     |                   |                   | \$                                          | %            |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                      |                     |                                 |                     |                   |                   |                                             |              |
| Enseignement régulier et recherche libre                                             | 587 137             | 558 891                         | 559 706             | 531 928           | 484 786           | 27 431                                      | 4,9 %        |
| Soutien à l'enseignement et à la recherche <sup>1</sup>                              | 264 018             | 282 785                         | 247 851             | 229 368           | 240 239           | 16 167                                      | 6,5 %        |
| Services à la collectivité                                                           | 20 618              | 18 080                          | 16 475              | 16 763            | 15 097            | 4 143                                       | 25,1 %       |
| Recherche                                                                            | 20 634              | 19 285                          | 19 285              | 19 008            | 15 414            | 1 349                                       | 7,0 %        |
| Services et aide aux étudiant(e)s                                                    | 33 821              | 31 400                          | 30 821              | 32 484            | 30 496            | 3 000                                       | 9,7 %        |
| Entreprises auxiliaires                                                              | 20 535              | 19 906                          | 19 742              | 18 805            | 18 936            | 793                                         | 4,0 %        |
| Facteur de budgétisation                                                             | -                   | -                               | (10 768)            | -                 | -                 | 10 768                                      | 100,0 %      |
| Contributions additionnelles aux régimes de retraite                                 | 1 124               | 1 124                           | 1 124               | 1 364             | 1 463             | -                                           | 0,0 %        |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES AVANT REMBOURSEMENT<br/>DU CAPITAL DES RÉGIMES DE RETRAITE</b> | <b>947 887</b>      | <b>931 471</b>                  | <b>884 236</b>      | <b>849 720</b>    | <b>806 431</b>    | <b>63 651</b>                               | <b>7,2 %</b> |
| Remboursement du capital des régimes de retraite                                     | -                   | -                               | 5 121               | 44 019            | 5 121             | (5 121)                                     | (100,0 %)    |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                                                            | <b>947 887</b>      | <b>931 471</b>                  | <b>889 357</b>      | <b>893 739</b>    | <b>811 552</b>    | <b>58 530</b>                               | <b>6,6 %</b> |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.

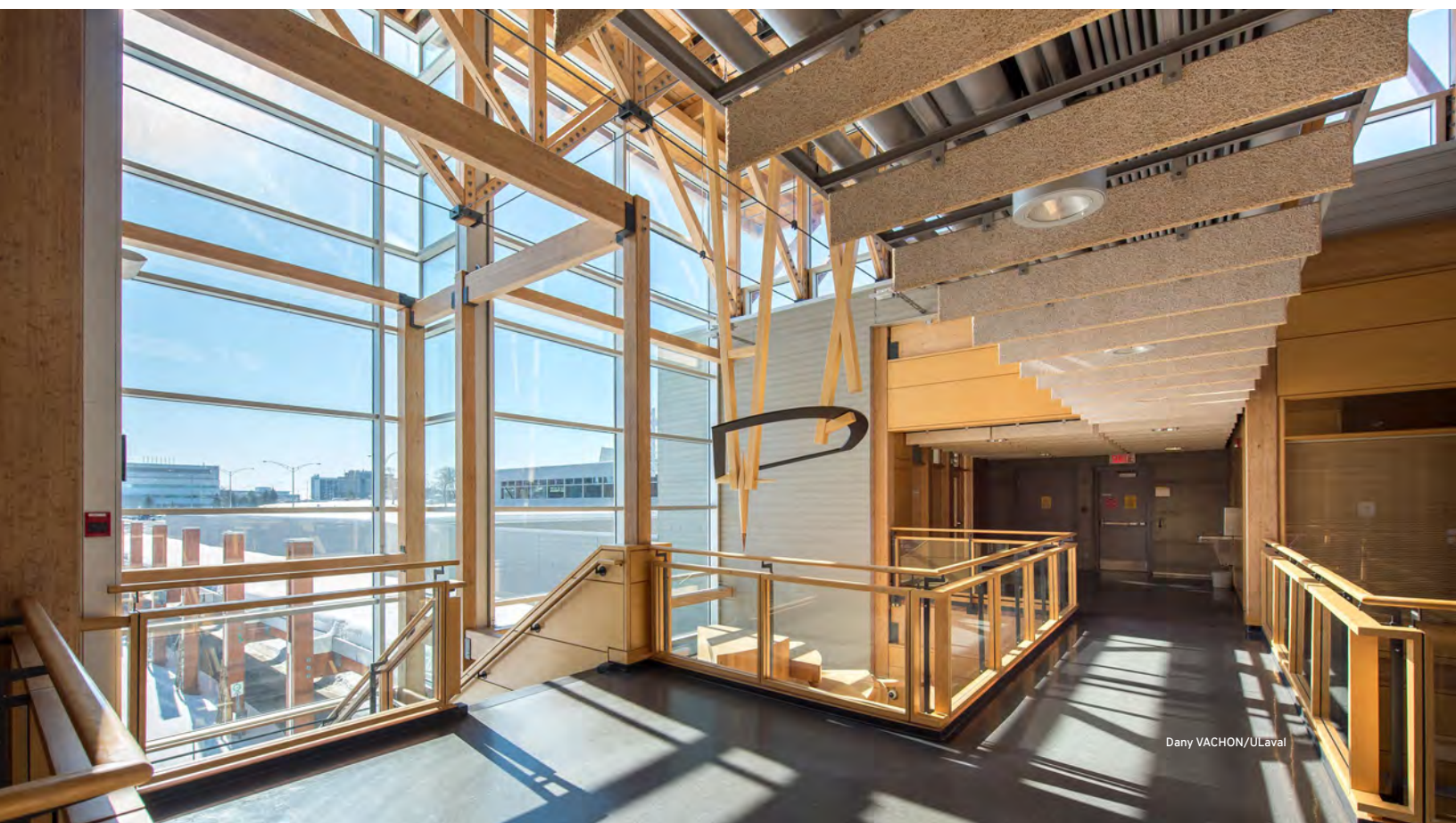
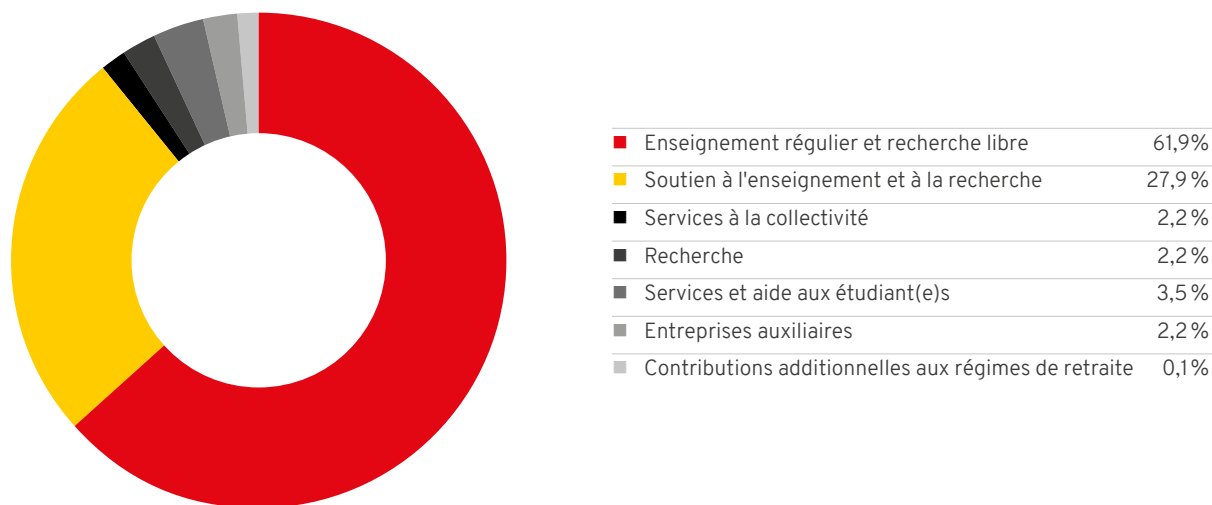
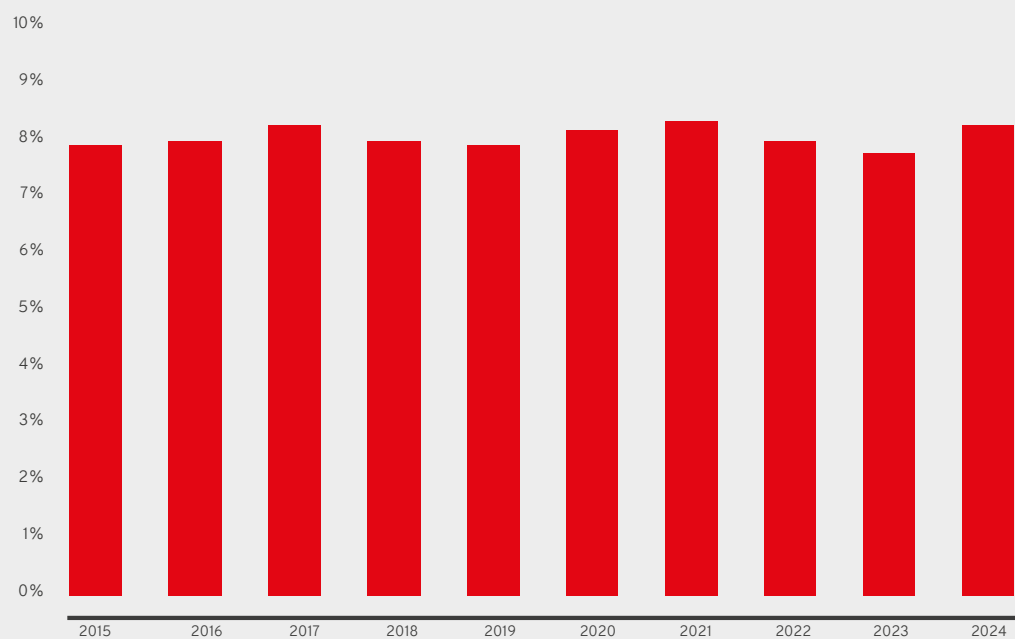


FIGURE 2



MASSE SALARIALE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUR L'ENSEMBLE  
DE LA MASSE SALARIALE DU FONCTIONNEMENT



SOURCE  
SIFU 2015 à 2024 données redressées

### Dépenses de fonctionnement 2025-2026

La capacité de dépenser prévue pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 947,9 M\$, soit 58,5 M\$ ou 6,6 % de plus qu'au budget 2024-2025, et tient compte de l'utilisation de la réserve institutionnelle à hauteur de 18,0 M\$. À noter qu'un facteur de budgétisation de 10,8 M\$ avait été prévu au budget 2024-2025, appliqué en diminution des dépenses, plutôt qu'une utilisation de la réserve institutionnelle.

La capacité à dépenser est répartie en fonction du cadre de gestion financière implanté depuis 2020-2021 entre les activités d'enseignement et de recherche, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à la recherche, les services à la collectivité, les services aux étudiants ainsi que les entreprises auxiliaires.

### Cadre de gestion financière

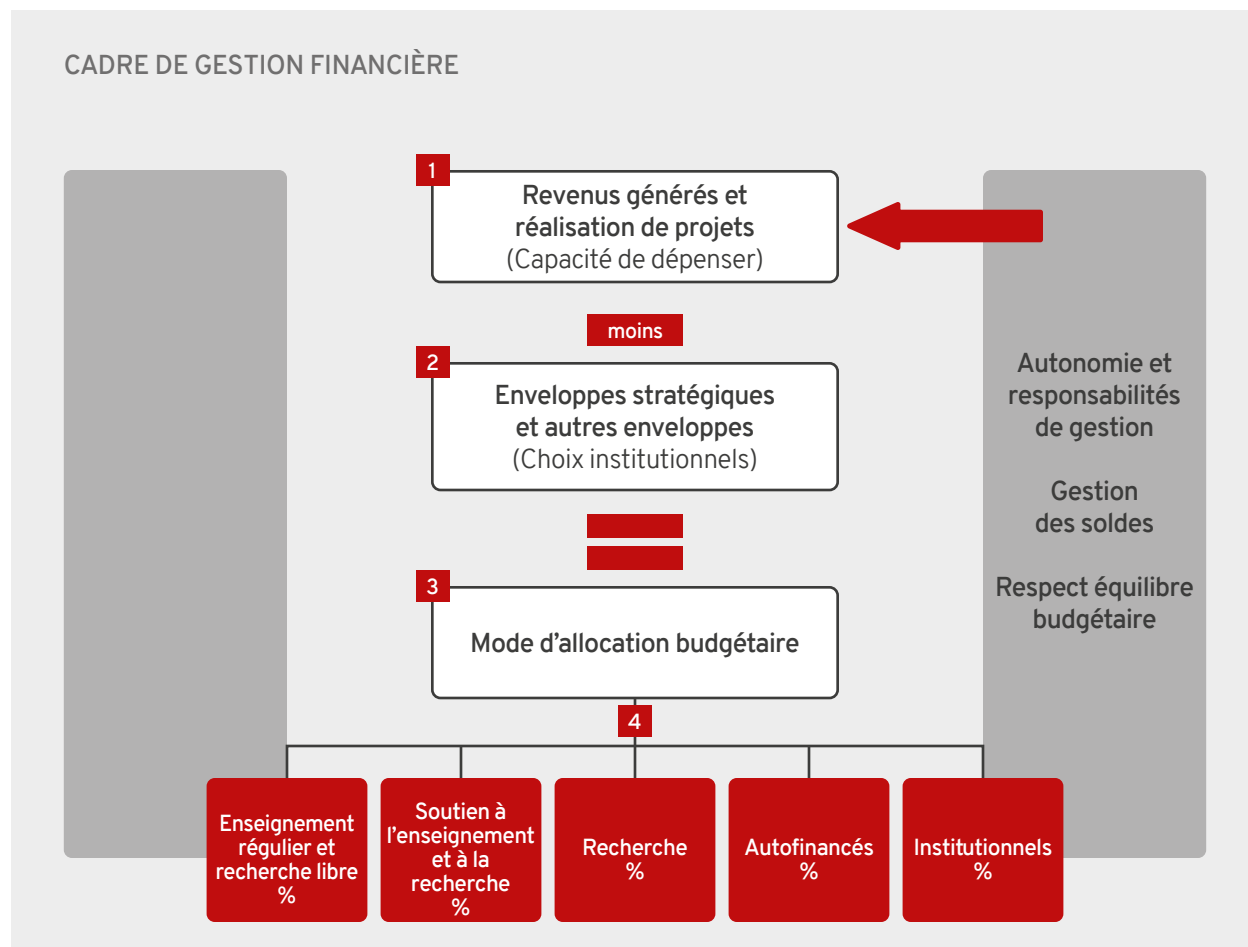
Le cadre de gestion financière repose sur des principes d'équité, d'efficacité, de transparence, d'imputabilité et de prévisibilité. La répartition budgétaire entre les facultés et les

services repose donc depuis 2020-2021 sur des paramètres, dont le principal est celui des revenus générés.

Le cadre de gestion 2025-2026 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, l'abolition de la facturation interne liée à la téléphonie et à la réseautique. Par conséquent, une enveloppe ciblée négative a été introduite pour retrancher 1,4 M\$ du budget des facultés et 0,6 M\$ de celui des services.

### Mode d'allocation budgétaire

Le mode d'allocation budgétaire, qui s'inscrit dans le cadre de gestion financière, vise à assurer l'adéquation entre le budget alloué et les revenus générés. Cette approche permet d'obtenir une vue d'ensemble de la provenance des revenus par rapport à leur utilisation. Elle exige aussi de faire des choix et de les présenter avec transparence. Elle offre également une plus grande autonomie aux gestionnaires, mais leur demande en retour une responsabilité face aux grandes orientations institutionnelles.





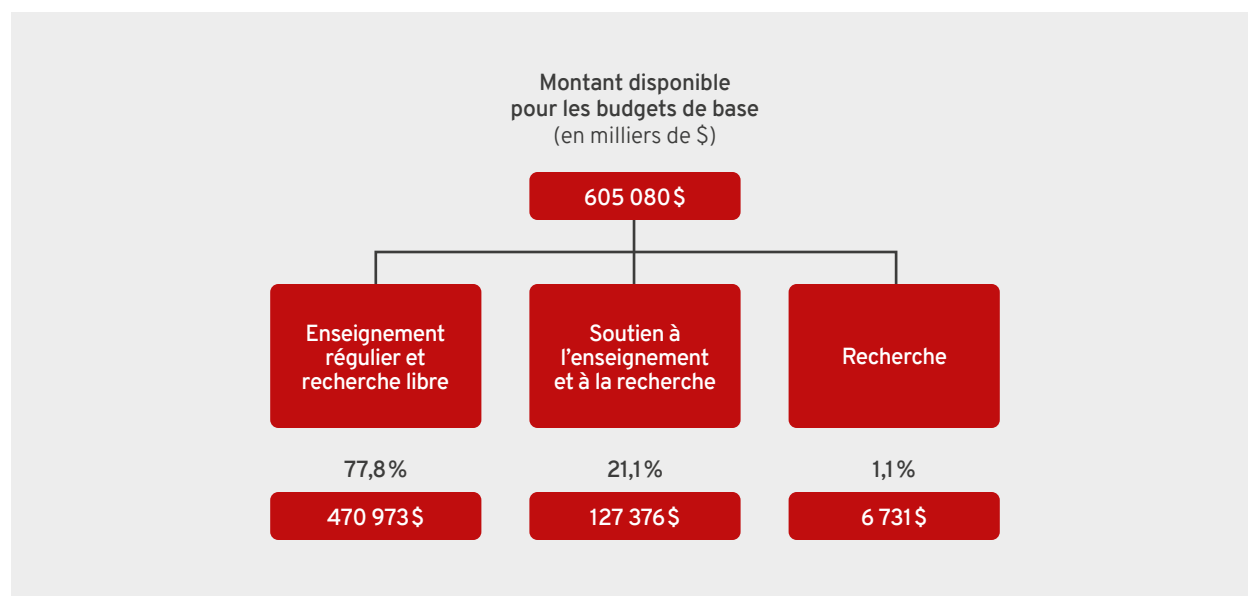
**1** Les revenus générés déterminent la capacité de dépenser de l'institution. L'évaluation des revenus constitue la première étape de la préparation du budget de l'année à venir, telle que présentée dans la section précédente.

**2** Par la suite, des sommes sont réservées pour couvrir les dépenses suivantes :

- > Contributions additionnelles aux déficits des régimes de retraite;
- > Dépenses des services autofinancé;
- > Dépenses liées à des enveloppes ciblée;
- > Dépenses liées à des réserves à répartir en cours d'année et autres contributions institutionnelles.

**3** Le total des revenus générés, moins les enveloppes réservées décrites précédemment, représentent le montant disponible pour les budgets de base. Pour l'année 2025-2026, ce montant est de 605 M\$. Le budget de base des unités sert à couvrir les dépenses de salaires réguliers et non réguliers, académiques et administratifs, les avantages sociaux et les dépenses autres que les salaires pour assurer leur mission respective. Il est réparti dans un premier temps selon un prorata attribué à chacun des trois grands secteurs d'activités ci-dessous en fonction des orientations et décisions de la direction.

- > Enseignement régulier et recherche libre;
- > Soutien à l'enseignement et à la recherche;
- > Soutien à la recherche.



**4** Le montant disponible pour les budgets de base de chaque secteur d'activités est par la suite réparti conformément au mode d'allocation budgétaire en fonction des proratas de chaque unité par rapport au total des unités du même secteur d'activité. Les unités sont :

- > Les facultés et les autres entités d'enseignement;
- > Les services (incluant le rectorat, les vice-rectorats, les bureaux et autres);
- > Les unités de la recherche.

#### **Facultés**

Pour les fins de la distribution du budget de base entre les facultés, le principe retenu est celui des revenus générés. Pour déterminer le prorata de chacune des facultés, un calcul des revenus générés par faculté est effectué et mis à jour annuellement à partir de la totalité des revenus générés par :

- > Les EETP pondérés;
- > Les droits de scolarité;
- > Les EETP bruts;
- > Les frais indirects de recherche (FIR), fonds de soutien à la recherche et frais de gestion.

Afin d'éviter une fluctuation trop importante d'une année à l'autre, une moyenne de trois ans est utilisée pour les calculs. Pour l'année 2025-2026, le prorata des revenus générés est donc calculé à partir des données des années 2021-2022 à 2023-2024.

#### **Mécanisme d'atténuation applicable aux facultés**

Lors de l'application initiale du mode d'allocation budgétaire, un mécanisme d'atténuation a été instauré, car des fluctuations importantes de budget auraient été créées si l'on avait appliqué intégralement la formule de base aux facultés. Cette mesure est amortie annuellement, et les montants obtenus pour 2025-2026, considérablement réduits par rapport aux montants initiaux, ainsi que l'économie qui se dégageait pour l'institution, ont conduit à la décision de mettre fin à celle-ci.

#### **Mesure ponctuelle de mitigation applicable aux facultés**

En 2025-2026, les budgets de base des facultés ont connu d'importantes fluctuations. Une mesure de mitigation a été mise en place afin de limiter ces variations à un minimum de 4 % et un maximum de 5 %. Sans cette mesure, la variabilité annuelle des budgets aurait été trop importante (-12,75 % à 11,04 %). Il s'agit d'une mesure temporaire permettant une transition. Au cours de l'année 2025-2026, les facultés ayant subi des variations importantes seront accompagnées pour aligner leurs revenus générés avec leur budget de base.

### Unités autres que les facultés

Pour les fins de la distribution du budget de base entre les unités autres que les facultés, le principe n'est pas le même que pour ces dernières. Les proratas utilisés pour la répartition du budget de base de ces unités sont basés sur les données de l'année 2019-2020 et recalculés chaque année pour tenir compte, entre autres, des mouvements de personnel entre unités. Les proratas par unité sont présentés au Tableau 8. Bien que des revenus externes et une subvention du MES pour l'entretien des terrains et des bâtiments soient générés par certaines unités, la mise en place de paramètres permettant de répartir équitablement et objectivement les budgets de base demeure un défi.

### Services autofinancés

Pour les fins de détermination du budget des services autofinancés, puisque chacun génère ses propres revenus externes, le budget alloué correspond aux revenus générés par l'unité.

Pour les Services aux étudiants, qui font partie des services autofinancés, une portion des revenus correspond aux frais afférents et à une partie de la subvention du MES, qui sont répartis selon un prorata.

## PRORATA (EN MILLIERS DE \$)

|                                                  | 2025-2026                    |                 | 2024-2025                    |                 |
|--------------------------------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------------|-----------------|
|                                                  | REVENUS GÉNÉRÉS <sup>1</sup> | PRORATA         | REVENUS GÉNÉRÉS <sup>2</sup> | PRORATA         |
| <b>FACULTÉS</b>                                  |                              |                 |                              |                 |
| Médecine                                         | 112 149                      | 17,73 %         | 105 684                      | 17,53 %         |
| Médecine dentaire                                | 14 123                       | 2,23 %          | 13 348                       | 2,21 %          |
| Droit                                            | 21 160                       | 3,35 %          | 20 679                       | 3,43 %          |
| Sciences sociales                                | 70 144                       | 11,09 %         | 67 749                       | 11,24 %         |
| Musique                                          | 5 706                        | 0,90 %          | 5 817                        | 0,96 %          |
| Sciences de l'éducation                          | 39 647                       | 6,27 %          | 37 079                       | 6,15 %          |
| Sciences et génie                                | 106 188                      | 16,79 %         | 98 296                       | 16,31 %         |
| Foresterie, géographie et géomatique             | 27 424                       | 4,34 %          | 27 080                       | 4,49 %          |
| Théologie et sciences religieuses                | 5 373                        | 0,85 %          | 5 510                        | 0,91 %          |
| Lettres et sciences humaines                     | 44 340                       | 7,01 %          | 43 136                       | 7,16 %          |
| Philosophie                                      | 5 511                        | 0,87 %          | 5 508                        | 0,91 %          |
| Sciences de l'agriculture et de l'alimentation   | 41 199                       | 6,51 %          | 40 165                       | 6,66 %          |
| Aménagement, architecture, art et design         | 24 056                       | 3,80 %          | 22 880                       | 3,80 %          |
| Sciences de l'administration                     | 83 536                       | 13,21 %         | 79 459                       | 13,18 %         |
| Pharmacie                                        | 15 690                       | 2,48 %          | 14 828                       | 2,46 %          |
| Sciences infirmières                             | 15 742                       | 2,49 %          | 15 143                       | 2,51 %          |
| Faculté des études supérieures et postdoctorales | 422                          | 0,07 %          | 451                          | 0,07 %          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>632 410</b>               | <b>100,00 %</b> | <b>602 812</b>               | <b>100,00 %</b> |

<sup>1</sup> Il s'agit de la moyenne des revenus générés des années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

<sup>2</sup> Il s'agit de la moyenne des revenus générés des années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

46 |

**CADRE DE GESTION FINANCIÈRE - Schéma 2025-2026** (en milliers de \$)

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives



ENVELOPPES CIBLÉES ET RÉSERVES (en milliers \$)

TABLEAU 6

|                                                                   | ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE |                       |                                    |                       |            | SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT<br>ET À LA RECHERCHE |                       |            | RECHERCHE                          |                       |            | TOTAL                              |                       |             |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------------------------------|-----------------------|------------|------------------------------------|-----------------------|------------|------------------------------------|-----------------------|-------------|
|                                                                   | Facultés                                 |                       | Autres entités                     |                       | SOUS-TOTAL |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
|                                                                   | Enveloppes<br>ciblées <sup>1</sup>       | Réserves <sup>2</sup> | Enveloppes<br>ciblées <sup>1</sup> | Réserves <sup>2</sup> |            | Enveloppes<br>ciblées <sup>1</sup>            | Réserves <sup>2</sup> | SOUS-TOTAL | Enveloppes<br>ciblées <sup>1</sup> | Réserves <sup>2</sup> | SOUS-TOTAL | Enveloppes<br>ciblées <sup>1</sup> | Réserves <sup>2</sup> | GRAND TOTAL |
| 2025-2026                                                         |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
| Obligations liées aux conventions collectives                     | 6 790                                    | 23 644                | 2                                  | 355                   | 30 791     | 130                                           | 12 416                | 12 546     |                                    | 403                   | 403        | 6 922                              | 36 818                | 43 740      |
| Coût d'exploitation et d'entretien des actifs<br>numérique        |                                          |                       |                                    |                       |            | 29 451                                        | 9 270                 | 38 721     |                                    |                       |            | 29 451                             | 9 270                 | 38 721      |
|                                                                   |                                          |                       |                                    |                       |            | 3 880                                         | 5 310                 | 9 190      |                                    |                       |            | 3 880                              | 5 310                 | 9 190       |
| Enveloppes spécifiques <sup>3</sup>                               | 11 887                                   | 10 004                | 5 135                              | 205                   | 27 231     | 30 530                                        | 1 596                 | 32 126     | 1 547                              |                       | 1 547      | 49 099                             | 11 805                | 60 904      |
| Choix institutionnels <sup>4</sup>                                |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
| Appui à la recherche                                              | 5 000                                    |                       |                                    |                       | 5 000      |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 5 000                              |                       | 5 000       |
| Appui aux conditions de succès                                    |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
| ___ Interdisciplinarité                                           |                                          | 750                   |                                    |                       | 750        |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    | 750                   | 750         |
| ___ Internationalisation                                          |                                          | 1 750                 |                                    |                       | 1 750      |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    | 1 750                 | 1 750       |
| ___ Soutien administratif aux professeurs                         |                                          | 1 925                 |                                    |                       | 1 925      |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    | 1 925                 | 1 925       |
| Appui entrepreneurial                                             |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            | 500                                |                       | 500        | 500                                |                       | 500         |
| Mesure transitoire de mitigation                                  | 3 524                                    |                       |                                    |                       | 3 524      |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 3 524                              |                       | 3 524       |
| Planification stratégique                                         |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 2 500                 | 2 500      |                                    |                       |            |                                    | 2 500                 | 2 500       |
| Bourses et frais de stages                                        | 7 676                                    | 4 975                 |                                    |                       | 12 651     |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 7 676                              | 4 975                 | 12 651      |
| Soutien au développement de la recherche et<br>brevets-redevances |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            | 10 393                             |                       | 10 393     | 10 393                             |                       | 10 393      |
| Volumes et périodiques                                            |                                          |                       |                                    |                       |            | 14 534                                        |                       | 14 534     |                                    |                       |            | 14 534                             |                       | 14 534      |
| Subventions spécifiques MES <sup>5</sup>                          | 12 672                                   | 10 287                |                                    |                       | 22 959     | 3 302                                         |                       | 3 302      |                                    |                       |            | 15 974                             | 10 287                | 26 261      |
| PIARI et mobilier et équipement                                   |                                          |                       | 980                                |                       | 980        | 615                                           | 14 918                | 15 533     |                                    |                       |            | 1 595                              | 14 918                | 16 513      |
| Remboursements de dettes                                          |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 4 033                 | 4 033      | 1 060                              |                       | 1 060      | 1 060                              | 4 033                 | 5 093       |
| Locations externes                                                |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 4 157                 | 4 157      |                                    |                       |            |                                    | 4 157                 | 4 157       |
| LPU                                                               |                                          | 8 603                 |                                    |                       | 8 603      |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    | 8 603                 | 8 603       |
|                                                                   | 47 549                                   | 61 938                | 6 117                              | 560                   | 116 164    | 82 442                                        | 54 200                | 136 642    | 13 500                             | 403                   | 13 903     | 149 608                            | 117 101               | 266 709     |
| 2024-2025                                                         |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
| Obligations liées aux conventions collectives                     | 6 520                                    | 22 777                | 2                                  | 485                   | 29 784     | 2 023                                         | 14 436                | 16 459     |                                    | 543                   | 543        | 8 545                              | 38 241                | 46 786      |
| Coût d'exploitation et d'entretien des actifs<br>numérique        |                                          |                       |                                    |                       |            | 22 965                                        | 9 323                 | 32 288     |                                    |                       |            | 22 965                             | 9 323                 | 32 288      |
|                                                                   |                                          |                       |                                    |                       |            | 2 928                                         | 1 000                 | 3 928      |                                    |                       |            | 2 928                              | 1 000                 | 3 928       |
| Enveloppes spécifiques <sup>3</sup>                               | 12 356                                   | 7 496                 | 5 497                              | 205                   | 25 554     | 27 182                                        | 504                   | 27 686     | 424                                |                       | 424        | 45 459                             | 8 205                 | 53 664      |
| Choix institutionnels <sup>4</sup>                                |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            |                                    |                       |            |                                    |                       |             |
| Appui à la recherche                                              | 5 000                                    |                       |                                    |                       | 5 000      |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 5 000                              |                       | 5 000       |
| Appui entrepreneurial                                             |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            | 500                                |                       | 500        | 500                                |                       | 500         |
| Développement et appui facultaire                                 |                                          | 820                   |                                    |                       | 820        | 850                                           |                       | 850        |                                    |                       |            | 850                                | 820                   | 1 670       |
| Interdisciplinarité                                               | 1 000                                    |                       |                                    |                       | 1 000      |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 1 000                              |                       | 1 000       |
| Mesure d'atténuation                                              | 2 415                                    |                       |                                    |                       | 2 415      |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 2 415                              |                       | 2 415       |
| Planification stratégique                                         |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 2 500                 | 2 500      |                                    |                       |            |                                    | 2 500                 | 2 500       |
| Bourses et frais de stages                                        | 7 309                                    | 7 801                 |                                    |                       | 15 110     |                                               |                       |            |                                    |                       |            | 7 309                              | 7 801                 | 15 110      |
| Soutien au développement de la recherche et<br>brevets-redevances |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               |                       |            | 10 316                             |                       | 10 316     | 10 316                             |                       | 10 316      |
| Volumes et périodiques                                            |                                          |                       |                                    |                       |            | 14 784                                        |                       | 14 784     |                                    |                       |            | 14 784                             |                       | 14 784      |
| Subventions spécifiques MES <sup>5</sup>                          | 8 997                                    | 10 179                |                                    |                       | 19 176     | 3 591                                         |                       | 3 591      |                                    |                       |            | 12 588                             | 10 179                | 22 767      |
| PIARI et mobilier et équipement                                   |                                          |                       | 980                                |                       | 980        | 588                                           | 15 190                | 15 778     |                                    |                       |            | 1 568                              | 15 190                | 16 758      |
| Remboursements de dettes                                          |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 4 039                 | 4 039      | 1 060                              |                       | 1 060      | 1 060                              | 4 039                 | 5 099       |
| Locations externes                                                |                                          |                       |                                    |                       |            |                                               | 3 870                 | 3 870      |                                    |                       |            |                                    | 3 870                 | 3 870       |
| LPU                                                               |                                          | 8 269                 |                                    |                       | 8 269      |                                               | 65                    | 65         |                                    |                       |            |                                    | 8 334                 | 8 334       |
|                                                                   | 43 597                                   | 57 342                | 6 479                              | 690                   | 108 108    | 74 911                                        | 50 927                | 125 838    | 12 300                             | 543                   | 12 843     | 137 287                            | 109 502               | 246 789     |

<sup>1</sup> Les enveloppes ciblées sont des fonds alloués spécifiquement à des projets ou actions définis, et sont distribuées en unité dès le début de l'année financière.

<sup>2</sup> Les réserves sont des fonds alloués à des besoins connus et prévus en début d'année. Cependant, l'information nécessaire pour leur distribution n'est pas disponible en début d'année, ce qui entraîne leur répartition aux unités au fur et à mesure de l'année.

<sup>3</sup> Enveloppes budgétaires allouées à une unité pour qu'elle puisse remplir ses responsabilités et réaliser des projets précis.

<sup>4</sup> Ensemble des enveloppes budgétaires allouées en fonction des priorités et des objectifs de l'Université.

<sup>5</sup> Fonds alloués par le Ministère de l'Enseignement supérieur pour des projets spécifiques.

# Enseignement régulier et recherche – Facultés et autres entités d'enseignement

TABLEAU 7

|                                                   | BUDGET<br>DE BASE  | ENVELOPPES<br>CIBLÉES ET<br>RÉSERVES | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | VARIATIONS        |                |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|----------------|
|                                                   |                    |                                      |                     |                     | \$                | %              |
| <b>FACULTÉS</b>                                   |                    |                                      |                     |                     |                   |                |
| Médecine                                          | 82 204 211         | 9 310 024                            | 91 514 235          | 88 045 114          | 3 469 121         | 3,9 %          |
| Médecine dentaire                                 | 10 351 824         | 5 891 617                            | 16 243 441          | 16 229 477          | 13 964            | 0,1 %          |
| Droit                                             | 15 510 195         | 1 308 309                            | 16 818 504          | 16 207 611          | 610 893           | 3,8 %          |
| Sciences sociales                                 | 51 415 422         | 2 761 079                            | 54 176 501          | 51 265 736          | 2 910 765         | 5,7 %          |
| Musique                                           | 4 182 714          | 1 731 099                            | 5 913 813           | 5 401 643           | 512 170           | 9,5 %          |
| Sciences de l'éducation                           | 29 060 950         | 1 467 430                            | 30 528 380          | 28 224 242          | 2 304 138         | 8,2 %          |
| Sciences et génie                                 | 77 834 799         | 10 297 557                           | 88 132 356          | 83 687 359          | 4 444 997         | 5,3 %          |
| Foresterie, géographie et géomatique              | 20 101 576         | 3 001 996                            | 23 103 572          | 22 275 379          | 828 193           | 3,7 %          |
| Théologie et sciences religieuses                 | 3 938 247          | 824 774                              | 4 763 021           | 4 459 510           | 303 511           | 6,8 %          |
| Lettres et sciences humaines                      | 32 500 972         | 3 362 396                            | 35 863 368          | 34 310 203          | 1 553 165         | 4,5 %          |
| Philosophie                                       | 4 039 801          | 288 594                              | 4 328 395           | 4 123 716           | 204 679           | 5,0 %          |
| Sciences de l'agriculture et de l'alimentation    | 30 198 356         | 2 225 068                            | 32 423 424          | 31 369 178          | 1 054 246         | 3,4 %          |
| Aménagement, architecture, art et design          | 17 632 741         | 937 150                              | 18 569 891          | 17 691 448          | 878 443           | 5,0 %          |
| Sciences de l'administration                      | 61 231 167         | 1 661 867                            | 62 893 034          | 60 268 193          | 2 624 841         | 4,4 %          |
| Pharmacie                                         | 11 500 672         | 273 464                              | 11 774 136          | 11 207 395          | 566 741           | 5,1 %          |
| Sciences infirmières                              | 11 539 108         | 1 367 810                            | 12 906 918          | 12 182 582          | 724 336           | 5,9 %          |
| Faculté des études supérieures et postdoctorales  | 309 656            | 837 805                              | 1 147 461           | 1 157 317           | (9 856)           | (0,9 %)        |
| Réserves                                          | -                  | 61 939 052                           | 61 939 052          | 57 341 746          | 4 597 306         | 8,0 %          |
| <b>Sous-total – Facultés</b>                      | <b>463 552 411</b> | <b>109 487 091</b>                   | <b>573 039 502</b>  | <b>545 447 849</b>  | <b>27 591 653</b> | <b>5,1 %</b>   |
| <b>AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT</b>              |                    |                                      |                     |                     |                   |                |
| Service du développement professionnel            | 2 108 684          | 1 219 400                            | 3 328 084           | 3 496 981           | (168 897)         | (4,8 %)        |
| Service de soutien à l'enseignement               | 3 833 089          | 3 392 513                            | 7 225 602           | 7 034 281           | 191 321           | 2,7 %          |
| Médecine dentaire-Pratique intrauniversitaire     | -                  | 1 500 000                            | 1 500 000           | 1 600 000           | (100 000)         | (6,3 %)        |
| Faculté des études supérieures et postdoctorales  | 1 479 598          | 5 070                                | 1 484 668           | 1 437 017           | 47 651            | 3,3 %          |
| Réserves                                          | -                  | 559 775                              | 559 775             | 689 548             | (129 773)         | (18,8 %)       |
| <b>Sous-total – Autres entités d'enseignement</b> | <b>7 421 371</b>   | <b>6 676 758</b>                     | <b>14 098 129</b>   | <b>14 257 827</b>   | <b>(159 698)</b>  | <b>(1,1 %)</b> |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>470 973 782</b> | <b>116 163 849</b>                   | <b>587 137 631</b>  | <b>559 705 676</b>  | <b>27 431 955</b> | <b>4,9 %</b>   |

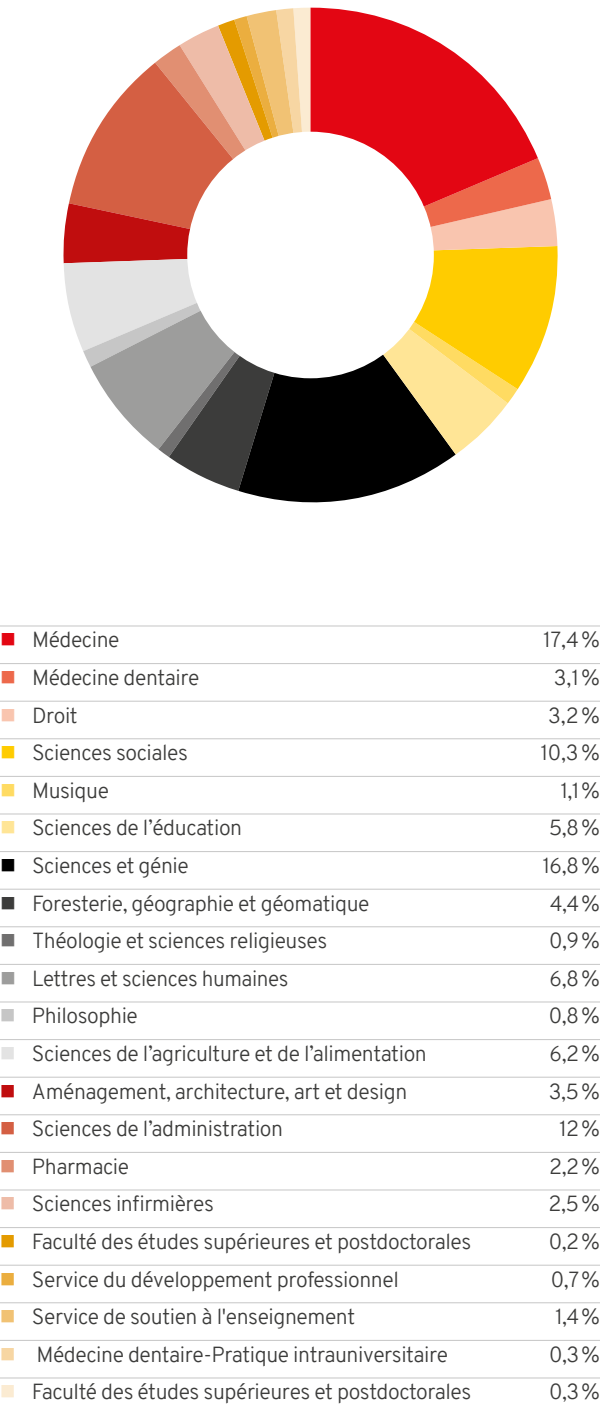
La capacité de dépenser pour l'enseignement et la recherche s'élève à 587 M\$, soit une hausse de 27 M\$ ou 4,9 % de plus qu'en 2024-2025. Le mode d'allocation budgétaire met en lien la capacité de dépenser des facultés avec le niveau des revenus générés. Cette capacité de dépenser se répartit entre le budget de base, les enveloppes ciblées et à caractère institutionnel et les réserves distribuées en cours d'année.

Le budget de base des facultés, réparti au prorata des revenus générés, sert à couvrir les dépenses salariales et les avantages sociaux de l'ensemble des ressources humaines liées aux activités académiques et administratives ainsi que les dépenses autres que salariales, et ce, pour assurer leur mission respective.

Les budgets de base des facultés et autres entités d'enseignement sont en hausse de 19,4 M\$ ou 4,3 % par rapport au budget 2024-2025.

Les enveloppes ciblées totalisent 53,7 M\$ et font référence à des budgets pour lesquels un suivi particulier est requis ou qui sont générés par une source de revenus spécifique. Les réserves totalisent 62,5 M\$ et seront réparties en cours d'année. Plusieurs d'entre elles s'ajouteront aux budgets des facultés et autres entités d'enseignement.

FIGURE 3



Proportion du budget 2025-2026 excluant les réserves

# Soutien à l'enseignement et à la recherche – Services

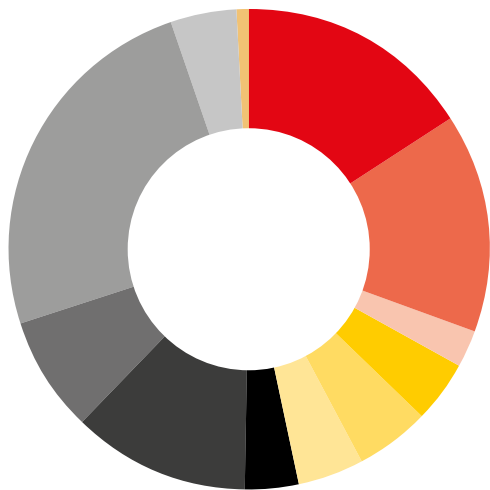
TABLEAU 8

|                                                                                | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | VARIATIONS        |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|--------------|
|                                                                                |                     |                     | \$                | %            |
| <b>SERVICES</b>                                                                |                     |                     |                   |              |
| Bibliothèque                                                                   | 33 556 118          | 33 130 958          | 425 160           | 1,3 %        |
| Direction des technologies de l'information                                    | 30 676 650          | 27 198 937          | 3 477 713         | 12,8 %       |
| Bureau du secrétaire général                                                   | 5 249 037           | 4 820 802           | 428 235           | 8,9 %        |
| Bureau du registraire                                                          | 9 120 356           | 8 726 146           | 394 210           | 4,5 %        |
| Service des finances                                                           | 10 302 483          | 9 250 494           | 1 051 989         | 11,4 %       |
| Direction des communications                                                   | 9 144 224           | 4 899 395           | 4 244 829         | 86,6 %       |
| Rectorat et Vice-rectorat exécutif                                             | 7 425 346           | 7 309 361           | 115 985           | 1,6 %        |
| Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAIDD, VRRCI, VRIT et VRRHF)                  | 24 972 176          | 28 039 516          | (3 067 340)       | (10,9 %)     |
| Vice-rectorat aux ressources humaines                                          | 16 647 385          | 15 354 551          | 1 292 834         | 8,4 %        |
| Service des immeubles                                                          | 52 017 668          | 47 038 967          | 4 978 701         | 10,6 %       |
| Service de sécurité et de prévention                                           | 8 714 455           | 8 280 654           | 433 801           | 5,2 %        |
| Forêt Montmorency                                                              | 376 480             | 470 000             | (93 520)          | (19,9 %)     |
| Affectations transitoires et autres entités                                    | 1 614 742           | 2 404 719           | (789 977)         | (32,9 %)     |
| <b>Sous-total – SERVICES</b>                                                   | <b>209 817 120</b>  | <b>196 924 500</b>  | <b>12 892 620</b> | <b>6,5%</b>  |
| <b>RÉSERVES</b>                                                                |                     |                     |                   |              |
| Réserves – Contributions et gestion immobilière institutionnelles <sup>1</sup> | 34 966 027          | 35 233 353          | (267 326)         | (0,8 %)      |
| Réserves et autres                                                             | 19 233 684          | 15 693 424          | 3 540 260         | 22,6 %       |
| <b>Sous-total – RÉSERVES</b>                                                   | <b>54 199 711</b>   | <b>50 926 777</b>   | <b>3 272 934</b>  | <b>6,4 %</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>264 016 831</b>  | <b>247 851 277</b>  | <b>16 165 554</b> | <b>6,5 %</b> |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.



FIGURE 4



|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| ■ Bibliothèque                                                  | 16 %   |
| ■ Direction des technologies de l'information                   | 14,6 % |
| ■ Bureau du secrétaire général                                  | 2,5 %  |
| ■ Bureau du registraire                                         | 4,3 %  |
| ■ Service des finances                                          | 4,9 %  |
| ■ Direction des communications                                  | 4,4 %  |
| ■ Rectorat et Vice-rectorat exécutif                            | 3,5 %  |
| ■ Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAIDD, VRRCI, VRIT et VRRHF) | 11,9 % |
| ■ Vice-rectorat aux ressources humaines                         | 7,9 %  |
| ■ Service des immeubles                                         | 24,8 % |
| ■ Service de sécurité et de prévention                          | 4,2 %  |
| ■ Forêt Montmorency                                             | 0,2 %  |
| ■ Affectations transitoires et autres entités                   | 0,8 %  |

La capacité de dépenser des fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche s'élève à 264,0 M\$, soit une hausse de 16,2 M\$ ou 7 % de plus qu'en 2024-2025.

Cette augmentation s'explique, entre autres, par la prise en compte du coût des indexations salariales et de la progression des échelons conformément aux conventions collectives en cours, ou à négocier, par la hausse de certaines dépenses de fonctionnement à caractère institutionnel telles que l'énergie, l'entretien ménager et les volumes et périodiques.

Une contribution de 3,25 M\$ pour bonifier le financement du développement des technologies de l'information est allouée en 2025-2026. De plus, le budget prévoit un investissement en cybersécurité et tout comme l'an dernier, une enveloppe est prévue pour soutenir le déploiement et le support d'un plan numérique.

# Soutien à l'enseignement et à la recherche – Par type d'enveloppe

TABLEAU 9

|                                                                               | PRORATA        | BUDGET DE BASE     | ENVELOPPES CIBLÉES ET RÉSERVES |                                     | 2025-2026 BUDGET   | 2024-2025 BUDGET   |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
|                                                                               |                |                    | ENVELOPPES CIBLÉES             | DÉPENSES ET REVENUS INSTITUTIONNELS |                    |                    |
| <b>SERVICES</b>                                                               |                |                    |                                |                                     |                    |                    |
| Bibliothèque                                                                  | 13,7 %         | 17 415 280         | 1 606 838                      | 14 534 000                          | 33 556 118         | 33 130 958         |
| Direction des technologies de l'information                                   | 14,1 %         | 17 949 978         | 12 726 672                     | -                                   | 30 676 650         | 27 198 937         |
| Bureau du secrétaire général                                                  | 3,3 %          | 4 203 827          | 1 045 210                      | -                                   | 5 249 037          | 4 820 802          |
| Bureau du registraire                                                         | 6,1 %          | 7 750 091          | 1 370 265                      | -                                   | 9 120 356          | 8 726 146          |
| Service des finances                                                          | 6,9 %          | 8 851 516          | 1 450 967                      | -                                   | 10 302 483         | 9 250 494          |
| Direction des communications                                                  | 6,5 %          | 8 263 252          | 880 972                        | -                                   | 9 144 224          | 4 899 395          |
| Rectorat et Vice-rectorat exécutif                                            | 4,3 %          | 5 435 968          | 1 989 378                      | -                                   | 7 425 346          | 7 309 361          |
| Vice-rectorats (incluant VRAE, VRAIDD, VRRCI, VRIT et VRRHF)                  | 13,7 %         | 17 431 544         | 7 540 632                      | -                                   | 24 972 176         | 28 039 516         |
| Vice-rectorat aux ressources humaines                                         | 9,1 %          | 11 545 831         | 5 101 554                      | -                                   | 16 647 385         | 15 354 551         |
| Service des immeubles                                                         | 16,4 %         | 20 919 431         | 1 646 850                      | 29 451 387                          | 52 017 668         | 47 038 967         |
| Service de sécurité et de prévention                                          | 6,0 %          | 7 609 025          | 1 105 430                      | -                                   | 8 714 455          | 8 280 654          |
| Forêt Montmorency                                                             |                | -                  | 376 480                        | -                                   | 376 480            | 470 000            |
| Affectations transitoires et autres entités                                   |                | -                  | 1 614 742                      | -                                   | 1 614 742          | 2 404 719          |
| <b>Sous-total – SERVICES</b>                                                  |                | <b>127 375 743</b> | <b>38 455 990</b>              | <b>43 985 387</b>                   | <b>209 817 120</b> | <b>196 924 500</b> |
| <b>RÉSERVES</b>                                                               |                |                    |                                |                                     |                    |                    |
| Réserves - Contributions et gestion immobilière institutionnelle <sup>1</sup> |                | -                  |                                | 34 966 027                          | 34 966 027         | 35 233 353         |
| Réserves et autres                                                            |                | -                  | 19 233 684                     | -                                   | 19 233 684         | 15 693 424         |
| <b>Sous-total – RÉSERVES</b>                                                  |                | <b>-</b>           | <b>19 233 684</b>              | <b>34 966 027</b>                   | <b>54 199 711</b>  | <b>50 926 777</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>100,0 %</b> | <b>127 375 743</b> | <b>57 689 674</b>              | <b>78 951 414</b>                   | <b>264 016 831</b> | <b>247 851 277</b> |

<sup>1</sup>Données reclassées pour fins comparatives.

Les proratas utilisés pour la répartition du budget de base de ces unités sont basés sur les données de l'année 2019-2020 et recalculés chaque année pour tenir compte, entre autres, des mouvements de personnel entre les unités. Le budget de base sert à couvrir les dépenses salariales et les avantages sociaux de l'ensemble des ressources humaines ainsi que des dépenses autres que salariales, et ce, pour assurer leur mission respective.

Les enveloppes ciblées font référence à des budgets pour lesquels un suivi particulier est requis, qui sont générés par une source de revenus spécifique ou qui ont un caractère institutionnel, par exemple :

- > Revenus externes facturés par les unités;
- > Enveloppes spécifiques (subvention spéciale dédiée ou nominative, décision, etc.);
- > Volumes et périodiques;
- > Énergie.



# Soutien à l'enseignement et à la recherche – Dépenses institutionnelles

TABLEAU 10

|                                                                           | BIBLIOTHÈQUE      | DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION | SERVICE DES IMMEUBLES | CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE INSTITUTIONNELLES |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>DÉPENSES INSTITUTIONNELLES</b>                                         |                   |                                             |                       |                                                        |
| Volumes et périodiques                                                    | 14 534 000        |                                             |                       |                                                        |
| Téléphonie <sup>1</sup>                                                   |                   | -                                           |                       |                                                        |
| Chauffage                                                                 |                   |                                             | 6 721 164             |                                                        |
| Électricité                                                               |                   |                                             | 10 591 035            |                                                        |
| Entretien ménager                                                         |                   |                                             | 13 159 188            |                                                        |
| <b>REVENUS INSTITUTIONNELS</b>                                            |                   |                                             |                       |                                                        |
| Téléphonie <sup>1</sup>                                                   |                   | -                                           |                       |                                                        |
| Chauffage                                                                 |                   |                                             | (660 000)             |                                                        |
| Électricité                                                               |                   |                                             | (360 000)             |                                                        |
| <b>CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE INSTITUTIONNELLES</b>             |                   |                                             |                       |                                                        |
| Enveloppes ciblées institutionnelles <sup>2</sup>                         |                   |                                             |                       | 22 168 310                                             |
| Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) |                   |                                             |                       | 12 797 717                                             |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>14 534 000</b> | <b>-</b>                                    | <b>29 451 387</b>     | <b>34 966 027</b>                                      |

<sup>1</sup>Abolition de la facturation interne liée à la téléphonie et à la réseautique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

<sup>2</sup>Données reclassées pour fins comparatives



TABLEAU 10 (SUITE)

|                                                                           | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | VARIATIONS       |              |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|--------------|
|                                                                           |                     |                     | \$               | %            |
| <b>DÉPENSES INSTITUTIONNELLES</b>                                         |                     |                     |                  |              |
| Volumes et périodiques                                                    | 14 534 000          | 14 784 000          | (250 000)        | (1,7 %)      |
| Téléphonie <sup>1</sup>                                                   | -                   | 89 000              | (89 000)         | (100,0 %)    |
| Chauffage                                                                 | 6 721 164           | 6 798 276           | (77 112)         | (1,1 %)      |
| Électricité                                                               | 10 591 035          | 8 858 314           | 1 732 721        | 19,6 %       |
| Entretien ménager                                                         | 13 159 188          | 10 378 638          | 2 780 550        | 26,8 %       |
| <b>REVENUS INSTITUTIONNELS</b>                                            |                     |                     |                  |              |
| Téléphonie <sup>1</sup>                                                   | -                   | (2 139 248)         | 2 139 248        | 100,0 %      |
| Chauffage                                                                 | (660 000)           | (660 000)           | -                | -            |
| Électricité                                                               | (360 000)           | (360 000)           | -                | -            |
| <b>CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE<br/>INSTITUTIONNELLES</b>         |                     |                     |                  |              |
| Enveloppes ciblées institutionnelles                                      | 22 168 310          | 22 048 258          | 120 052          | 0,5 %        |
| Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) | 12 797 717          | 13 185 095          | (387 378)        | (2,9 %)      |
|                                                                           | <b>78 951 414</b>   | <b>72 982 333</b>   | <b>5 969 081</b> | <b>8,2 %</b> |

# Recherche

TABLEAU 11

|                                                              | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | VARIATIONS       |               |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------|
|                                                              |                     |                     | \$               | %             |
| <b>BUDGET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (BDR)</b>         |                     |                     |                  |               |
| Centres de recherche reconnus                                | 2 369 897           | 2 368 885           | 1 012            | 0,0 %         |
| Financements statutaires                                     | 799 686             | 799 686             | -                | -             |
| Financement de contrepartie                                  | 760 000             | 760 000             | -                | -             |
| Éthique et intégrité en recherche                            | 370 000             | 277 489             | 92 511           | 33,3 %        |
| Instituts                                                    | 2 559 048           | 2 141 733           | 417 315          | 19,5 %        |
| Réserve de développement stratégique de la recherche         | 230 000             | 230 000             | -                | -             |
| Memberships                                                  | 245 000             | 245 000             | -                | -             |
| Autres appuis stratégiques                                   | 248 706             | 248 706             | -                | -             |
| <b>Sous-total - BDR</b>                                      | <b>7 582 337</b>    | <b>7 071 499</b>    | <b>510 838</b>   | <b>7,2 %</b>  |
| <b>RECHERCHE</b>                                             |                     |                     |                  |               |
| Bureaux de soutien à la recherche                            | 6 513 631           | 5 511 752           | 1 001 879        | 18,2 %        |
| Demandes de brevets                                          | 600 000             | 519 013             | 80 987           | 15,6 %        |
| Dépenses de redevances                                       | 899 000             | 704 100             | 194 900          | 27,7 %        |
| Réserves et autres                                           | 394 444             | 543 027             | (148 583)        | (27,4 %)      |
| <b>Sous-total - Recherche</b>                                | <b>8 407 075</b>    | <b>7 277 892</b>    | <b>1 129 183</b> | <b>15,5 %</b> |
| <b>Sous-total - BDR et Recherche</b>                         | <b>15 989 412</b>   | <b>14 349 391</b>   | <b>1 640 021</b> | <b>11,4 %</b> |
| Fonds de soutien à la recherche - FIR fédéraux               | 2 584 647           | 2 641 895           | (57 248)         | (2,2 %)       |
| Dépenses de recherche sans restriction                       | 1 000 000           | 1 234 100           | (234 100)        | (19,0 %)      |
| Contribution pour les coûts de financement d'immobilisations | 1 060 000           | 1 060 000           | -                | -             |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>20 634 059</b>   | <b>19 285 386</b>   | <b>1 348 673</b> | <b>7,0 %</b>  |

Les dépenses de recherche sont composées du budget de développement de la recherche (BDR) qui soutient financièrement les centres de recherche reconnus, les instituts et les regroupements stratégiques, ainsi que de plusieurs autres appuis stratégiques.

Les dépenses de recherche couvrent également les ressources relevant du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) qui agissent en soutien aux professeures et aux professeurs. Ces ressources sont chargées d'encadrer la recherche et la création en soutenant leur essor et leur rayonnement national et international. Elles sont entre autres responsables d'offrir des services en matière de financement, d'éthique, de valorisation et de déploiement d'innovations technologiques et sociales, ainsi que de développement et de création de différents types de chaires et de regroupements structurants.

Les dépenses de recherche incluent aussi les demandes de brevets, les dépenses reliées à la gestion des redevances, les dépenses de recherche qui découlent des revenus des frais indirects de recherche et la contribution pour les coûts de financement d'immobilisations liées à la recherche.

Finalement, une enveloppe estimée à 3,3 M\$ est prévue en lien avec la hausse de la subvention du gouvernement fédéral pour le programme de Fonds de soutien à la recherche afin que les professeures et les professeurs ainsi que la prochaine génération de scientifiques et d'étudiantes et d'étudiants aient les ressources et le soutien nécessaires pour maintenir la recherche de classe mondiale au Canada.

# État sommaire des revenus et dépenses des services autofinancés

TABLEAU 12

|                                        | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>BUDGET | VARIATIONS       |               |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------|
|                                        |                     |                     | \$               | %             |
| <b>REVENUS EXTERNES</b>                |                     |                     |                  |               |
| SERVICES À LA COLLECTIVITÉ             | 22 590 000          | 17 775 000          | 4 815 000        | 27,1 %        |
| SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S              |                     |                     |                  |               |
| Service du développement professionnel | 4 680 366           | 4 531 510           | 148 856          | 3,3 %         |
| Service des activités sportives        | 19 590 399          | 17 170 991          | 2 419 408        | 14,1 %        |
| Direction des services aux étudiants   | 8 555 553           | 8 032 720           | 522 833          | 6,5 %         |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>32 826 318</b>   | <b>29 735 221</b>   | <b>3 091 097</b> | <b>10,4 %</b> |
| <b>ENTREPRISES AUXILIAIRES</b>         |                     |                     |                  |               |
| Aménagement forestier                  | 122 000             | 31 900              | 90 100           | 282,4 %       |
| Service des résidences                 | 12 645 000          | 12 005 000          | 640 000          | 5,3 %         |
| Service de reprographie                | 472 000             | 470 000             | 2 000            | 0,4 %         |
| Stationnement                          | 8 252 000           | 7 716 000           | 536 000          | 6,9 %         |
| Logistique événementielle              | 610 000             | 595 000             | 15 000           | 2,5 %         |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>22 101 000</b>   | <b>20 817 900</b>   | <b>1 283 100</b> | <b>6,2 %</b>  |
| <b>TOTAL – REVENUS EXTERNES</b>        | <b>77 517 318</b>   | <b>68 328 121</b>   | <b>9 189 197</b> | <b>13,4 %</b> |
| <b>DÉPENSES</b>                        |                     |                     |                  |               |
| SERVICES À LA COLLECTIVITÉ             | 20 618 000          | 16 475 000          | 4 143 000        | 25,1 %        |
| SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S              |                     |                     |                  |               |
| Service du développement professionnel | 4 626 993           | 4 494 506           | 132 487          | 2,9 %         |
| Service des activités sportives        | 20 126 880          | 18 186 478          | 1 940 402        | 10,7 %        |
| Direction des services aux étudiants   | 9 067 333           | 8 140 432           | 926 901          | 11,4 %        |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>33 821 206</b>   | <b>30 821 416</b>   | <b>2 999 790</b> | <b>9,7 %</b>  |
| <b>ENTREPRISES AUXILIAIRES</b>         |                     |                     |                  |               |
| Aménagement forestier                  | 122 000             | 31 504              | 90 496           | 287,3 %       |
| Service des résidences                 | 12 645 000          | 12 005 000          | 640 000          | 5,3 %         |
| Service de reprographie                | 370 000             | 267 000             | 103 000          | 38,6 %        |
| Stationnement                          | 5 854 000           | 6 855 000           | (1 001 000)      | (14,6 %)      |
| Logistique événementielle              | 1 543 600           | 583 000             | 960 600          | 164,8 %       |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>20 534 600</b>   | <b>19 741 504</b>   | <b>793 096</b>   | <b>4,0 %</b>  |
| <b>TOTAL – DÉPENSES</b>                | <b>74 973 806</b>   | <b>67 037 920</b>   | <b>7 935 886</b> | <b>11,8 %</b> |
| <b>RÉSULTATS</b>                       |                     |                     |                  |               |
| SERVICES À LA COLLECTIVITÉ             | 1 972 000           | 1 300 000           | 672 000          | 51,7 %        |
| SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S              |                     |                     |                  |               |
| Service du développement professionnel | 53 373              | 37 004              | 16 369           | 44,2 %        |
| Service des activités sportives        | (536 481)           | (1 015 487)         | 479 006          | 47,2 %        |
| Direction des services aux étudiants   | (511 780)           | (107 712)           | (404 068)        | (375,1 %)     |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>(994 888)</b>    | <b>(1 086 195)</b>  | <b>91 307</b>    | <b>8,4 %</b>  |
| <b>ENTREPRISES AUXILIAIRES</b>         |                     |                     |                  |               |
| Aménagement forestier                  | -                   | 396                 | (396)            | (100,0 %)     |
| Service des résidences                 | -                   | -                   | -                | -             |
| Service de reprographie                | 102 000             | 203 000             | (101 000)        | (49,8 %)      |
| Stationnement                          | 2 398 000           | 861 000             | 1 537 000        | 178,5 %       |
| Logistique événementielle              | (933 600)           | 12 000              | (945 600)        | (7880,0 %)    |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>1 566 400</b>    | <b>1 076 396</b>    | <b>490 004</b>   | <b>45,5 %</b> |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>2 543 512</b>    | <b>1 290 201</b>    | <b>1 253 311</b> | <b>97,1 %</b> |

# Processus budgétaire

L'élaboration du budget du fonds de fonctionnement s'inscrit dans un processus budgétaire rigoureux auquel les instances et les unités participent afin d'assurer l'adéquation entre le budget et le plan d'action institutionnel et ainsi maximiser l'atteinte des orientations de l'institution en matière d'excellence en formation et en recherche.

---

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Université Laval adopte les orientations et les paramètres budgétaires applicables à la préparation du budget de fonctionnement. Il adopte par la suite le budget de fonctionnement après avoir reçu un avis du Conseil universitaire. C'est aussi cette instance qui désigne les auditeurs externes des états financiers de l'Université et qui les approuve une fois qu'ils ont été audités. Le Conseil d'administration est composé de 30 membres dont 25 votants, soit la rectrice ou le recteur, la vice-rectrice exécutive ou le vice-recteur exécutif, une doyenne ou un doyen, trois membres du corps professoral, une directrice ou un directeur de service, deux membres du personnel administratif, une chargée ou un chargé de cours, trois personnes étudiantes et des membres externes nommés, selon le cas, par l'Association des diplômés de l'Université Laval, la Fondation de l'Université Laval ou par le Conseil d'administration. Sont aussi membres du Conseil d'administration, sans droit de vote, les autres vice-rectrices et vice-recteurs ainsi que la secrétaire générale ou le secrétaire général.

---

## LE CONSEIL UNIVERSITAIRE

Avant le dépôt final du budget au Conseil d'administration, le Conseil universitaire reçoit le projet du budget lors d'une séance généralement tenue en mars et doit formuler un avis au Conseil d'administration sur ce dernier. Le Conseil universitaire est composé d'une soixantaine de personnes, dont la rectrice ou le recteur, les vice-rectrices et vice-recteurs, la secrétaire générale ou le secrétaire général, les doyennes et doyens, vingt-cinq professeures et professeurs, deux membres du personnel administratif, deux chargées ou chargés de cours, une professionnelle ou un professionnel de recherche, deux directrices ou directeurs de centres de recherche ou d'instituts, une directrice ou un directeur de service ou une personne membre du personnel administratif cadre, deux membres externes et des personnes étudiantes des trois cycles d'études. Sont aussi membres du Conseil universitaire, sans droit de vote, les présidentes et présidents des trois commissions universitaires permanentes.

---

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif supervise la réalisation du budget et propose celui-ci au Conseil d'administration. De plus, le Comité exécutif reçoit deux fois par année les projections financières sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier. Ces projections sont par la suite déposées au Conseil d'administration pour approbation. Le Comité exécutif est composé de la rectrice ou du recteur, des vice-rectrices et vice-recteurs et de six membres du Conseil d'administration. Est aussi membre du Comité exécutif, sans droit de vote, la secrétaire générale ou le secrétaire général.



---

## **LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES**

Le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques reçoit les orientations et paramètres du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations, les projections financières en cours d'année ainsi que les états financiers et transferts interfonds effectués au cours de l'exercice financier et les recommande au Conseil d'administration.

---

## **LE COMITÉ DE DIRECTION**

Dans le cadre du processus budgétaire, le Comité de direction détermine les orientations et les paramètres budgétaires.

---

## **LA VICE-RECTRICE EXÉCUTIVE OU LE VICE-RECTEUR EXÉCUTIF**

Cette personne est la première responsable de l'appareil exécutif de l'Université et dirige et coordonne les travaux de planification. Elle est membre du Comité du budget et en dirige les travaux. Elle établit avec la rectrice ou le recteur, en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, les priorités et les grandes orientations budgétaires de l'institution en fonction de la mission, des valeurs et des orientations de développement de celle-ci.

---

## **LA VICE-RECTRICE OU LE VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX FINANCES**

Cette personne supervise le processus budgétaire et son suivi, en étroite collaboration avec le Service des finances. Elle est responsable de la reddition de comptes en matière de suivi budgétaire et des états financiers aux instances appropriées. Au moment de l'élaboration du budget, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances et la vice-rectrice exécutive ou le vice-recteur exécutif établissent, en fonction des orientations institutionnelles, les paramètres budgétaires de l'Université, en collaboration avec le Comité de direction. Par la suite, ces orientations et paramètres budgétaires sont soumis pour approbation au Comité d'audit et de gestion intégrée des

risques, au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Ces orientations et paramètres servent de toile de fond à la préparation du budget. Ils sont communiqués aux décanats, aux directions de services et aux responsables de l'administration au cours du processus budgétaire.

Le Service des finances prévoit les enveloppes budgétaires selon les paramètres définis par les orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration. Il s'assure de fournir aux unités administratives les documents requis pour leur préparation budgétaire, conformément au mode d'allocation des ressources. Par la suite, les choix budgétaires sont présentés aux décanats et aux directions de services. Tout au long de l'année, le Service des finances assure le suivi budgétaire en collaboration avec les unités et prépare les projections financières sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier afin de suivre l'évolution des résultats financiers de l'Université.

---

## **LA DOYENNE OU LE DOYEN**

La personne titulaire d'un décanat définit les priorités et projets de sa faculté, en cohérence avec les orientations institutionnelles, et ce, tout en respectant son cadre budgétaire. Elle est responsable du budget facultaire et procède à sa répartition dans les départements, dans les cas où les facultés sont départementalisées. Cet exercice peut se traduire par une rencontre ou par un dépôt de documents en fonction du contexte annuel du processus.

---

## **LA DIRECTRICE OU LE DIRECTEUR DE SERVICE OU D'UNE AUTRE ENTITÉ D'ENSEIGNEMENT**

La direction définit les priorités et projets de son unité en lien avec les orientations institutionnelles et est responsable de son budget annuel. Elle peut le répartir parmi les secteurs de son unité, selon les objectifs qu'elle s'est fixés. Cet exercice peut se traduire par une rencontre ou par un dépôt de documents en fonction du contexte annuel du processus.

# Calendrier du processus budgétaire

Le processus budgétaire 2025-2026 s'échelonne de novembre 2024 à avril 2025. Il débute par l'identification des opportunités et des enjeux budgétaires. Ceux-ci sont ensuite traduits en orientations et en paramètres budgétaires qui servent à établir le cadre de gestion financière.

## NOVEMBRE À MI-JANVIER

Rencontre des unités avec le comité du budget (défis et enjeux)

## DÉCEMBRE À MI-MARS

Période continue de préparation budgétaire

## FÉVRIER

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité exécutif et au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques pour proposition au Conseil d'administration

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Conseil d'administration pour approbation

Période de préparation des besoins en personnel administratif pour les facultés et les services

Période de préparation du document budgétaire par le Service des finances

## MARS

Dépôt du projet du budget au Comité exécutif et au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques pour proposition au Conseil d'administration

Dépôt du projet du budget au Conseil d'administration pour réception

Présentation du cadre de gestion financière aux décanats et aux directions de services et dépôt des documents nécessaires à leur planification budgétaire

## AVRIL

Dépôt du projet du budget au Conseil universitaire pour avis

Dépôt du budget au Conseil d'administration pour approbation finale

# Objectifs et développement des unités

Chaque année, le processus budgétaire est une opportunité de prendre le temps, collectivement, de réfléchir sur nos façons de faire et sur le fonctionnement de notre institution afin de mettre en œuvre les initiatives qui nous permettent de poursuivre notre développement et de soutenir, toujours plus efficacement, notre mission d'enseignement et de recherche.

L'élaboration du budget 2025-2026 s'effectue dans un contexte où plusieurs éléments d'incertitude cohabitent : les resserrements budgétaires dans différents ministères et organismes provinciaux, l'incertitude économique entourant les récents désaccords commerciaux avec les États-Unis, les limitations du nombre de permis d'études émis par le gouvernement et enfin, certaines nouvelles mesures annoncées par le MES à compter de 2025-2026, mais pour lesquelles la méthodologie d'application n'a pas encore été précisée. L'année financière 2025-2026 sera donc une année charnière nécessitant le respect du cadre financier imposé. Les facultés et les services sont invités à planifier la prochaine année en fonction de ces paramètres d'incertitude et à entamer une réflexion plus large sur les années qui suivront et les moyens à prendre pour assurer notre capacité à poursuivre notre mission d'enseignement et de recherche dans un contexte budgétaire qui s'annonce plus restrictif.

---

## DOCUMENTS RELATIFS À LA PLANIFICATION DU BUDGET DES UNITÉS

Le Service des finances transmet annuellement aux facultés, aux services et aux autres unités des documents qui facilitent la reddition de comptes de fin d'année et la planification budgétaire de l'exercice suivant.

---

## DOCUMENTS RELATIFS AU SUIVI ET À LA PRÉPARATION DU BUDGET

Les unités doivent présenter les documents suivants :

- > La projection des résultats au 30 avril 2025, incluant les principales hypothèses de travail;
- > La projection des revenus provenant de sources externes au 30 avril 2026;
- > La projection des résultats des activités de l'enseignement non crédité, des projets de services à la collectivité (SC) et des projets associés aux retombées des frais indirects (FA) au 30 avril 2025 et 2026;
- > La projection des résultats au 30 avril 2026, incluant les principales hypothèses de travail (services autofinancés seulement).

# Reddition de comptes liée à l'utilisation des ressources

---

## SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRES

Au cours de l'exercice budgétaire, le suivi et le contrôle budgétaires sont sous la responsabilité de chaque unité administrative, qui procède aux ajustements requis en fonction de sa situation financière.

Conformément aux règles budgétaires, entérinées par le Conseil d'administration de l'Université Laval, tout déficit est soumis à l'autorisation du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, s'il correspond à moins de 10 % du budget de l'unité (excluant les masses salariales régulières et les avantages sociaux) jusqu'à concurrence de 100 k\$, et à l'autorisation du Comité exécutif, s'il est supérieur à cette limite. Si le déficit est ponctuel, un état de la situation devra être préparé par l'unité en collaboration avec le Service des finances et déposé par le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances pour approbation au Comité exécutif. Si le déficit est structurel, un plan de redressement couvrant, selon le cas, une période de 3 à 5 ans est élaboré par l'unité en collaboration avec le Service des finances, le Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes et le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, et soumis par ce dernier au Comité exécutif aux fins d'approbation. Ce plan de redressement devra être révisé et soumis annuellement au Comité exécutif pour approbation jusqu'au moment où l'équilibre budgétaire structurel sera atteint par l'unité. Le suivi et le contrôle budgétaires visent une surveillance continue de la situation budgétaire par l'équipe de gestion de l'unité.

---

## PROJECTIONS BUDGÉTAIRES SUR LA BASE DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 JANVIER

Chaque unité doit transmettre ses projections budgétaires du budget de fonctionnement deux fois par année au Service des finances à l'aide d'un formulaire qui lui a été fourni au préalable. Elle doit estimer ses résultats pour l'exercice en cours pour toutes les enveloppes budgétaires sous sa responsabilité ainsi que pour les projets de services à la collectivité, de frais d'administration et de l'enseignement non crédité du budget de fonctionnement.

La responsabilité des unités n'exclut pas la responsabilité du Service des finances. Lors des projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier, la responsabilité du Service des finances quant au contrôle budgétaire couvre l'analyse de l'information reçue des unités administratives et également l'ensemble des revenus et des dépenses du budget de fonctionnement. En effet, à l'aide des résultats réels du 30 septembre et du 31 janvier, le Service des finances effectue les projections des résultats au 30 avril, en y intégrant celles fournies par les unités, afin d'assurer le respect des résultats prévus au budget original. Le travail de projection consiste à reprendre chacune des hypothèses utilisées lors de l'élaboration du budget original, à valider leur pertinence à la lumière des événements connus à ce jour et à augmenter leur précision au besoin. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est un enjeu stratégique majeur et, au besoin, des actions sont mises en place afin d'en assurer le respect.

Les rapports des projections budgétaires préparés par le Service des finances sont soumis pour approbation deux fois par année par le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques, au Comité exécutif et au Conseil d'administration.

---

## RÉSULTATS RÉELS AU 30 AVRIL

Le Service des finances produit les états financiers de l'Université. L'analyse des écarts au 30 avril est préparée par le Service des finances en collaboration avec les unités, sur deux bases distinctes, soit l'écart des résultats réels avec les projections budgétaires les plus récentes et les résultats réels de l'année précédente.

Par la suite, les états financiers ainsi que l'analyse des écarts des résultats réels avec le réel de l'année précédente sont présentés pour approbation par le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques, au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Aussitôt les états financiers approuvés par le Conseil d'administration, ceux-ci sont acheminés au MES.



# Processus d'analyse des besoins en personnel

## PROFESSORAL

Le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) autorise la création de postes de professeures et de professeurs en support à la mission d'enseignement et de recherche de l'Université. Il veille notamment au respect du plancher d'emploi prévu à la convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université Laval, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'application du Programme d'accès à l'égalité pour les professeures et professeurs. Pour l'année 2025-2026, il est prévu qu'environ soixante-dix postes seront à combler, afin de respecter la hausse du plancher d'emploi prévue à la convention collective et de compenser les éventuels départs à la retraite et autres mouvements de personnel. L'embauche de personnel professoral demeure donc l'une des grandes priorités de l'Université.

Le processus d'analyse des demandes de postes s'effectue tout au long de l'exercice budgétaire, en fonction des besoins exprimés par les décanats auprès du VRRHF. Un décanat doit justifier une demande de poste provenant d'une unité en considérant le plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche de l'unité en question (département, école ou faculté non départementalisée). Il appuie également sa demande sur une analyse des effectifs étudiants dans les programmes pertinents ainsi que sur son plan de développement de la recherche. De façon générale, le VRRHF approuve la demande de création de postes en se basant sur les informations fournies par la faculté.

## ADMINISTRATIF

La planification des besoins en main-d'œuvre et leur financement demeurent une responsabilité des unités. Le VRRHF s'assure cependant de les soutenir dans l'analyse de leurs besoins, ainsi que dans l'identification et la mise en place de solutions permettant d'assurer l'évolution et la performance de leurs équipes.

Pour ce faire, le VRRHF développera dans la prochaine année un nouveau processus de planification stratégique des ressources humaines afin de faciliter la prise de décisions concernant les besoins de l'organisation en personnel et en compétences, tant au niveau de la direction de l'Université, qu'à celui des différentes unités.

En complément de ce processus, le VRRHF bonifie son offre d'expertise-conseil en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre par la création de deux nouvelles directions, le tout en adéquation avec la mission et les orientations de l'Université :

- > Le centre d'expertise Talent pilotera le processus de planification stratégique des ressources humaines et proposera des stratégies d'intervention en acquisition, développement et rétention du personnel;
- > La Direction du partenariat d'affaires RH offrira des services-conseils de proximité aux unités en développant une meilleure compréhension des différentes réalités sectorielles et des enjeux de main-d'œuvre spécifiques qui en découlent afin de les accompagner dans l'identification et le déploiement des solutions requises.

# Plan financier à long terme du fonds de fonctionnement

Les orientations de développement de l'Université Laval sont définies par la planification stratégique élaborée par l'équipe de direction, en collaboration avec plusieurs acteurs importants pour notre institution. Cette planification, qui s'échelonne sur une période de cinq ans, s'articule autour de six grands chantiers. Plusieurs indicateurs de mesure liés aux objectifs des chantiers ont été développés. Pour réaliser cet audacieux plan d'action dans le respect de la mission et des valeurs de l'institution, un plan financier optimal demeure essentiel.

L'Université Laval présente des résultats à l'équilibre depuis l'année financière 2003-2004. Ces résultats sont rendus possibles grâce à un arrimage très rigoureux entre les objectifs stratégiques et le processus d'allocation budgétaire. Une seule année fait exception à ce constat et est en lien avec des mesures exceptionnelles permises à la suite des compressions gouvernementales exigées en 2012-2013.

Pour conserver cet équilibre à long terme, l'Université Laval aura à relever plusieurs défis financiers au cours des prochaines années.

Voici les principaux défis pour l'institution :

- > L'écart négatif récurrent du financement gouvernemental par rapport à l'augmentation des coûts de système. Les réinvestissements accordés dans les dernières années ont été bien accueillis, sans toutefois être à la hauteur des défis à relever. Le financement pour les années à venir s'annonce limité dans un contexte économique plus difficile;
- > L'évolution de l'effectif étudiant dans un contexte d'incertitude : l'enseignement à distance, la fluidité des frontières, l'évolution du marché du travail et la situation économique auront-ils des impacts positifs ou négatifs sur la poursuite des études universitaires?

Par ailleurs, des facteurs sont favorables à l'atteinte des objectifs tels le respect de l'équilibre budgétaire, un processus budgétaire bien encadré, un suivi rigoureux des résultats et un équilibre constant entre le développement et l'amélioration de l'efficacité administrative.

Soulignons également l'évolution des modes d'enseignement qui sauront répondre à différents profils d'étudiantes et d'étudiants en maintenant notre objectif de placer la communauté étudiante au cœur de l'expérience universitaire :

- > En révisant l'offre de programmes pour s'assurer que la formation expérientielle y est omniprésente et distinctive;
- > En proposant plus de formations courtes, flexibles et personnalisées;
- > En innovant et en faisant preuve de souplesse pour créer une expérience riche, stimulante et intégrée, et ce, dès le premier contact avec l'Université et tout au long du parcours.

Finalement, l'engagement de toute la communauté universitaire est un facteur déterminant pour transformer les défis à relever en opportunités.

# Mesures de performance

## INDICATEURS GLOBAUX

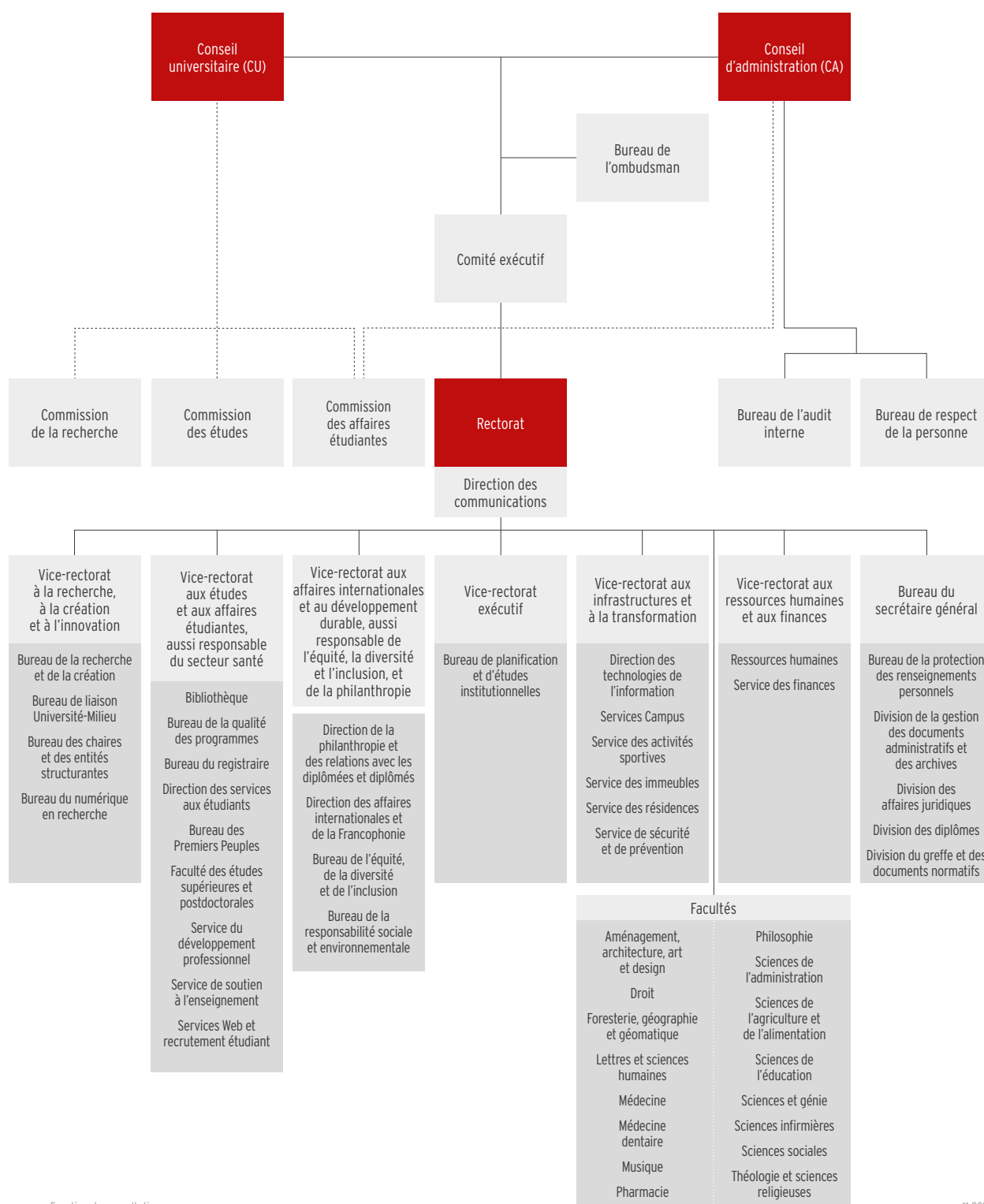
Depuis plusieurs années, nous publions des indicateurs repères qui donnent un portrait global de l'état de l'Université Laval. Pour consulter la dernière version de ces indicateurs, veuillez visiter la page [Indicateurs repères 2024](#).

## PLAN INSTITUTIONNEL ULAVAL 2023-2028

Plus d'une dizaine d'indicateurs ont été élaborés pour mesurer la mobilisation de la communauté autour de notre plan institutionnel 2023-2028 et permettre d'évaluer notre capacité à réunir et à renforcer les conditions de succès d'une université d'impact. Ces indicateurs visent à fournir une vue intégrée de l'atteinte des objectifs fixés par les six chantiers transformateurs du plan institutionnel ainsi que l'impact des autres grandes actions que réalise l'Université. Ils sont mis à jour régulièrement et peuvent être consultés sur la page [Indicateurs des conditions de succès](#).

# Organigramme

L'organigramme présente les instances institutionnelles, la direction de l'Université et les unités sous son autorité.





# Normes comptables

Impact des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) sur la présentation des fonds aux états financiers.

## FONDS DE FONCTIONNEMENT

Depuis l'année 2009-2010, l'Université Laval applique intégralement les NCCOSBL pour la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le MES demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines dépenses, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs tels les régimes de retraite. Ces dépenses, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement.

## FONDS AVEC RESTRICTIONS ET FONDS DES IMMOBILISATIONS

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont rattachés.

Les subventions destinées au remboursement d'une dette qui a servi à financer l'acquisition d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de revenus au même rythme que les dépenses correspondantes (c'est-à-dire les intérêts et autres frais de financement sur la dette à long terme et l'amortissement des immobilisations correspondantes).

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire. La valeur comptable des immobilisations est réduite lorsque les circonstances indiquent qu'elles ont subi une dépréciation et est constatée à titre de dépense de l'exercice.

## PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE ET ÉTATS FINANCIERS

Afin d'assurer le suivi et le contrôle budgétaires en cours d'année et de prévoir les résultats qui seront transmis au MES en fin d'exercice, le document budgétaire de l'Université est préparé avant l'application de certains changements liés à la conversion aux NCCOSBL. Ce résultat permet au MES de verser la subvention conditionnelle aux universités qui atteignent l'équilibre budgétaire. Pour les universités qui présentent un déficit annuel, cette subvention conditionnelle est versée après avoir rempli certaines conditions exigées par le MES, dont l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre. L'Université Laval n'a jamais eu à déposer un tel plan.

Ces éléments font en sorte qu'au document budgétaire, les informations ne sont pas les mêmes que celles présentées dans les états financiers. Par exemple, la comptabilisation de la variation annuelle des avantages sociaux futurs et d'autres obligations découlant de l'application des conventions collectives présentées aux états financiers est exclue de la présentation du budget. Également, les acquisitions d'immobilisations et les contributions aux autres fonds effectuées par le fonds de fonctionnement sont présentées par virements interfonds aux états financiers, alors qu'au budget elles sont présentées comme dépenses.

# Politiques de gouvernance

---

## POLITIQUE SUR L'AUDIT INTERNE

En appui aux principes de saine gouvernance, le Conseil d'administration a mis en place le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques et créé le Bureau de l'audit interne pour assurer le maintien d'un processus d'évaluation indépendant. Le Bureau de l'audit interne joue un rôle stratégique auprès du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques et a comme mandat de leur fournir l'assurance que les responsabilités de gouvernance et de gestion déléguées aux gestionnaires sont bien assumées au sein de l'Université et que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont efficaces et économiques.

Toutes les activités, les processus de gestion, de même que les ressources de l'Université sont sujets à un audit.

---

## POLITIQUE SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE INSTITUTIONNELLE

La gouvernance de l'Université Laval est bicamérale, les responsabilités étant partagées entre le Conseil d'administration et le Conseil universitaire. Ces deux instances veillent ainsi aux intérêts de l'établissement, sont ultimement responsables de son fonctionnement et de sa performance et exercent un pouvoir de surveillance et de contrôle.

Le Conseil d'administration et le Conseil universitaire confient à la direction de l'Université la réalisation de la mission notamment en lui déléguant des pouvoirs et en s'assurant de la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal et du plan d'action qui en découle.

La Politique sur la planification stratégique institutionnelle permet de pérenniser et d'intégrer, dans un cycle de gestion continue, le processus menant à élaborer et à mettre en œuvre le plan stratégique institutionnel et de définir les responsabilités des intervenantes et intervenants de la stratégie et de la reddition de comptes au Conseil d'administration et au Conseil universitaire.

---

## POLITIQUE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'Université reconnaît qu'il y a lieu, au-delà des exigences formelles et des pratiques habituelles, de prendre en compte la gestion des risques de manière rigoureuse et systématique dans le processus de surveillance de la gestion par les instances de l'Université et dans le processus décisionnel de la direction des unités. Cette Politique vise à maintenir, selon un principe d'amélioration continue, un cadre formel de la gestion des risques touchant l'ensemble des activités de l'Université. Elle vise également à mettre en application un processus de gestion de risques cohérent et uniforme servant à identifier, évaluer, suivre et gérer les risques; en évaluer la nature, la probabilité et leurs impacts et assurer la mise en application de mesures d'atténuation efficaces. Finalement, elle permet de définir les rôles et les responsabilités des diverses personnes intervenantes impliquées en matière de gestion intégrée des risques, de soutenir la direction de l'Université en matière de gouvernance en fournissant une démarche claire et uniforme de gestion intégrée des risques et de développer une culture institutionnelle en matière de gestion de risques.

---

## RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ce règlement encadre l'utilisation responsable des technologies de l'information (TI) de l'Université et fixe les règles et conditions applicables à leur usage ainsi que les limites et responsabilités qui en découlent afin de s'assurer de l'utilisation sécuritaire, légale et éthique des TI et de la protection des informations détenues par l'Université.

---

## POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

L'Université Laval offre des services numériques de qualité aux membres de sa communauté. Soucieuse de la protection de l'information, elle promeut le comportement responsable face aux risques associés à l'information et à son utilisation. La Politique sur la sécurité de l'information définit notamment les rôles et responsabilités pour protéger les membres de l'Université, ses infrastructures technologiques et son information comme actifs stratégiques. Elle indique également les attentes de l'Université liées à la protection de son information eu égard aux membres qui conçoivent, développent ou utilisent des systèmes d'information.

---

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Université Laval est une communauté animée par un engagement soutenu envers les collectivités et mobilisée par la quête et la transmission du savoir au bénéfice du mieux-être collectif, tout en étant une source d'inspiration pour la société.

L'Université Laval vise à rassembler la communauté universitaire autour d'un projet commun et porteur. La Politique de développement durable est un appel à l'accélération et à l'intégration des transformations nécessaires pour une société plus durable, engagée et en santé. En tant que chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants et membres du personnel, les membres de la communauté universitaire sont amenés à être de véritables agents de changement dans leur milieu ainsi qu'à contribuer collectivement à construire un avenir durable.

---

## POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Université a pour objectif de gérer ses ressources de façon efficace et de s'adapter aux contraintes sans cesse changeantes de son environnement. Pour ce faire, elle peut compter sur des valeurs et des principes de gestion. Les valeurs sont :

- > Le respect des personnes;
- > La reconnaissance de la diversité, l'esprit de service, la compétence;
- > L'esprit d'équipe.

Afin d'incarner dans la vie quotidienne les valeurs auxquelles elle adhère, l'Université entend respecter les principes de gestion suivants dans ses activités et ses relations avec les personnes à son emploi :

- > Attirer et garder à son emploi des personnes compétentes, motivées et contributives à sa mission;
- > Offrir à toutes ces personnes des possibilités de carrière;
- > Exiger des gestionnaires un engagement constant envers leurs collaborateurs;
- > Offrir des programmes de formation;
- > Instaurer des pratiques de communication ouvertes et franches, responsabiliser toutes les personnes employées par l'Université et les rendre imputables de leurs actions et de leurs décisions;
- > Rechercher la simplicité et la souplesse dans les actions et les transactions ainsi que promouvoir la flexibilité et la créativité.

---

## POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

L'Université Laval reconnaît qu'il est de sa responsabilité d'offrir à ses membres un environnement d'études, de recherche, de travail et de prestation de services exempt de toute discrimination et de biais, où chaque personne a droit au respect et aux mêmes chances de succès. Ainsi, animée d'une culture de développement durable s'appuyant notamment sur les objectifs de développement durable de l'ONU, l'Université s'engage à offrir un milieu de travail et d'études où toute personne, quelle qu'elle soit, peut partager, collaborer, se réaliser et s'épanouir.

La Politique vise à :

- > S'assurer que l'environnement de l'Université est diversifié, équitable, inclusif, exempt de discrimination ou de biais dans la réalisation de sa mission;
- > S'assurer que l'Université prend les moyens nécessaires pour renforcer sa culture d'équité et d'inclusion, accroître sa diversité sous toutes ses formes et reconnaître sa valeur ajoutée;
- > Susciter, auprès des membres de l'Université, une adhésion, une mobilisation envers les principes d'EDI et une appropriation de la Politique pour la mise en place d'actions concrètes et leur implication dans celles-ci;
- > Assurer une cohérence et une efficacité dans les actions institutionnelles en matière d'EDI, afin de développer pour et avec les membres de l'Université un milieu d'études et de travail équitable et diversifié.

---

## POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre de ses activités en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université Laval recueille et utilise des renseignements personnels. Elle est responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient et de démontrer sa conformité aux obligations légales qui lui incombent. L'Université détient également des données à caractère personnel à titre de responsable de traitement ou de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données.

La Politique vise à :

- > Établir les engagements qui guident les pratiques de l'Université dans sa gestion des renseignements personnels;
- > Définir les rôles et les responsabilités des membres de l'Université à l'égard des renseignements personnels et uniformiser les pratiques en la matière;
- > Permettre aux membres de connaître et de comprendre les exigences légales et les principes de protection des renseignements personnels dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions
- > Démontrer le respect des obligations légales en matière de protection des renseignements personnels.

---

## **POLITIQUE DES MESURES D'URGENCE**

La Politique des mesures d'urgence prévoit des principes, des rôles et des responsabilités pour assurer un milieu d'études et de travail sain et sécuritaire. Elle s'inscrit dans le cadre de gestion des risques de l'Université Laval et reconnaît que l'occurrence d'une situation d'urgence constitue un risque particulier pour lequel une structure de prévention, d'intervention et de gestion spécifique est requise. De plus, elle respecte les normes en matière de mesures d'urgence et de sécurité publique.

La Politique vise à faire de l'Université Laval une institution résiliente et proactive en matière de sécurité des personnes et des biens, dans le cadre des activités pour ou au sein de l'institution.

Spécifiquement, la Politique a les objectifs suivants :

- > Favoriser une communication, une compréhension commune et une prise de conscience accrue à l'égard des situations d'urgence en tant que risques institutionnels;
- > Préciser les rôles et les responsabilités des intervenants impliqués dans la prévention et la gestion des situations d'urgence;
- > Fournir un cadre pour assurer la coordination des intervenants en respectant les mandats respectifs de chacun.

---

## **POLITIQUE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE, EN CRÉATION ET EN INNOVATION**

Cette politique constitue un cadre de référence pour tous les membres de l'Université qui sont engagés dans la recherche et la création visant à favoriser et promouvoir la conduite responsable en recherche.

Cette politique énonce les valeurs et les principes appuyant les bonnes pratiques attendues de la part des membres de l'Université et définit leurs responsabilités dans chacune des étapes de la recherche et de la création. Elle vise également à maintenir et parfaire une culture de conduite responsable en recherche et à définir un processus transparent, rigoureux, équitable et impartial de gestion des allégations de manquement à la conduite responsable en recherche.



# Règles et politiques financières

---

## CADRE DE GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Cadre de gestion des ressources financières propose un modèle liant étroitement les acteurs de la gouvernance, le Rectorat, le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances, le Service des finances et les unités administratives dans une relation de partenariat. Pierre angulaire de la stratégie adoptée par l'Université, cette relation de proximité réunit les acteurs de la gouvernance, les dirigeants et l'ensemble des unités administratives autour d'objectifs communs, soit de mettre à profit toute l'expertise disponible dans une gestion arrimée à ses objectifs de mission, ses impératifs de service à la clientèle et d'efficience organisationnelle.

Un ensemble de politiques et de règles viennent préciser les mécanismes particuliers aux principaux domaines de la gestion des ressources financières. Ces domaines sont : la gestion des fonds de fonctionnement et d'immobilisations, la gestion des placements, la gestion des emprunts, la gestion du fonds de recherche, les activités d'approvisionnement et les activités accessoires.

---

## MANUEL DES RÈGLES FINANCIÈRES

Il donne les règles relatives à la gestion des fonds de fonctionnement et des immobilisations, de même qu'à la gestion du fonds avec restrictions et des activités accessoires.

---

## POLITIQUE DE FINANCEMENT

La Politique de financement à court et long termes a comme objectif de mettre en œuvre des mesures visant à assurer un financement stable à coût raisonnable tout en limitant le risque de variation des taux d'intérêt. De façon plus stratégique, la Politique vise à diversifier et assurer l'accès à du financement à court terme en tout temps, à s'assurer de contrôles adéquats permettant de connaître le niveau d'endettement et d'en faire un suivi régulier, à maintenir de saines relations d'affaires avec les intervenants et à promouvoir l'Université auprès des prêteurs et des investisseurs.

---

## POLITIQUE DE PLACEMENT DU FONDS DES APPOINTS DE RENTES

La Politique de placement a comme objectif que l'actif du Fonds soit suffisant pour assurer les versements des rentes de retraite promises et des primes d'assurance. L'application de cette Politique est sous la responsabilité du Comité de placement et de trésorerie qui cherche à obtenir un rendement annuel moyen, à long terme, d'au moins 3,0 % de plus que le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada, ce rendement étant obtenu après déduction des frais reliés à la gestion du Fonds. La Politique de placement du Fonds est également dotée d'une stratégie d'investissement responsable et de contrôle des risques. La Politique de placement du Fonds des appoints de rentes, ainsi que toute modification, doit être déposée auprès du ministre des Finances et auprès du ministère de l'Enseignement supérieur. De plus, une attestation de conformité à la Politique de placement du Fonds et un rapport faisant état de l'encours et du rendement obtenu à la fin de l'année financière doivent être déposés au Conseil d'administration de l'Université et transmis par la suite au ministre des Finances.

---

## POLITIQUE SUR LES ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DES CONTRATS

Elle a pour objectifs d'établir les modalités et les principes généraux en matière d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction par l'Université Laval ainsi que de préciser le partage des responsabilités en ces matières. Elle précise également les principales règles pour la disposition d'un bien déclaré excédentaire. La Politique traduit de façon administrative les obligations imposées par le cadre administratif et juridique afin que l'Université et ses membres participant au processus de gestion contractuelle puissent plus aisément s'y conformer. Dans l'éventualité où l'une de ses dispositions est contraire au cadre administratif et juridique, ou incompatible avec lui, ce dernier devra avoir préséance en tout temps.

---

## RÈGLE SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'Université Laval considère que l'équilibre budgétaire est atteint lorsque les revenus annuels sont équivalents aux dépenses pour cette même période, incluant les contributions additionnelles aux régimes de retraite et les vacances courues, mais excluant les impacts de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL). Selon ces paramètres, l'Université Laval prévoit de réaliser l'équilibre budgétaire pour l'année 2025-2026. Les règles budgétaires du MES exigent qu'une université atteigne l'équilibre budgétaire défini selon les paramètres décrits ci-dessus. Lorsqu'un établissement ne respecte pas cette condition, celui-ci doit présenter un plan de redressement démontrant l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans un horizon raisonnable. Ce plan doit être accepté par le MES afin que la subvention conditionnelle soit versée.

---

## RÈGLE SUR LA GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Université est composé des soldes de fonds. À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de l'Université est de maintenir sa capacité à contribuer à son développement par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création. L'Université est soumise, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des bailleurs de fonds et concernent les dotations et les apports affectés à des fins particulières. L'Université fait un suivi continu de ces exigences et se conforme à celles-ci.

---

## CADRE DE GESTION DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

L'Université a pour objectif de maintenir les biens immobiliers dans leur meilleur état possible afin d'assurer un environnement optimal pour la communauté universitaire compte tenu du niveau des ressources disponibles. Ceci implique la réparation, le remplacement et l'entretien préventif des biens immobiliers pour lesquels le budget prévu annuellement permet d'atteindre cet objectif.

Afin d'assurer, sur le plan opérationnel, la gestion des biens immobiliers de l'Université, les responsabilités suivantes sont confiées au Service des immeubles. Elles comprennent,

notamment, la gestion et l'entretien de l'ensemble des bâtiments, des réseaux de production et de distribution de l'énergie (vapeur et eau réfrigérée), des espaces, des terrains, de même que la planification et la gestion des projets immobiliers. Le Service des immeubles a également la responsabilité d'évaluer et de communiquer à la haute direction les besoins financiers à court, moyen et long terme liés à l'exploitation et au maintien des actifs immobiliers dont les budgets d'exploitation sont sous sa responsabilité. En ce qui concerne les investissements à long terme en immobilisations, la gestion et le contrôle budgétaire des différentes enveloppes du budget du fonds des immobilisations subventionné par le MES sont sous la responsabilité du Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre 23), qui remplace la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (chapitre M-1.2) a été adoptée en 2013. Cette loi établit des règles de gouvernance en matière de planification et de suivi des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques. Elle prévoit notamment que les organismes publics doivent élaborer un cadre de gestion et dresser un inventaire des infrastructures sous leur responsabilité, comprenant une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement. À cette fin, le Secrétariat du Conseil du trésor a produit le Cadre de gestion des infrastructures publiques. Ce cadre détermine les travaux de gestion que les organismes doivent réaliser ainsi que les conditions, les modalités et les lignes directrices auxquelles ils doivent se conformer. En 2015, sur cette base, le MES a élaboré le Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire. Celui-ci décrit les processus internes, les méthodes et les outils auxquels les cégeps et les universités doivent se conformer pour assurer la planification et le suivi des investissements publics et la gestion des infrastructures publiques. Ce cadre de gestion a été révisé en 2023.

L'Université Laval s'est donc engagée dans un processus d'évaluation de ses infrastructures par le biais d'audits immobiliers et de compilation des données recueillies à l'aide d'un progiciel de gestion de maintien des actifs. Une planification des investissements est réalisée à partir de l'analyse de l'état des bâtiments qui en découle. L'état des composantes des immeubles est qualifié par un indice de vétusté physique tel que préconisé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

---

## RÈGLE SUR LA PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS

La répartition de l'enveloppe gouvernementale liée à la prise en charge du déficit de maintien des actifs est établie au prorata du déficit de maintien des actifs de chaque université inscrit au Plan annuel de gestion des investissements qui fait partie intégrante du Plan québécois des infrastructures. Ce déficit est établi sur la base de l'indice de vétusté des composantes de bâtiments. Seules les composantes de bâtiments dont l'indice de vétusté est supérieur à 15 % sont considérées comme présentant un déficit de maintien d'actifs. L'Université Laval reçoit environ 18 % de cette enveloppe selon le Régime budgétaire d'investissements des universités 2024-2025.

---

## RÈGLE SUR LES LIENS ENTRE LES FONDS

Au cours de l'exercice financier, sur décision du Conseil d'administration, des ressources non affectées initialement peuvent faire l'objet de transferts (utilisation) entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions, le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription. De plus, à la suite de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), certaines dépenses doivent être présentées aux états financiers par virements interfonds entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions et le fonds des immobilisations.

Les acquisitions d'immobilisations financées par le budget de fonctionnement ou par le fonds avec restrictions doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL. Cela fait suite à la Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, qui précise que toutes les immobilisations qui respectent les critères de capitalisation doivent être comptabilisées et présentées au fonds des immobilisations.

Les immobilisations se définissent comme suit :

- > Ce sont des actifs corporels (de nature meuble ou immeuble) ou incorporels;
- > Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production ou la fourniture de biens, la prestation de service ou l'administration, la location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction ou à l'amélioration d'autres immobilisations;
- > Elles ne sont pas vouées à être vendues dans le cours normal des activités;
- > Elles ont une durée de vie utile supérieure à un an.

Les paiements en capital et intérêts des avances à long terme reliées à des immobilisations acquises par les entreprises auxiliaires autofinancées, tels le Service des activités sportives, le Service des résidences et le stationnement, et financées par le fonds de fonctionnement, doivent être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL.

Les paiements en capital et intérêts des emprunts sont effectués par l'Université en propre. Ces versements doivent être imputés au fonds de fonctionnement pour ensuite être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL.

Les contributions pour le financement d'immobilisations en cours ou à venir (développements technologiques, acquisition d'équipements ou autres) financées par le fonds de fonctionnement doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations.







# Fonds avec restrictions

La recherche, la création et l'innovation font partie de l'ADN de l'Université Laval depuis des décennies. Les professeures et professeurs, par leurs travaux de recherche et de création innovants, placent l'Université Laval parmi les meilleures universités de recherche au Canada. L'Université Laval fait en effet partie du U15, le regroupement qui rassemble les 15 universités canadiennes les plus financées en recherche.



Le financement des activités de recherche, de création et d'innovation menées par les équipes de recherche de l'Université Laval est constitué de sommes octroyées par différents organismes subventionnaires, fondations et organisations privées ou publiques formant les fonds avec restrictions. Ces derniers, en plus de financer les activités de recherche, de création et d'innovation, l'une des raisons d'être de notre université, peuvent également financer d'autres activités reliées à la recherche comme l'organisation de congrès et de colloques ou l'attribution de bourses à des étudiantes et étudiants ou à des stagiaires postdoctoraux.

Grâce aux travaux de sa communauté, l'Université Laval se classe parmi les 10 meilleures universités en recherche au Canada, avec des fonds de recherche d'environ 475 M\$ en 2022-2023. L'Université Laval est aussi membre de U15 Canada, une association de quinze grandes universités canadiennes axées sur la recherche dont la mission est de favoriser l'avancement des politiques et des programmes sur la recherche et l'innovation au bénéfice de toutes les Canadiennes et Canadiens.

L'excellente réputation en recherche, création et innovation de l'Université Laval n'est plus à faire. Alors que plusieurs membres de son corps professoral sont reconnus à travers le monde pour la contribution significative de leurs travaux de recherche, l'Université Laval compte aussi des chefs de file scientifiques dans différents domaines, certains figurant parmi les plus cités au monde.

---

## DES INITIATIVES D'EXCEPTION

Pour appuyer le leadership et les capacités de découvertes, de création et d'innovation des membres de sa communauté, l'Université Laval entend poursuivre le développement de ses capacités de recherche. Plusieurs membres du corps professoral de l'Université Laval se démarquent d'année en année par l'obtention de subventions prestigieuses permettant de réaliser des projets de recherche de classe mondiale. Ces projets structurants, conçus pour répondre à des objectifs scientifiques ambitieux, favorisent le croisement des expertises, des perspectives et des connaissances, conditions gagnantes d'un plus grand impact de la recherche dans la société.

Forte de 890 ententes de partenariats, amenant les quelque 10 000 membres de notre communauté de recherche à repousser sans cesse les frontières du savoir, l'Université Laval a soutenu le développement de nombreux projets de recherche en 2024-2025 dont le renouvellement de six regroupements stratégiques soutenus à hauteur de 15,5 M\$ par le Fonds de recherche du Québec dont trois proviennent du secteur Nature et technologies, à savoir : le Centre d'optique, photonique et lasers (COPL), l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), le Centre de recherche sur l'aluminium (REGAL); et trois autres œuvrent dans le secteur Société et culture, à savoir : le regroupement de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), le Centre de recherche Cultures - Arts - Sociétés (CELAT) et le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA). Ces initiatives structurantes viennent renforcer les capacités de recherche du Québec en créant des synergies entre différents acteurs incluant des partenaires des secteurs privé, public et communautaire.

Notons également le renouvellement du financement, par le Fonds de recherche du Québec, de deux centres de recherche : le Centre NUTRISS œuvrant dans le domaine de l'alimentation et de la santé, et le Centre de recherche en santé durable VITAM. Ces centres de recherche constituent des catalyseurs de recherche de pointe, des plateformes de transfert des connaissances et des technologies vers les services de santé, mais également des milieux de formation d'étudiantes et étudiants hautement qualifiés.

Sur la scène de la collaboration internationale, soulignons l'obtention d'un financement de près de 5 M\$ pour le déploiement de la plateforme internationale BRAINapt dédiée aux essais cliniques en traumatisme craniocérébral aux soins intensifs. Grâce à une approche adaptative et collaborative, cette plateforme d'essai novatrice centrée sur le patient représente une avancée significative dans le domaine des soins intensifs neurologiques et des traumatismes craniocérébraux. Mobilisant plus de 75 centres hospitaliers à travers le monde, ce projet a pour objectif d'améliorer la capacité d'effectuer des essais cliniques dans un contexte réel de soins. Cette plateforme est l'un des 17 projets de recherche financés par le programme de subventions Projet des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). En tout, 17,1 M\$

viendront soutenir les professeures et professeurs de l'Université Laval dans leurs recherches transformatrices pour la société grâce à des projets ayant été jugés à haut potentiel de faire progresser les connaissances fondamentales ou appliquées dans plusieurs domaines de recherche en santé. Soulignons également une première pour l'Université Laval avec l'obtention d'une subvention de la Société du programme Alliance du CRSNG de 3,8 M\$, pour un projet visant à protéger les milieux humides du Québec, subvention à laquelle s'ajoutent d'importantes contributions en nature des organismes partenaires pour un total de plus de 9,8 M\$. Ce projet mené en collaboration avec neuf partenaires importants (le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Ville de Québec, Hydro-Québec, la MRC Coaticook, la MRC Haute-Yamaska, la MRC Pierre-De Saurel, Fluvio, Canards Illimités Canada et Gloco) vise à mieux coordonner les efforts des scientifiques, des gestionnaires et des actrices et acteurs du milieu pour la mise en place d'actions concertées de restauration des milieux humides.

Les partenaires issus de la société civile ou des gouvernements sont des collaboratrices et collaborateurs dans de nombreux projets de recherche structurants comme dans LeafHope, un projet visant à réduire l'utilisation d'insecticides synthétiques qui est financé à hauteur de 7 M\$ par le CRSNG. En collaboration avec notamment 140 agricultrices et agriculteurs, et huit associations de productrices et producteurs à travers le pays, les scientifiques associés au projet travailleront à optimiser l'utilisation d'insecticides, à trouver des solutions écologiques de remplacement et à implanter et généraliser les bonnes pratiques dans les champs.

Le développement des forces en recherche, création et innovation de notre université passe également par des infrastructures de pointe pour soutenir des réseaux d'expertise parfois uniques au monde. L'Université Laval a reçu un financement de 42 M\$ de la Fondation canadienne pour l'innovation pour créer le prochain Centre national de primatologie pour la préparation aux pandémies (CNPPP). Cette infrastructure permettra au pays d'accroître son autonomie stratégique en matière de biosécurité et de répondre plus efficacement à de nouvelles menaces sanitaires telle que celle causée par le virus de la COVID-19.

À cette somme s'ajoutent plus de 35 M\$ accordés par la Fondation canadienne pour l'innovation à d'autres équipes de recherche de l'Université Laval pour se doter d'équipements de pointe. Ces fonds permettront, entre autres, le développement d'une plateforme d'analyse en santé des sols ou encore d'un laboratoire de télédétection appliquée à l'adaptation de la sylviculture au changement climatique. Le dynamisme des équipes de recherche de l'Université Laval en matière d'innovation est également à souligner. Les transferts de connaissances effectués au cours de l'année 2024-2025 témoignent de la vitalité de ces activités dans des secteurs parfois très compétitifs qui ont des répercussions économiques et sociétales notables.

Par l'ensemble de ces projets d'envergure, l'Université Laval rayonne à l'échelle nationale et internationale et attire des étudiantes et étudiants, des stagiaires postdoctoraux et des scientifiques du monde entier.

## ENTITÉS STRUCTURANTES

Les travaux de recherche, de création et d'innovation menés à l'Université Laval sont soutenus par plusieurs grandes entités de recherche essentielles à sa compétitivité.

Des entités structurantes, tels les instituts de recherche, les centres de recherche reconnus, les unités mixtes de recherche, les laboratoires internationaux associés, les chaires d'excellence en recherche du Canada, les chaires de recherche du Canada, les unités mixtes internationales et les centres de recherche affiliés complètent l'organisation de ce secteur d'activité. Pionnière au Québec et au Canada en ce qui a trait à la mise en place de modèles d'entités structurantes avec d'autres institutions de recherche dans le monde, l'Université Laval est bien déterminée à continuer de réunir et renforcer les conditions gagnantes pour relever les grands défis sociétaux. Citons, en illustration de cette détermination, le lancement de l'Unité mixte de recherche sur les systèmes manufacturiers innovants, le Lab-Usine. Cette nouvelle entité de recherche, en tant qu'espace collaboratif ayant pour objectif de faciliter le maillage entre les besoins exprimés par le milieu et les expertises des équipes de recherche qui y œuvrent, bénéficiera d'un investissement de 4,5 M\$ provenant des gouvernements du Québec et

du Canada, de partenaires privés et de l'Université Laval. Cette usine de recherche et d'enseignement permettra de répondre aux besoins du secteur manufacturier québécois sur les plans de la transformation numérique et de l'innovation industrielle par la formation de main-d'œuvre spécialisée et l'élaboration des approches avancées de pilotage de la production, de conception de produits, d'ingénierie et de mise en production.

Au cours de la dernière année, l'approche collaborative, résolument ancrée dans la culture de l'Université Laval, a également soutenu la création de nombreuses autres entités structurantes, dont le Laboratoire international associé sur les neurotechnologies pour décoder la douleur et les troubles mentaux ainsi que LIA DecodePain, en partenariat avec l'Université de Bordeaux. Notons également, parmi les entités structurantes, les 96 chaires de recherche en partenariat dont l'ajout dans la dernière année de la Chaire de recherche en partenariat en restauration des écosystèmes ainsi que les 41 chaires de leadership en enseignement dont la création de la Chaire de leadership en enseignement en sensibilisation, autogestion et soutien (SENSAS) du bien-être pour les vétérans et leurs familles.

Ces nouvelles entités viennent se joindre à un portefeuille d'entités structurantes en recherche favorisant la mise en réseau d'expertises interdisciplinaires et intersectorielles, riches et uniques au pays. Dans la dernière année, les professeures et professeurs de l'Université Laval ont collaboré aux travaux de près de 320 entités structurantes, véritables moteurs de pôles d'excellence en recherche pour notre institution.

---

## FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA COLLABORATION

Afin de poursuivre sa lancée et de continuer d'affirmer son statut de grande université de recherche, de création et d'innovation, l'Université Laval entend jouer un rôle de chef de file dans la société québécoise et canadienne, mais aussi au sein de la communauté scientifique internationale. La stratégie de l'Université Laval pour y parvenir s'articule autour d'une ambition claire : mener des travaux de recherche inclusifs, connectés et durables, au bénéfice des collectivités et de la planète. Résolument transformatrice et d'impact, elle mise sur son approche distinctive de la recherche en conjuguant l'interdisciplinarité, l'équité, la

diversité et l'inclusion, les partenariats, le développement durable, la conduite responsable ainsi que l'entrepreneuriat scientifique. Fidèle à sa tradition de développement durable en phase avec la démarche amorcée depuis 2007, l'Université Laval souhaite faire progresser les réflexions sociétales et mobiliser les connaissances et les savoirs en adoptant les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies comme cadre de référence pour faire état des contributions scientifiques de sa communauté.

Bien que l'environnement de la recherche, de la création et de l'innovation ait toujours été compétitif, dynamique et axé sur les résultats, ces caractéristiques se sont assurément amplifiées et complexifiées ces dernières années. L'internationalisation croissante des activités, l'intensification des collaborations avec une grande variété de milieux, qu'ils soient publics ou privés, locaux ou globaux, ainsi que la demande grandissante pour des projets transdisciplinaires ou intersectoriels pousse toute la communauté de recherche à s'adapter, à s'ouvrir et se démocratiser davantage. Ces nouvelles exigences requièrent aussi de nouveaux modes de gestion de la recherche qui tiennent compte des changements entourant la sécurité de la recherche, l'équité, la diversité et l'inclusion ou la gestion des données de recherche, par exemple. Elles demandent également la création de nouvelles structures de recherche adaptées et l'administration de dossiers de plus en plus complexes en lien avec la valorisation et la mobilisation des connaissances. Loin d'être dépassée par ces nouvelles réalités, l'Université Laval encourage le développement de nouveaux outils de gestion, favorise l'émergence de nouvelles structures, et défend bec et ongles la nécessité que les communautés bénéficient de manière diligente des résultats de la recherche, de la création et de l'innovation.

L'année 2024-2025 marquait également la seconde année d'appel à projets du Chantier 2 « Les savoirs, les sciences et la société » lancé dans le cadre du Plan institutionnel ULaval 2023-2028 : Agir ensemble pour plus d'impact. Ce chantier a déjà permis la réalisation de quatre projets structurants pour notre université comme le Design Factory, et 12 autres sont en cours de déploiement. En ces temps de polarisation, de recherche de la vérité et de remise en question du rôle de la science, ces actions favorisent le croisement des expertises, des perspectives et des connaissances et positionnent notre institution comme une université dans la cité, résolument ouverte et engagée à partager son savoir dans une perspective de bien commun.

---

## PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Le fonds avec restrictions est composé en majeure partie de subventions et de contrats de recherche appliquée dont les organismes subventionnaires principaux sont les grands organismes fédéraux, le Fonds de recherche du Québec et les grandes fondations nationales et internationales. Il se compose également d'un grand nombre de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada, de chaires d'excellence en recherche du Canada et du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. Les entreprises privées et les organismes à but non lucratif contribuent aussi à l'essor de la recherche par des subventions, des contrats et des dons.

Des fonds avec restrictions de nature autre que la recherche sont également présentés. Ils comprennent notamment des fonds de type « Services à la collectivité » et « Services et aide aux étudiant(e)s » tels que les projets d'aide au développement international, les congrès et colloques, les bourses ou toute autre activité à l'exception de la recherche. Ces projets font l'objet d'une entente signée avec un tiers ou sont assujettis à des restrictions particulières, par exemple, la remise d'un rapport financier, une période restreinte d'utilisation des fonds, des dépenses admissibles spécifiques, etc.

L'Université a la responsabilité d'administrer à titre de fiduciaire les fonds versés par les pourvoyeurs de fonds pour la réalisation de projets et de programmes de recherche, la mise en place de chaires de recherche, le développement de partenariats publics et privés ainsi que l'installation d'infrastructures. Les diverses transactions sont comptabilisées et des rapports d'avancement sont fournis, lorsque requis, à mesure qu'évoluent les projets. Ces derniers sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes de financement et de l'Université.

---

## RESPONSABILITÉS

De façon générale, conformément à la mission et aux fonctions qui leur sont dévolues, les intervenantes et intervenants se partagent les responsabilités suivantes :

La personne responsable du projet, en collaboration avec les membres de l'équipe, le cas échéant, élabore un projet de recherche et soumet une demande de financement à un

organisme. Elle s'assure d'obtenir les ressources nécessaires auprès de la direction de son unité et prévoit les coûts directs et, le cas échéant, les coûts indirects dans sa demande de financement. Elle veille à obtenir les approbations requises, notamment en matière d'éthique et de sécurité de la recherche, et adopte une conduite responsable en recherche. Elle engage les dépenses admissibles et produit les rapports scientifiques requis.

La faculté, selon qu'elle est décentralisée ou non, ou le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI), selon le type de programme d'aide financière, autorise le projet de la chercheuse ou du chercheur. Ces différentes instances s'assurent de consigner toutes les informations nécessaires dans le système d'information sur la recherche (SIRUL). La faculté autorise l'engagement des ressources nécessaires, approuve les dépenses engagées et contrôle le budget par projet. Elle autorise et garantit les demandes de marges de crédit au besoin. Le cas échéant, elle assume les frais indirects qui ne peuvent être perçus directement dans les projets.

Le VRRCI est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche de même que de l'établissement des politiques générales en la matière. Il définit les grandes orientations en recherche et s'assure de leur cohérence avec les plans de développement des facultés.

Notamment, à cette fin :

- > Il assure l'intégration des activités de recherche et de création dans la formation des étudiantes et des étudiants;
- > Il est responsable des politiques et des règlements concernant la recherche, la création et l'innovation;
- > Il assure la répartition des responsabilités de recherche et de création entre les facultés, les départements, les instituts, les centres, les chaires et les groupes;
- > Il assure des services d'aide aux chercheuses et aux chercheurs en collaboration avec les facultés.



Le VRRCI assure aussi l'application et le respect des exigences en matière de sécurité de la recherche, de conduite responsable et de conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, ainsi qu'en matière d'éthique de la recherche avec des humains et de protection des animaux de laboratoire. Ainsi, il est responsable des divers comités qui approuvent les protocoles de recherche dans le respect des normes éthiques et de sécurité de la recherche en vigueur.

Enfin, il voit à la bonne gestion de la propriété intellectuelle découlant de la valorisation de la recherche effectuée par les membres de l'Université.

Le Service des finances assume la gestion financière des dossiers de recherche, tels que l'ouverture du projet, les avances de fonds, l'enregistrement des transactions dans le système comptable, la facturation, le suivi des comptes à recevoir, la perception des coûts indirects et la production des rapports financiers aux organismes subventionnaires.

---

## RÈGLES ADMINISTRATIVES

Les normes, les règles et les directives établies par l'organisme qui finance le projet doivent être respectées. En l'absence de précisions sur un sujet donné, les normes, les directives, les échelles de traitement, les conditions d'engagement, les règles financières et administratives de l'Université Laval doivent être appliquées.

Le respect des règlements incombe au responsable du projet. L'Université assume la responsabilité de la saine gestion des subventions conformément aux règles en vigueur dans les organismes. Les exceptions aux règlements ou les amendements majeurs aux documents reçus de l'organisme doivent faire l'objet d'une négociation entre, d'une part, le VRRCI, le Service des finances ou l'unité selon le cas et l'organisme qui finance le projet. Une autorisation écrite de l'organisme doit être présente au dossier du Service des finances.





# Revenus et dépenses

Les projections des revenus et dépenses 2024-2025 sont établies à partir des données comparatives au 30 septembre des années 2021-2022 à 2024-2025 en considérant la variation annuelle. Les revenus incluent les estimations des reclassements faits annuellement aux états financiers en tenant compte des particularités des revenus de placement et des subventions spécifiques du MES.

La prévision des revenus 2025-2026 de la catégorie Autres subventions et produits est basée sur la moyenne historique. Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation

(VRRCI) ne prévoit aucune variation pour cette année, reflétant ainsi une stabilisation en 2025-2026 des subventions prévues des grands organismes fédéraux et des Fonds de recherche du Québec. Les investissements par le secteur privé ainsi que les Mitacs devraient aussi se stabiliser.

Les autres catégories de revenus et de dépenses sont budgétisées selon la moyenne historique en tenant également compte des particularités des revenus de placement et des subventions spécifiques du MES.

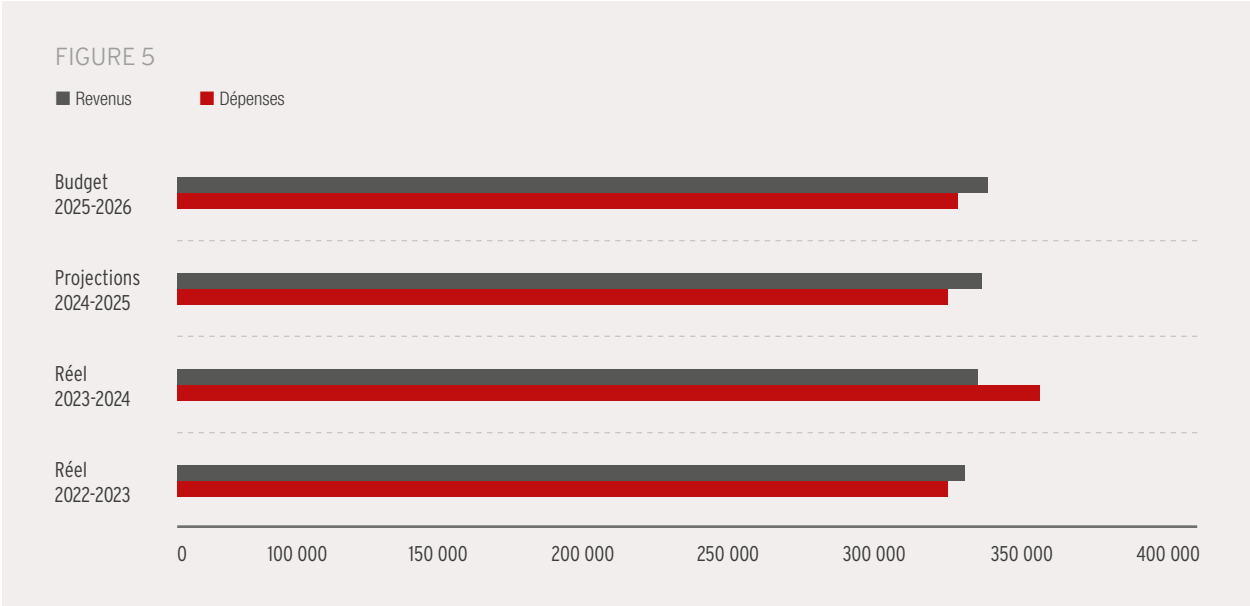


ÉVOLUTION DU FONDS AVEC RESTRICTIONS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 13

|                                                              | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL <sup>1</sup> | 2022-2023<br>RÉEL <sup>1</sup> |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| REVENUS                                                      |                     |                          |                                |                                |
| Subvention du MES                                            | 22 976              | 19 278                   | 23 027                         | 30 405                         |
| Services à la collectivité                                   | 13 375              | 11 242                   | 11 878                         | 10 665                         |
| Revenus nets de placements                                   | 6 008               | 8 049                    | 1 759                          | 428                            |
| Services et aide aux étudiant(e)s                            | 8 068               | 8 426                    | 12 988                         | 9 958                          |
| Dons                                                         | 23 740              | 23 505                   | 18 569                         | 18 592                         |
| Autres subventions et produits                               | 264 083             | 266 004                  | 265 756                        | 259 858                        |
|                                                              | 338 250             | 336 504                  | 333 977                        | 329 906                        |
| DÉPENSES                                                     |                     |                          |                                |                                |
| Enseignement et recherche libre                              | 2 786               | 3 634                    | 4 342                          | 2 841                          |
| Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche      | 1 698               | 2 325                    | 5 283                          | 2 793                          |
| Services à la collectivité                                   | 17 774              | 16 466                   | 17 215                         | 19 480                         |
| Recherche                                                    | 279 348             | 279 336                  | 299 345                        | 269 520                        |
| Services et aide aux étudiant(e)s                            | 27 905              | 24 075                   | 28 953                         | 30 787                         |
| Entreprises auxiliaires                                      | -                   | -                        | 3                              | 1                              |
|                                                              | 329 511             | 325 836                  | 355 141                        | 325 422                        |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | 8 739               | 10 668                   | (21 164)                       | 4 484                          |

À noter que les projets de recherche financés et exécutés en centres hospitaliers affiliés ne sont pas compris dans ces résultats.  
<sup>1</sup>Données reclassées pour fins comparatives.





# Fonds des immobilisations

Ce fonds est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à l'acquisition d'immobilisations ainsi qu'à leur financement.

On y retrouve principalement les projets de réaménagement et de rénovation, les projets de construction, l'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage, le développement des infrastructures technologiques et des systèmes d'information ainsi que les projets de développement afférents aux activités de formation non créditées.

## ÉVOLUTION DU FONDS DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 14

|                                                                                                            | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2024-2025<br>BUDGET | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL | VARIATIONS BUDGET<br>2025-2026 VS 2024-2025 |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                            |                     |                          |                     |                   |                   | \$                                          | %              |
| <b>REVENUS</b>                                                                                             |                     |                          |                     |                   |                   |                                             |                |
| Subvention du MES                                                                                          | 103 942             | 76 849                   | 65 624              | 71 854            | 71 524            | 38 318                                      | 58,4 %         |
| Services rendus à l'extérieur                                                                              | 610                 | 510                      | 940                 | 724               | 1 493             | (330)                                       | (35,1 %)       |
| Revenus nets de placements                                                                                 | 646                 | 1 104                    | 0                   | 1 592             | 1 018             | 646                                         | -              |
| Dons                                                                                                       | 1 846               | 1 827                    | 400                 | 1 146             | 1 378             | 1 446                                       | 361,5 %        |
| Autres subventions et produits                                                                             | 52 078              | 39 568                   | 32 100              | 42 985            | 85 720            | 19 978                                      | 62,2 %         |
| Immobilisations acquises à même les<br>revenus du fonds de fonctionnement<br>et du fonds avec restrictions | 33 800              | 33 753                   | 31 871              | 36 157            | 35 796            | 1 929                                       | 6,1 %          |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>                                                                                   | <b>192 922</b>      | <b>153 611</b>           | <b>130 935</b>      | <b>154 458</b>    | <b>196 929</b>    | <b>61 987</b>                               | <b>47,3 %</b>  |
| Réalisation de projets                                                                                     | (18 000)            | -                        | -                   | -                 | -                 | (18 000)                                    | 0,0 %          |
|                                                                                                            | 174 922             | 153 611                  | 130 935             | 154 458           | 196 929           | 43 987                                      | 33,6 %         |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                                            |                     |                          |                     |                   |                   |                                             |                |
| Rénovation et réaménagement                                                                                | 3 724               | 2 150                    | 2 000               | 10 353            | 2 813             | 1 724                                       | 86,2 %         |
| Intérêts sur la dette à long terme                                                                         | 17 094              | 18 608                   | 17 626              | 18 814            | 17 543            | (532)                                       | (3,0 %)        |
| Amortissement des immobilisations                                                                          | 94 687              | 90 155                   | 85 193              | 84 619            | 79 355            | 9 494                                       | 11,1 %         |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                                                                                  | <b>115 505</b>      | <b>110 913</b>           | <b>104 819</b>      | <b>113 786</b>    | <b>99 711</b>     | <b>10 686</b>                               | <b>10,2 %</b>  |
| <b>Excédent des revenus<br/>par rapport aux dépenses</b>                                                   | <b>59 417</b>       | <b>42 698</b>            | <b>26 116</b>       | <b>40 672</b>     | <b>97 218</b>     | <b>33 301</b>                               | <b>127,5 %</b> |

# Revenus du fonds des immobilisations

Les revenus estimés du fonds des immobilisations s'élèvent à près de 174,9 M\$ pour l'exercice 2025-2026. En 2024-2025, ceux-ci étaient d'environ 131,0 M\$, ce qui représente une augmentation de près de 43,9 M\$.

---

## SUBVENTION DU MES

La planification des investissements mobiliers, immobiliers et des ressources informationnelles de l'Université Laval financés par le MES est préparée annuellement en fonction des différentes enveloppes du Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU). Le PQIU représente la capacité de dépenser de l'année et non le revenu de l'année. Une fois le plan d'investissement approuvé, l'Université procède aux acquisitions et travaux admissibles au PQIU et les finance via des marges de crédit du Fonds de financement, sous la responsabilité du ministre des Finances. Le MES rembourse le solde, incluant les intérêts, de ces emprunts temporaires et ces remboursements sont comptabilisés à titre de revenus de subvention.

Pour les immobilisations dont le financement à long terme a été réalisé avant le 31 mars 2024, le MES assume directement la totalité des remboursements en capital et en intérêts sur les dettes à long terme qui s'ensuivront selon les échéances prévues aux modalités de remboursement. Ces versements, effectués par le MES au nom de l'Université, sont comptabilisés à titre de revenus de subvention dans l'exercice financier où ils sont encourus. Ces revenus de subvention sont généralement reliés à des investissements admissibles ayant eu lieu il y a plusieurs années.

Les revenus estimés pour la subvention 2025-2026 sont supérieurs de 27,1 M\$ à ceux projetés pour 2024-2025. La variation est principalement attribuable à l'ajout des remboursements des soldes sur les marges de crédit auprès du Fonds de financement pour les acquisitions et travaux admissibles au PQIU.

---

## SERVICES RENDUS À L'EXTÉRIEUR

Sous cette appellation se retrouvent les revenus externes facturés à titre de ventes de produits ou de services ainsi que les gains ou pertes résultant de la vente d'immobilisations, s'il y a lieu. Dans le budget 2025-2026, les revenus provenant des ventes de produits et services sont estimés à 0,5 M\$ et les gains en capital à 0,1 M\$.

---

## DONS

Sous cette appellation se retrouvent les dons de nature capitalisable provenant de particuliers, d'entreprises et de la Fondation de l'Université Laval à la suite de son intégration en 2023-2024, tels des collections de livres, des équipements spécialisés, des logiciels, des instruments de musique et autres. Ces dons varient beaucoup d'une année à l'autre. Ils sont estimés à 1,8 M\$ en 2025-2026.

---

## AUTRES SUBVENTIONS ET REVENUS

Sous cette appellation se retrouvent les immobilisations subventionnées par d'autres programmes, d'autres organismes subventionnaires, des partenaires privés ainsi que par les contributions du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions servant à financer des projets spécifiques en mobilier, immobilier et en ressources informationnelles. À ces revenus s'ajoutent les contributions et les remboursements d'avance à long terme en lien avec des immobilisations acquises par des unités autofinancées tels le Service des résidences, Services Campus (pour le stationnement et la reprographie) et le Service des activités sportives. Pour l'exercice 2025-2026, ces revenus sont estimés à près de 52,1 M\$, soit des revenus supérieurs à ceux projetés pour 2024-2025 de l'ordre de 21,3 M\$.



### **Immobilisations subventionnées par d'autres programmes ou organismes subventionnaires**

Par exemple, on peut retrouver dans cette catégorie des projets de nouvelles initiatives du MES, des projets d'infrastructures de recherche dans le cadre du Programme de soutien à la recherche ou du Programme d'appui au financement d'infrastructures de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que des projets dans le cadre du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Les octrois de ces subventions se font à la suite du dépôt d'une demande d'aide financière.

### **Immobilisations autofinancées**

Conformément aux règles budgétaires du PQIU du MES, certains espaces ne peuvent être reconnus aux fins de financement.

Ces espaces comprennent entre autres les espaces loués à titre commercial, les résidences, les stationnements, les arénas, les espaces modulaires à caractère temporaire et les espaces extérieurs de sports. Pour ces espaces, le principe d'autofinancement doit s'appliquer. Des contributions provenant de services autofinancés, de partenaires privés et autres peuvent financer ces projets d'infrastructures. La réalisation des projets d'investissements immobiliers subventionnés par d'autres programmes ou organismes subventionnaires ainsi que les immobilisations autofinancées font partie du portefeuille de projets sous la responsabilité du Service des immeubles.

En 2025-2026, l'Université Laval finalisera la construction du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec, elle poursuivra la construction du centre de tennis, ainsi que les travaux de rénovation des hottes de laboratoires de plusieurs pavillons. De plus, elle compte débiter les travaux de construction de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante et poursuivre la planification des projets du Carrefour international Brian-Mulroney et de la Passerelle de la faculté des sciences de l'éducation. Enfin, les études de plusieurs projets se poursuivront afin de préciser le portefeuille de projets des prochaines années.

---

### **IMMOBILISATIONS ACQUISES À MÊME LES REVENUS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DU FONDS AVEC RESTRICTIONS**

Sous cette appellation se retrouve la contrepartie des immobilisations acquises directement au moyen des ressources du fonds de fonctionnement ou du fonds avec restrictions, imputées au budget comme dépenses de ces fonds et capitalisées au fonds d'immobilisations. À noter que les règles de financement du MES obligent les universités à financer leurs acquisitions de volumes et de périodiques et de mobilier et d'équipements dédiés à l'enseignement à même leur budget de fonctionnement. Les estimations 2025-2026 sont basées sur une moyenne des immobilisations acquises à même ces fonds par rapport aux dépenses capitalisées des cinq dernières années.

---

### **RÉALISATION DE PROJETS**

Sous cette appellation se retrouvent les transferts effectués à partir des soldes pour projets futurs vers le fonds de fonctionnement. En 2025-2026, un montant de 18 M\$ est prévu à cette rubrique.

# Dépenses du fonds des immobilisations

Les dépenses du fonds des immobilisations s'élèvent à près de 115,5 M\$ pour l'exercice 2025-2026. En 2024-2025, celles-ci étaient de 104,8 M\$, soit une augmentation de 10,7 M\$.

## RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT

Sous cette appellation se retrouvent principalement les immobilisations non capitalisées, c'est-à-dire sous le seuil de capitalisation permis par le MES. Une augmentation de 1,7 M\$ est prévue pour l'année 2025-2026.

## INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

Afin d'évaluer la charge d'intérêts pour l'ensemble des fonds de l'Université, la direction confie au Comité de placement et de trésorerie le mandat de définir et de revoir les stratégies et pratiques de financement. Le niveau annuel de financement pour la portion subventionnée des projets d'investissement correspond à la limite de financement temporaire autorisée par la ministre et établie en fonction des lettres d'autorisation du MES. Les remboursements en capital et intérêts de la presque totalité de la dette à long terme existante et des emprunts sur les marges de crédit auprès du Fonds de financement sont assumés par le MES. C'est le gouvernement du Québec qui en assure d'ailleurs la gestion. La dépense d'intérêts inscrite au fonds des immobilisations représente 14,8 % des dépenses totales estimées en 2025-2026.

La variation des intérêts sur la dette varie avec le solde des emprunts, les taux d'intérêt de ces emprunts et les refinancements de la dette existante. Une diminution d'environ 1,5 M\$ par rapport aux projections 2024-2025 est attribuable à la réduction de la dette, et aux nouveaux financements réalisés à taux moindres via les marges de crédit auprès du Fonds de financement.

## AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées dans ce fonds au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire sur différentes périodes variant de trois à cinquante ans.

Afin d'estimer les coûts d'acquisition, les méthodes suivantes sont utilisées :

- > Les améliorations majeures, les aménagements de terrains, les bâtiments et les projets en cours représentent plus de 75 % des immobilisations;
- > Les acquisitions ont été estimées à partir de la moyenne des cinq dernières années en tenant compte des projets importants à venir.

La méthode linéaire a été utilisée pour calculer l'amortissement selon les périodes suivantes :

- > Pour les améliorations majeures, entre 25 et 40 ans;
- > Pour les aménagements des terrains, entre 10 et 20 ans;
- > Pour les bâtiments entre 40 et 50 ans.

Les valeurs des autres catégories d'immobilisations ont également été estimées à partir de la moyenne des données représentatives des dernières années pour les acquisitions et le calcul de l'amortissement.

# Immobilisations

La planification des investissements mobiliers, immobiliers et des ressources informationnelles de l'Université Laval présentée dans cette section concerne la portion subventionnée par le MES ainsi que les autres catégories de financement. La préparation de celle-ci repose sur des orientations budgétaires qui tiennent compte à la fois du financement disponible ainsi que des besoins de l'institution.

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### CONTEXTE FINANCIER

Depuis 2024-2025, le MES est assujéti à la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Conséquemment, le niveau d'investissement en infrastructures alloué à l'Université, c'est-à-dire le montant maximal permis pour la réalisation des projets d'immobilisations subventionnés, se voit très limité pour les prochaines années.

Le niveau d'investissement est réparti entre les allocations normalisées et les projets spécifiques, financés en nouvelles initiatives. Ce changement induit également que la période de référence pour les investissements en infrastructures s'applique désormais du 1er avril au 31 mars.

Pour 2025-2026, il est prévu par le MES que les niveaux d'investissement pour les allocations normalisées, incluant les soldes cumulés, soient répartis entre les universités sur la même base de répartition prévue aux règles budgétaires pour ces enveloppes.

Selon cette nouvelle approche, le niveau des allocations normalisées annuelles correspond à la subvention annuelle. Il n'est donc plus possible de cumuler et reporter le solde des allocations, étant donné que les niveaux d'investissement périclitent à la fin de chaque année.

Au cours des dernières années, comme les allocations provenant du MES étaient supérieures aux dépenses de l'Université, des soldes se sont accumulés jusqu'à atteindre 240,6 M\$ au terme de l'année 2023-2024.

Une croissance des investissements était d'ailleurs observable depuis 2023-2024 afin de réaliser les travaux de rénovation majeurs envisagés pour résorber la vétusté des pavillons les plus âgés grâce à l'utilisation de ces soldes. Or, ceux-ci ne sont plus accessibles et sont désormais considérés dans le niveau d'investissement alloué annuellement.

### ENVELOPPES NORMALISÉES

Pour 2025-2026, l'allocation du niveau de dépenses préliminaire annoncé par le MES est de 27,83 M\$ pour les enveloppes normalisées, dont 11,89 M\$ proviendrait des soldes cumulés.

Ce niveau strict de dépenses autorisé a nécessité une revue de l'ensemble des projets planifiés afin de prioriser ceux dont les travaux sont déjà en cours, ainsi que les projets visant la santé et la sécurité des occupants, la continuité des services et le respect des obligations réglementaires.

Parmi environ 75 projets maintenus en 2025-2026, on note dix projets actuellement en exécution dont la poursuite et la finalisation des travaux du pavillon De Koninck (phase 8) et du projet RESUL 5, ainsi que la rénovation des hottes laboratoires. D'autres travaux seront initiés afin d'assurer la sécurité et la conformité des composantes des bâtiments.

De plus, en attente des disponibilités budgétaires du gouvernement, les travaux de mise aux normes du pavillon Bonenfant (phase 5) seront quant à eux reportés lorsque les plans et devis seront complétés. Plusieurs projets sont également reportés pour une durée indéfinie, notamment des projets de réaménagement.

### PROJETS SPÉCIFIQUES – Nouvelles initiatives

Pour 2025-2026, un niveau de dépenses préliminaire de 2,38 M\$ est annoncé par le MES pour trois projets spécifiques en maintien d'actifs, soit pour l'implantation d'un système de récupération de chaleur à la centrale thermique, l'ajout d'une chaudière électrique nécessaire au déploiement de la stratégie énergétique et enfin, le réaménagement des laboratoires de formation requis pour l'accroissement des cohortes en science de la santé.

À ce jour, aucun niveau de dépense n'est alloué pour le parc mobilier, ni pour le projet Passerelle qui devrait passer à l'étape planification ni pour le projet de logements universitaires et espaces de vie étudiants dont les travaux de construction sont prévus débuter dans la prochaine année. Rappelons que ces projets ont antérieurement fait l'objet d'une annonce de financement de la part du Ministère.

### **ORIENTATIONS – Autres catégories de financement d'immobilisations**

Ce revirement de situation en matière de limitation des niveaux de dépenses d'investissements autorisés pour les prochaines années entraînera des conséquences importantes sur la capacité de l'Université à réaliser son plan de résorption de la vétusté de ses infrastructures.

Néanmoins, l'Université fait le choix stratégique de maintenir autant que possible l'analyse, les études et la conception de plans et devis de projets à réaliser afin d'être prête à lancer l'exécution des travaux lorsque les niveaux d'investissement autorisés le permettront.

De plus, l'Université dispose d'un portefeuille de projets dont les sources de financement sont diversifiées. Cette situation lui permet de maintenir la capacité des ressources humaines affectées aux projets d'investissements en infrastructures.

En effet, outre les projets subventionnés par le MES, notons plusieurs autres projets dont le financement est confirmé qui se poursuivront en 2025-2026, notamment les projets de développement liés à la recherche (FCI) dont le Centre de primatologie en préparation aux pandémies et la construction d'un centre de recherche au Nunavut, ainsi que d'autres projets tels que le Carrefour international Brian-Mulroney, le Centre de tennis, le Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec, ainsi que des projets de maintien d'actifs autofinancés tels que les stationnements, les résidences étudiantes et installations sportives.

La valeur de réalisation des travaux prévus en 2025-2026 pour ces autres catégories de financement est de l'ordre de 105 M\$.



## RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DU PQIU

TABLEAU 15

|                                                                                                    | 2025-2026         | 2024-2025<br>MODIFIÉ <sup>5</sup> | 2023-2024<br>MODIFIÉ <sup>4</sup> | 2022-2023         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b>INFRASTRUCTURES</b>                                                                             |                   |                                   |                                   |                   |
| Parc mobilier (mobilier, appareillage et outillage) <sup>1</sup>                                   |                   |                                   | 2 054 000                         |                   |
| Allocations annuelles normalisées                                                                  |                   |                                   |                                   |                   |
| Réaménagement et rénovation                                                                        | 5 847 313         | 15 244 000                        | 15 180 000                        | 25 707 000        |
| Prise en charge du déficit de maintien des actifs                                                  | 10 094 587        | 23 453 000                        | 33 845 000                        | 35 116 000        |
| Total des allocations normalisées                                                                  | 15 941 900        | 38 697 000                        | 49 025 000                        | 60 823 000        |
| Allocations - projets spécifiques infrastructures                                                  | 2 379 000         | 6 848 048                         |                                   |                   |
| Allocations normalisées infrastructures -<br>Utilisation des soldes accumulés en maintien d'actifs | 11 888 699        | 7 677 326                         |                                   |                   |
|                                                                                                    | 30 209 599        | 53 222 374                        | 51 079 000                        | 60 823 000        |
| <b>RESSOURCES INFORMATIONNELLES</b>                                                                |                   |                                   |                                   |                   |
| Allocations annuelles normalisées                                                                  |                   |                                   |                                   |                   |
| Développement des systèmes d'information <sup>2</sup>                                              | 1 900 600         | 2 877 900                         | 2 764 000                         | 1 918 000         |
| Plan action numérique - sécurité de l'information <sup>3</sup>                                     | 230 300           | 230 600                           | 1 198 000                         | 251 000           |
| Total des allocations normalisées                                                                  | 2 130 900         | 3 108 500                         | 3 962 000                         | 2 169 000         |
| Allocations - projets spécifiques ressources<br>informationnelles                                  | 1 482 000         | 3 017 000                         |                                   |                   |
|                                                                                                    | 3 612 900         | 6 125 500                         | 3 962 000                         | 2 169 000         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                       | <b>33 822 499</b> | <b>59 347 874</b>                 | <b>55 041 000</b>                 | <b>62 992 000</b> |

<sup>1</sup> Enveloppe en lien avec la croissance de l'effectif étudiant et du personnel de l'Université. Cette enveloppe dépend de la disponibilité du MES.

<sup>2</sup> Enveloppe annuelle fixe de base et enveloppe variable.

<sup>3</sup> Enveloppe en lien avec le dévoilement, en mai 2018, du plan d'action numérique du MES dont l'objectif est le renforcement de la sécurité de l'information.

<sup>4</sup> En 2023-2024, les enveloppes de prises en charge du déficit de maintien des actifs et de développement des systèmes d'information ont été modifiées pour tenir compte du PQIU 2023-2028.

<sup>5</sup> En 2024-2025, les enveloppes de réaménagement et rénovation, de prises en charge du déficit de maintien des actifs et de développement des systèmes d'information ont été modifiées pour tenir compte du PQIU 2024-2029. Et, à partir de 2024-2025, le MES impose des seuils de dépenses aux universités.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ANNUEL EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 16

|                                          |                   |
|------------------------------------------|-------------------|
| Frais institutionnels obligatoires       | 7 807 000         |
| Subvention du MES                        |                   |
| Plan numérique                           | 1 740 000         |
| Développement des systèmes d'information | 1 900 600         |
| Sécurité de l'information                | 230 300           |
| Fonds de fonctionnement                  | 3 250 000         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>14 927 900</b> |

Ce financement n'inclut pas les contributions à venir des unités.



# Processus budgétaire

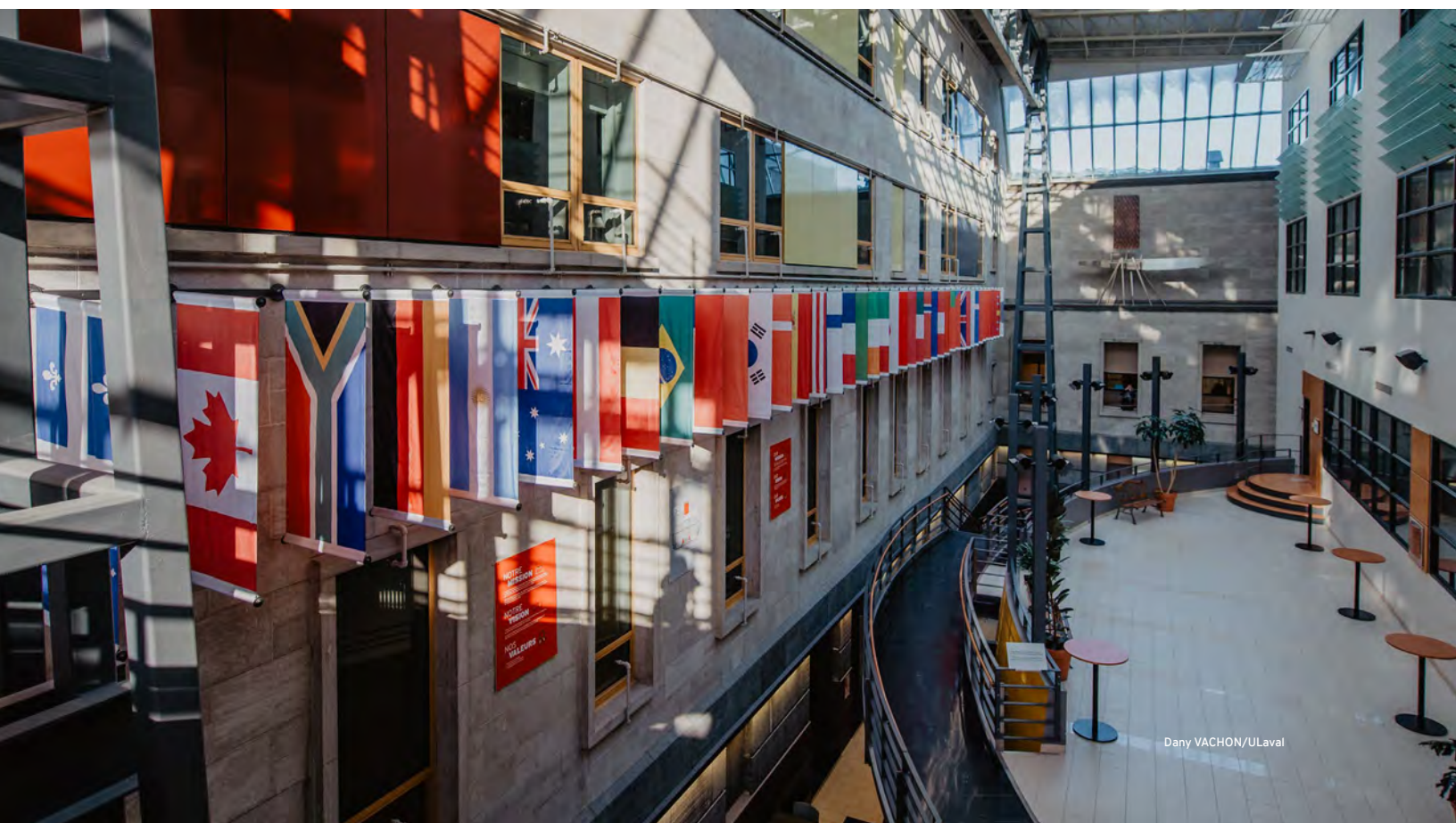
## CALENDRIER

Le processus budgétaire 2025-2026, relatif aux investissements mobiliers, immobiliers et aux ressources informationnelles subventionnées par le MES, s'échelonne du mois de novembre 2024 au mois d'avril 2025. L'objectif du processus est de planifier les investissements en fonction des besoins, des projets à venir et du financement disponible. L'analyse s'effectue par enveloppe selon leur nature respective.

## ENVELOPPES NORMALISÉES DE MAINTIEN D'ACTIFS – PARC IMMOBILIER

Le Plan d'investissement immobilier (ci-après : le Plan) est préparé par un groupe de travail. Relativement aux enveloppes normalisées de maintien d'actifs, à la résorption du déficit de maintien d'actifs et au réaménagement fonctionnel (réaménagement et rénovation), ce groupe de travail établit

l'ampleur de la réalisation des travaux prévus en fonction des niveaux de dépenses annuelles autorisés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Il soumet ensuite le Plan au Comité de coordination et priorisation du portefeuille de projets (CCPP) qui valide l'allocation des enveloppes dans les différentes réserves de projets. Le CCPP recommande ensuite le Plan au Comité stratégique des investissements (CSI). Dans le cadre du processus budgétaire, le CSI reçoit et analyse la répartition des enveloppes et recommande au comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) le Plan pour l'année à venir. Le CRII s'assure du respect du processus d'élaboration du Plan et valide les recommandations du CSI. Il recommande ensuite le Plan au Conseil d'administration (CA). Le Conseil d'administration procède à l'approbation finale du Plan.



---

## PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS EN RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION

Le groupe de travail s'assure du respect des paramètres budgétaires, de la répartition globale des enveloppes et coordonne les échéanciers à respecter dans l'élaboration du budget. Il analyse les besoins institutionnels, vérifie l'admissibilité des projets au financement du MES selon les paramètres et établit une allocation des enveloppes dans les réserves.

Le processus 2025-2026 s'est effectué dans un contexte où le gouvernement du Québec impose dorénavant des niveaux d'investissement devant être respectés par tous les ministères et organismes. Le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit que la limite d'investissement pour l'Université Laval sera de 30,2 M \$ en allocations normalisées.

Le processus 2025-2026 s'est donc déroulé dans un contexte similaire à celui des dernières années, c'est-à-dire sans appel de projets aux facultés et aux services pour la répartition des enveloppes annuelles. En effet, afin d'améliorer ou de maintenir les actifs immobiliers à un niveau de vétusté acceptable, la presque totalité de l'enveloppe 2025-2026 sera consacrée aux projets requis pour assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des services des bâtiments.

Le groupe de travail détermine les priorités d'investissement par pavillon ou par thématique et constitue des fonds disponibles, majoritairement sous forme de réserves, pour la réalisation des projets ou phases de projets dans l'année en cours. Les projets spécifiques seront suivis au portefeuille de projets.

Il est à noter que depuis 2024-2025, l'Université n'a plus accès aux soldes des allocations passées non dépensées et cumulées au cours des dernières années, lesquels avaient permis de constituer des réserves pour des projets majeurs de rénovation et de mise aux normes de bâtiments.

### Portefeuille de projets

Le portefeuille de projets présente l'ensemble des projets de façon détaillée, et ce, pour chaque étape de ceux-ci.

À la suite d'une demande immobilière provenant d'une unité (faculté, service ou direction) ou initiée par le Service des immeubles en regard de la vétusté d'un immeuble, le niveau de priorité du dossier est évalué sur la base de critères établis.

Conséquemment, c'est par le portefeuille de projets que les autorisations de financement adéquates, en fonction des seuils et des étapes de projet, sont demandées. Le cadre de gestion des ressources immobilières prévoit les seuils et les processus d'approbation des projets.

---

## ENVELOPPE DE MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE (MAO)

Parallèlement, un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et les demandes de budgets spéciaux en mobilier et équipement. Lorsqu'un projet de réaménagement ou de rénovation est planifié, un arrimage est effectué avec les besoins de mobilier ou d'équipement lorsque requis. L'enveloppe MAO est ainsi répartie en fonction des besoins et du montant disponible.

---

## ENVELOPPE DE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Le budget de mobilier et d'équipement est financé par le fonds de fonctionnement. Cependant, les dépenses étant principalement de nature immobilière, celui-ci est présenté à la section du fonds des immobilisations. Ce budget est composé d'enveloppes de base réparties dans les facultés et services ainsi que de budgets spéciaux nécessitant un processus d'analyse des besoins. Consultez l'annexe 1 pour les informations détaillées.

---

## PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS EN MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

En 2025-2026, tout comme pour le processus de demande en réaménagement et rénovation, il n'y a pas eu d'appel de projets auprès des facultés et des services pour les budgets spéciaux. Seuls les engagements pris en 2024-2025 et les demandes pour les locaux communs jugées essentielles sont prévus.

Les besoins en mobilier et équipement sont analysés par le Service des finances en collaboration avec le Service des immeubles. Ils sont influencés par certains critères, dont le lien avec une demande immobilière visant un réaménagement ou une rénovation, les priorités institutionnelles et la capacité financière de l'institution.

À la suite du processus d'analyse des budgets spéciaux en mobilier et équipement, les projets sont sélectionnés jusqu'à concurrence des sommes disponibles. Un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et de mise aux normes majeurs et les demandes en mobilier et équipement. Le Service des finances finalise les demandes et présente ses recommandations au vice-recteur aux ressources humaines et aux finances pour approbation.

Après approbation des recommandations, la planification des investissements mobiliers est complétée et intégrée au document du budget qui est soumis une première fois au Conseil d'administration en mars et au Conseil universitaire, pour avis, en avril. Il est ensuite présenté une seconde fois au Conseil d'administration pour approbation finale en avril.

---

## LOCAUX COMMUNS

On entend par locaux communs les salles de cours institutionnelles partagées. Ces salles sont sous la responsabilité du Service de soutien à l'enseignement (SSE). Celui-ci émet des recommandations envers les projets d'amélioration et d'évolution en fonction de la recension des besoins des unités, des données d'utilisation et de l'état de désuétude des salles de cours. La planification et la coordination des interventions sont effectuées de concert avec les différents centres de soutien technopédagogiques facultaires, le Bureau du registraire, le Service des immeubles et les fournisseurs externes. Dans le cadre du processus budgétaire 2025-2026, les budgets ont été alloués en fonction du cadre de gestion des actifs audiovisuels et des éléments de mobilier en salles de cours. Les actions projetées visent à corriger les problèmes recensés, à assurer la modernisation des équipements et à soutenir la transformation des pratiques d'enseignement en salle de cours.

---

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) 2025-2026 définit une approche stratégique et structurée pour orienter les investissements en technologies de l'information (TI) en alignement avec les priorités institutionnelles de l'Université. Ce programme assure la pérennité des ressources informationnelles (RI) et différencie les investissements en fonction de leur nature et de leur impact.

Le PIARI est constitué de projets pluriannuels reconduits et de nouvelles initiatives priorisées selon leur valeur stratégique et la capacité institutionnelle à les réaliser. Il repose sur une gestion de portefeuille intégrée, inspirée des pratiques Lean et des approches de priorisation reconnues. Cette méthode permet une allocation optimale des ressources, en associant un budget global par secteur de réalisation aux besoins spécifiques identifiés.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PIARI

L'élaboration du PIARI suit un processus en cinq étapes :

### 1. Analyse d'opportunité et sélection des projets

- > Toutes les demandes de projets font l'objet d'une analyse d'opportunité structurée. Cette analyse vise à :
  - Confirmer la valeur ajoutée potentielle des projets;
  - Identifier les contributions des initiatives aux priorités stratégiques institutionnelles;
  - Évaluer leur faisabilité financière et opérationnelle.
- > Ces informations permettent d'appuyer la prise de décision concernant la priorisation des projets.

### 2. Priorisation stratégique

- > Une méthodologie de priorisation basée sur des critères objectifs (alignement stratégique, retour sur investissement, impact organisationnel, risques) permet d'ordonner les projets nouveaux et reconduits;
- > Les décisions tiennent compte des ressources financières, humaines et technologiques disponibles;
- > Les projets prioritaires, ainsi retenus, sont validés pour inclusion dans le PIARI.

### 3. Validation institutionnelle

- > Sous la responsabilité du dirigeant de l'information (DI), le PIARI est élaboré grâce à une collaboration stratégique impliquant les facultés, les unités et les services. Ce processus participatif garantit que chaque voix est entendue, que les priorités stratégiques de l'Université sont respectées et que les investissements apportent une valeur mesurable à l'ensemble de la communauté universitaire.
- > Une fois finalisé, le PIARI est soumis pour validation :
  - Au Comité de direction pour un premier examen;
  - Au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII), qui le recommande au Conseil d'administration (CA);
  - Au Conseil d'administration, qui donne l'approbation finale.

### 4. Suivi, contrôle et amélioration continue

- > Une fois approuvé, le PIARI fait l'objet d'un suivi rigoureux pour assurer la livraison des projets dans les délais et les budgets impartis, avec une maîtrise adéquate des risques;
- > Des points de contrôle sont intégrés tout au long de l'année :
  - Suivi mensuel du portefeuille pour évaluer la progression des projets et leur alignement budgétaire;
  - Itérations trimestrielles (10 semaines) pour évaluer les livrables et les ajustements nécessaires.
- > En cas de changements majeurs, les décisions sont escaladées par le DI aux instances appropriées pour validation.

### 5. Bilan annuel, mi-annuel et retour d'expérience

- > À la mi-année, un bilan intermédiaire est présenté au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII). Ce bilan offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement des projets, des écarts identifiés par rapport aux objectifs initiaux, ainsi que des recommandations pour ajuster les priorités ou ressources si nécessaire.
- > À la fin de chaque cycle annuel, un bilan détaillé des réalisations est préparé par le DI. Ce bilan inclut :
  - Une évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs stratégiques et opérationnels;
  - Une analyse des écarts significatifs, qu'ils soient liés aux délais, aux budgets ou à la portée des projets;
  - Une synthèse des leçons apprises au cours de l'année, servant de base à une démarche d'amélioration continue.
- > Ces éléments sont partagés avec le CRII pour suivi et validation, avant d'être intégrés dans la planification du prochain PIARI.

# Calendrier du processus budgétaire

## NOVEMBRE

Rencontre du groupe de travail afin d'établir les paramètres budgétaires et les échéanciers préliminaires nécessaires à la préparation du document du budget et à la répartition des enveloppes disponibles

## DÉCEMBRE À JANVIER

Identification des besoins institutionnels en ressources informationnelles (activité en continu)

Identification des besoins institutionnels en investissements immobiliers et mobiliers (incluant les locaux communs)

Analyse des besoins institutionnels, vérification de l'admissibilité des projets au financement provenant du MES, établissement de la priorisation des investissements en fonction notamment d'enjeux liés à la réglementation, à la sécurité, à la vétusté et des orientations de développement de l'institution et du niveau de dépenses autorisé annuellement.

## JANVIER

Finalisation de la planification des investissements mobiliers

Finalisation du plan d'investissement immobilier et arrimage avec les besoins d'investissements mobiliers

Dépôt des recommandations de la planification des investissements mobiliers au Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances pour approbation

Dépôt du plan d'investissement immobilier du groupe de travail au Comité de coordination et priorisation du portefeuille de projets (CCPP)

Dépôt du plan d'investissement immobilier par le Comité de coordination et priorisation du portefeuille de projets (CCPP) au Comité stratégique des investissements (CSI) pour recommandation

Dépôt d'une version de travail du plan d'investissement en ressources informationnelles auprès du dirigeant de l'information



## FÉVRIER

Note d'information adressée aux facultés et aux services concernant les paramètres pour l'élaboration du document du budget

---

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques pour proposition au Conseil d'administration

---

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité exécutif pour proposition au Conseil d'administration

---

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Conseil d'administration pour approbation

---

Dépôt des recommandations du plan d'investissement immobilier du Comité stratégique des investissements (CSI) au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) pour validation

---

Dépôt des recommandations du plan d'investissement immobilier du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) au Conseil d'administration pour approbation

---

## MARS

Finalisation du Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles

---

Dépôt du projet du budget au Comité exécutif pour proposition au Conseil d'administration

---

Dépôt du projet du budget au Conseil d'administration pour réception

---

## AVRIL

Dépôt du projet du budget au Conseil universitaire pour avis

---

Dépôt des recommandations du Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles par le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation (VRIT) au Comité de direction de l'Université Laval (CODIR) pour discussion et validation

---

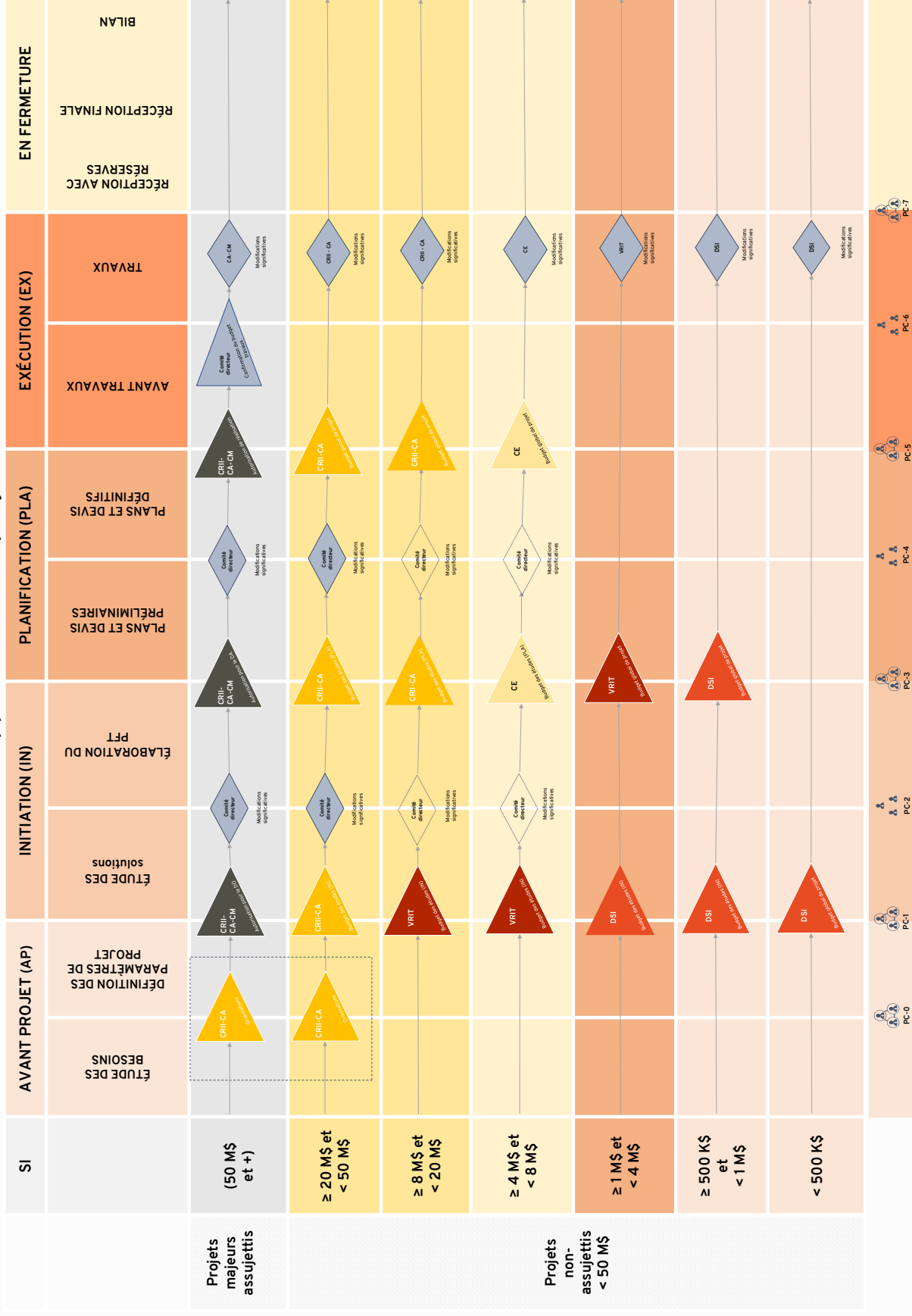
Dépôt des recommandations du Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles par le Comité de direction de l'Université Laval (CODIR) au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) pour validation

---

Dépôt du Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles au Conseil d'administration pour approbation. Dépôt du budget au Conseil d'administration pour approbation finale

---

## Processus d'approbation des projets immobiliers



NOUVEAUX SEUILS







# **Fonds de dotation et fonds de souscription**



La vocation du fonds de dotation est la capitalisation de droits et de fonds, constituée de dons à l'Université, afin d'en redistribuer les bénéfices. Le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé que pour les fins spécifiées par la donatrice ou le donateur.

Le fonds de souscription est constitué de sommes recueillies par le biais de campagnes de financement de l'Université Laval et n'est affecté d'aucune restriction externe pour son utilisation. Toutefois, l'utilisation des fonds requiert une autorisation du Comité exécutif. Les placements détenus par ce fonds sont gérés à l'intérieur d'une fiducie globale de placement, laquelle a pour objectif de mettre en commun, pour fins d'administration et de gestion, les fonds de dotation et de souscription de l'Université afin d'obtenir une masse critique qui permet de consolider les coûts d'administration

et de gestion des fonds et d'avoir accès à une meilleure répartition d'actifs ainsi qu'à un plus grand éventail de services spécialisés. Ceci afin de maximiser les rendements nets de l'actif, compte tenu d'un niveau de risque jugé acceptable.

La valeur marchande des placements de la Fiducie globale a varié au cours des dernières années, avec des rendements de 6,5 % en 2023-2024, de 4,9 % en 2022-2023, 0,6 % en 2021-2022, 15,8 % en 2020-2021 et -0,3 % en 2019-2020. Une saine diversification stabilise les rendements, mais les soubresauts sont possibles et les prévisions peuvent rapidement s'avérer désuètes. Ainsi, par prudence et par souci de constance avec les budgets précédents, aucune variation de valeur marchande n'a été considérée dans la prévision des revenus de placement pour l'exercice budgétaire 2025-2026. Seuls les revenus courants (intérêts et dividendes) ont été pris en compte.

VALEUR DES ACTIFS (EN MILLIERS DE \$)

|                       | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL <sup>1</sup> |
|-----------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Fonds de dotation     | 235 000             | 232 435                  | 224 497           | 199 944                        |
| Fonds de souscription | 3 600               | 3 210                    | 2 860             | 12 821                         |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.

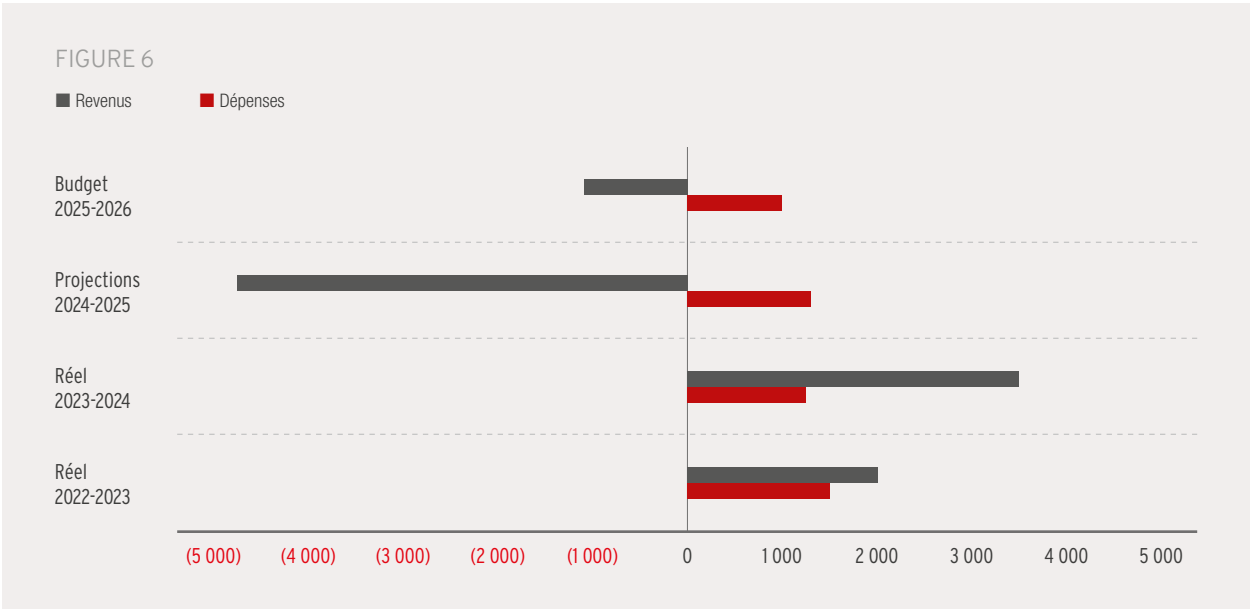


ÉVOLUTION DU FONDS DE DOTATION (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 17

|                                                              | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL <sup>1</sup> |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------|
| REVENUS                                                      |                     |                          |                   |                                |
| Revenus nets de placement                                    | (2 287)             | (5 865)                  | 2 228             | 1 639                          |
| Dons                                                         | 1 120               | 1 109                    | 1 042             | 314                            |
|                                                              | (1 167)             | (4 756)                  | 3 270             | 1 953                          |
| DÉPENSES                                                     |                     |                          |                   |                                |
| Fonctions de soutien                                         | 1 000               | 1 300                    | 1 269             | 1 487                          |
|                                                              | 1 000               | 1 300                    | 1 269             | 1 487                          |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | (2 167)             | (6 056)                  | 2 001             | 466                            |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.

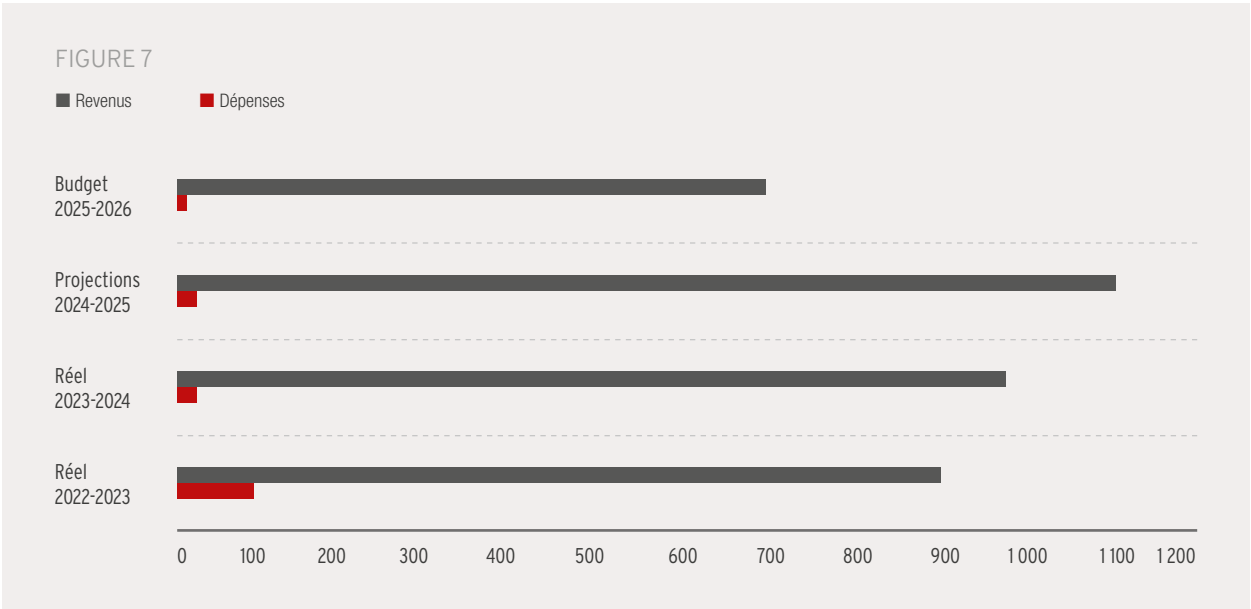


ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUSCRIPTION (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 18

|                                                              | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL <sup>1</sup> |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>REVENUS</b>                                               |                     |                          |                   |                                |
| Revenus nets de placement                                    | 491                 | 887                      | 683               | 457                            |
| Dons                                                         | 215                 | 213                      | 287               | 455                            |
|                                                              | 706                 | 1 100                    | 970               | 912                            |
| <b>DÉPENSES</b>                                              |                     |                          |                   |                                |
| Fonctions de soutien                                         | 1                   | 2                        | 2                 | 105                            |
|                                                              | 1                   | 2                        | 2                 | 105                            |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | 705                 | 1 098                    | 968               | 807                            |

<sup>1</sup> Données reclassées pour fins comparatives.





# Dette

# Dette

## FINANCEMENT À COURT TERME

Aux fins d'évaluation de la charge d'intérêts pour l'ensemble des fonds de l'Université, il faut établir une prévision du volume de financement ainsi que du taux d'intérêt anticipé pour les emprunts à court terme durant l'exercice financier.

## VOLUME DE FINANCEMENT

Le volume de financement est complexe à évaluer et basé sur les informations disponibles au moment de la préparation du budget. Le volume est estimé de façon mensuelle pour les douze mois de l'exercice 2025-2026 selon les flux de trésorerie prévus. L'information est synthétisée dans un budget de caisse, lequel est approuvé à la fois par le Conseil d'administration de l'Université et par le MES.

## CHARGE D'INTÉRÊTS

L'Université Laval se finance par le truchement d'emprunts à taux variable via des marges de crédit auprès du Fonds de financement. On prévoit en 2025-2026 une baisse du volume prévu ainsi que du taux moyen ce qui entraîne une diminution des intérêts à court terme.

## FINANCEMENT À LONG TERME

Au 30 avril 2024, la dette à long terme de l'Université totalisait 554 M\$ incluant 60,8 M\$ échéant dans moins d'un an. Cette dette assure en grande partie le financement de projets de réaménagement et rénovation de notre parc immobilier prévus dans notre budget d'investissement et se retrouve donc au fonds des immobilisations.

Le financement à long terme provenait du MES à 97,3 % en 2024. Les remboursements en capital et intérêts sont assumés par le MES et c'est le gouvernement du Québec qui en assure la gestion.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur les emprunts effectués par un organisme le 24 février 2022, l'Université Laval doit contracter des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement pour la portion subventionnée de ses projets d'investissement (infrastructures ou ressources informationnelles). À cet égard, le Conseil d'administration doit autoriser l'institution d'un régime d'emprunts permettant à l'Université d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministère des Finances (MFQ). Une convention de marge de crédit doit également être conclue entre l'Université et le MFQ pour encadrer l'utilisation et les caractéristiques des marges de crédit.

Il est à noter que le régime d'emprunts n'a pas d'échéance et ne précise aucun montant étant donné que le montant maximal correspond à la limite de financement temporaire autorisée par la ministre et établie en fonction des lettres d'autorisation du MES. Advenant que la ministre autorise un projet de nouvelles initiatives en cours d'année, le régime d'emprunts n'aura pas à être modifié et il ne sera pas requis d'obtenir une nouvelle résolution du Conseil d'administration. Pour la période du 31 janvier au 31 mai 2025, l'Université est autorisée à conclure des emprunts par marge de crédit, d'un montant maximal de 54,5 M\$ auprès du MFQ, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire.

Depuis 2006, l'Université conclut également des ententes de financement à long terme pour des immobilisations non financées par le MES. Celles-ci sont contractées auprès d'institutions bancaires généralement sous forme de financement synthétique et couvrent le financement de projets du stationnement, du Service des résidences ou de projets d'agrandissements autofinancés, et bénéficient de taux d'intérêt avantageux.

## DETTES (EN MILLIONS DE \$)

|                                                | 2025-2026<br>BUDGET | 2024-2025<br>PROJECTIONS | 2023-2024<br>RÉEL | 2022-2023<br>RÉEL |
|------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Portion de la dette assumée par :              |                     |                          |                   |                   |
| MES                                            | 447                 | 493                      | 539               | 547               |
| Université Laval                               | 1                   | 2                        | 15                | 18                |
| <b>Dette totale</b>                            | <b>448</b>          | <b>495</b>               | <b>554</b>        | <b>565</b>        |
| Portion à court terme de la dette à long terme | 56,7                | 58,6                     | 61                | 77                |
| <b>Dette à long terme</b>                      | <b>391,3</b>        | <b>436,4</b>             | <b>493</b>        | <b>488</b>        |





# Glossaire

AELIÉS : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

ACPAU : Association canadienne du personnel administratif universitaire

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BDR : Budget de développement de la recherche

BRP : Bureau du respect de la personne

CA : Conseil d'administration

CADEUL : Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

CAFF : Classification des activités aux fins de financement

CAGIR : Comité d'audit et de gestion intégrée des risques

CCPP : Comité de coordination et priorisation du portefeuille de projets

CE : Comité exécutif

CERC : Chaire d'excellence en recherche du Canada

CODIR : Comité de direction de l'Université Laval

CRII : Comité des ressources immobilières et informationnelles

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

CSI : Comité stratégique des investissements

CU : Conseil universitaire

DD : Développement durable

DI : Dirigeant de l'information

DPRD : Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés de l'Université Laval

DSI : Développement des systèmes d'information

DSMET : Direction santé et mieux-être au travail

EDI : Équité, diversité et inclusion

EETP : Étudiant en équivalence au temps plein

EETP pondéré : EETP qui tient compte de la lourdeur des activités ou des programmes à partir d'une grille de pondération

EFFECTIF ÉTUDIANT : L'effectif est mesuré en étudiants en équivalence au temps plein (EETP) ou 1 EETP = 30 crédits

FCI : Fondation canadienne pour l'innovation

FIE : Fonds d'investissement étudiant

FIO : Frais institutionnels obligatoires

FIR : Frais indirects de recherche

FRQ : Fonds de recherche du Québec

FRQNT : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

GDEU : Gestion des données sur l'effectif universitaire



IA : Intelligence artificielle

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

LPU : Laissez-passer universitaire

MAO : Mobilier, appareillage et outillage

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

NCCOSBL : Normes comptables canadiennes  
pour les organismes sans but lucratif

ONU : Organisation des Nations unies

PAGI : Plan annuel de gestion des investissements  
publics en infrastructures

PAIP : Programme d'appui à l'innovation pédagogique

PIARI : Programme d'investissement annuel en  
ressources informationnelles

PQIU : Plan quinquennal des investissements  
universitaires

PIUI : Prévion des investissements universitaires  
en infrastructures

RI : Ressources informationnelles

SIRUL : Système d'information sur la recherche  
de l'Université Laval

SSE : Service de soutien à l'enseignement

TI : Technologies de l'information

UTA : Université du 3<sup>e</sup> âge

VRAIDD : Vice-rectorat aux affaires internationales  
et au développement durable

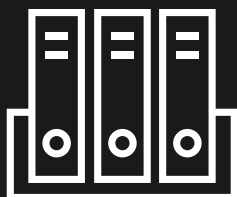
VREAE : Vice-rectorat aux études et aux affaires  
étudiantes

VRIT : Vice-rectorat aux infrastructures  
et à la transformation

VRRCI : Vice-rectorat à la recherche, à la création  
et à l'innovation

VRRHF : Vice-rectorat aux ressources humaines  
et aux finances





# **Annexe 1**

## **Mobilier et équipements**



# Mobilier et équipements 2025-2026

|                                                     | BUDGET                                   |                                        |                               |                      |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|----------------------|
|                                                     | BUDGET<br>NORMÉ <sup>1</sup><br>FACULTÉS | FONDS<br>D'INVESTISSEMENT<br>ÉTUDIANTS | MISE À JOUR<br>RENOUVELLEMENT | TOTAL<br>BUDGET      |
| <b>FACULTÉS</b>                                     |                                          |                                        |                               |                      |
| Médecine                                            | 87 206                                   | 72 000                                 | 20 000                        | 179 206              |
| Médecine dentaire                                   | 7 915                                    | 7 000                                  | 10 000                        | 24 915               |
| Droit                                               | 11 172                                   | 42 000                                 | -                             | 53 172               |
| Sciences sociales                                   | 35 257                                   | 30 000                                 | 17 500                        | 82 757               |
| Musique                                             | 4 333                                    | 7 000                                  | 10 000                        | 21 333               |
| Sciences de l'éducation                             | 22 900                                   | 52 000                                 | 25 000                        | 99 900               |
| Sciences et génie                                   | 69 712                                   | 172 000                                | 75 000                        | 316 712              |
| Foresterie, géographie et géomatique                | 17 771                                   | 36 000                                 | 25 000                        | 78 771               |
| Théologie et sciences religieuses                   | 1 781                                    | 5 000                                  | -                             | 6 781                |
| Lettres et sciences humaines                        | 24 861                                   | 75 000                                 | 20 000                        | 119 861              |
| Philosophie                                         | 2 577                                    | 8 000                                  | -                             | 10 577               |
| Sciences de l'agriculture et de l'alimentation      | 23 973                                   | 46 000                                 | 25 000                        | 94 973               |
| Aménagement, architecture, art et design            | 27 853                                   | 45 000                                 | 20 000                        | 92 853               |
| Sciences de l'administration                        | 27 096                                   | 165 000                                | 30 000                        | 222 096              |
| Pharmacie                                           | 15 611                                   | 25 000                                 | 5 000                         | 45 611               |
| Sciences infirmières                                | 15 584                                   | 28 000                                 | 4 000                         | 47 584               |
| <b>TOTAL FACULTÉS</b>                               | <b>395 602</b>                           | <b>815 000</b>                         | <b>286 500</b>                | <b>1 497 102</b>     |
| <b>BDR ET PAIP</b>                                  |                                          |                                        |                               |                      |
| Budget développement de la recherche et appariement | -                                        | -                                      | -                             | -                    |
| stratégique enseignement et recherche               | 115 000                                  | -                                      | -                             | 115 000 <sup>2</sup> |
| Programme d'appui à l'innovation pédagogique        | 25 000                                   | -                                      | -                             | 25 000               |
| <b>TOTAL BDR ET PAIP</b>                            | <b>140 000</b>                           | <b>-</b>                               | <b>-</b>                      | <b>140 000</b>       |
| <b>SOUS-TOTAL FACULTÉS, BDR ET PAIP</b>             | <b>535 602</b>                           | <b>815 000</b>                         | <b>286 500</b>                | <b>1 637 102</b>     |

<sup>1</sup> Reconstitution des sommes de l'année précédente à l'exception du budget de développement de la recherche pour lequel un montant de 115 000 \$ a été attribué.

<sup>2</sup> Incluant entre autres le pavillon Charles-Eugène-Marchand, le Centre d'études nordiques, le Groupe de recherche en écologie buccale et le Centre interuniversitaire d'études québécoises.

|                                                                               | BUDGET                                             |                               |                  | BUDGET SPÉCIAUX<br>2025-2026<br>IMPUTÉS AU<br>BUDGET DE<br>FONCTIONNEMENT |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|                                                                               | BUDGET NORMÉ<br>SERVICES<br>ET AUTRES <sup>1</sup> | MISE À JOUR<br>RENOUVELLEMENT | TOTAL<br>BUDGET  |                                                                           |
| <b>SERVICES ET RECTORATS</b>                                                  |                                                    |                               |                  |                                                                           |
| Bibliothèque (incluant les collections)                                       | 18 506                                             | 25 000                        | 43 506           |                                                                           |
| Direction des technologies de l'information                                   | 15 538                                             | 25 000                        | 40 538           | 450 000 <sup>2</sup>                                                      |
| Bureau du secrétaire général                                                  | 3 287                                              | 6 000                         | 9 287            |                                                                           |
| Rectorat (incluant Ombudsman, Audit interne, BRP & Services vét.)             | 19 235                                             | 25 000                        | 44 235           |                                                                           |
| Vice-rectorat aux ressources humaines (incluant DSMET)                        | 9 259                                              | 5 000                         | 14 259           | 30 000 <sup>3</sup>                                                       |
| Bureau du registraire                                                         | 7 300                                              | 6 000                         | 13 300           |                                                                           |
| Service des finances                                                          | 7 582                                              | 6 000                         | 13 582           |                                                                           |
| Direction des communications                                                  | 3 404                                              | 6 000                         | 9 404            |                                                                           |
| Service des immeubles                                                         | 17 756                                             | 7 500                         | 25 256           |                                                                           |
| Service de sécurité et de prévention                                          | 7 900                                              | 6 000                         | 13 900           |                                                                           |
| <b>TOTAL SERVICES ET RECTORATS</b>                                            | <b>109 767</b>                                     | <b>117 500</b>                | <b>227 267</b>   | <b>480 000</b>                                                            |
| <b>AUTRES ENTITÉS</b>                                                         |                                                    |                               |                  |                                                                           |
| Service de soutien à l'enseignement (incluant les locaux communs)             | 3 340                                              | 6 000                         | 9 340            | 980 000 <sup>4</sup>                                                      |
| Faculté des études supérieures et postdoctorales                              | 1 023                                              | 3 000                         | 4 023            |                                                                           |
| Bureau des événements campus                                                  | 50 800 <sup>5</sup>                                | 3 000                         | 53 800           | 135 000 <sup>5</sup>                                                      |
| Forêt Montmorency                                                             | 300                                                | 3 000                         | 3 300            |                                                                           |
| <b>TOTAL AUTRES ENTITÉS</b>                                                   | <b>55 463</b>                                      | <b>15 000</b>                 | <b>70 463</b>    | <b>1 115 000</b>                                                          |
| <b>INSTITUTIONNEL</b>                                                         |                                                    |                               |                  |                                                                           |
| Fonds pour éventualités du Comité exécutif                                    | 100 168                                            |                               | 100 168          |                                                                           |
| Fonds pour développement et performance                                       | 10 000                                             |                               | 10 000           |                                                                           |
| Soldes reportés estimés                                                       |                                                    |                               |                  | 75 250                                                                    |
| <b>TOTAL INSTITUTIONNEL</b>                                                   | <b>110 168</b>                                     |                               | <b>110 168</b>   | <b>75 250</b>                                                             |
| <b>SOUS-TOTAL SERVICES ET RECTORATS, AUTRES ENTITÉS<br/>ET INSTITUTIONNEL</b> | <b>275 398</b>                                     | <b>132 500</b>                | <b>407 898</b>   | <b>1 670 250</b>                                                          |
| <b>TOTAL – FINANCÉ AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>                            | <b>1 626 000</b>                                   | <b>419 000</b>                | <b>2 045 000</b> | <b>1 670 250</b>                                                          |

<sup>1</sup> Reconstitution des sommes de l'année précédente.

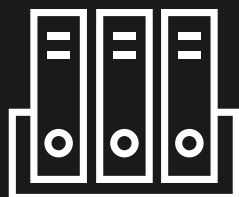
<sup>2</sup> Un montant de 450 000 \$ est accordé pour les projets institutionnels en informatique et en télécommunication.

<sup>3</sup> Un montant de 30 000 \$ est accordé à la Direction santé et mieux-être au travail (DSMET) pour la mise aux normes des équipements spécialisés.

<sup>4</sup> Un montant de 980 000 \$ est accordé pour la gestion annuelle des locaux communs du campus et pour l'adaptation des locaux communs d'enseignement à l'évolution des besoins.

<sup>5</sup> En plus du budget normé de 800 \$, un montant de 185 000 \$ est accordé aux Services campus pour les services collectifs du campus (parc d'équipement de cuisine des concessions alimentaires et autres), dont 50 000 \$, au fonds des immobilisations.





# **Annexe 2**

## **Structure**

### **administrative**

# Structure administrative

## A. UNITÉS ACADÉMIQUES

Sous réserve des pouvoirs du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et de ceux du Comité exécutif, la rectrice est la première autorité dans l'Université et a la responsabilité générale de la bonne marche et du développement de l'Université. À cette fin :

- > Elle anime et coordonne les travaux du Conseil universitaire et des divers organismes consultatifs et exécutifs de l'Université ainsi que le travail des vice-rectrices et vice-recteurs, et de la secrétaire générale;
- > Elle veille à ce que soient élaborées, adoptées et réalisées des politiques à court et long terme touchant la planification stratégique, la reddition de comptes et les objectifs de l'Université;
- > Elle représente l'Université et parle officiellement en son nom;
- > Elle est membre avec droit de vote au Conseil d'administration;
- > Elle convoque et préside les séances du Conseil universitaire;
- > Elle est membre d'office sans droit de vote des diverses commissions universitaires;
- > Elle exerce les pouvoirs et les fonctions des vice-rectrices et des vice-recteurs dans le cas d'une absence, d'une incapacité d'agir de ces derniers ou s'il y a vacance de leur poste;
- > Elle peut saisir tout organisme de l'Université de toute question qui est de sa compétence;
- > Elle peut obtenir de toute personne relevant de l'Université les rapports et renseignements qu'elle demande;
- > Elle signe les diplômes qui attestent les grades de premier, deuxième ou troisième cycle;
- > Elle est responsable des relations régionales et gouvernementales;
- > Elle est responsable des communications officielles de l'Université.

Les doyennes et doyens des facultés sont sous son autorité. L'Université Laval compte 16 facultés qui couvrent tous les domaines du savoir et qui en font une université complète. La mission et les objectifs des unités sont présentés sur leur site Internet.

- > Faculté de médecine;
- > Faculté de médecine dentaire;
- > Faculté de droit;
- > Faculté des sciences sociales;
- > Faculté de musique;
- > Faculté des sciences de l'éducation;
- > Faculté des sciences et de génie
- > Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique;
- > Faculté de théologie et de sciences religieuses;
- > Faculté des lettres et des sciences humaines;
- > Faculté de philosophie;
- > Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation;
- > Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design;
- > Faculté des sciences de l'administration;
- > Faculté de pharmacie;
- > Faculté des sciences infirmières.

De plus, la Direction des communications relève du cabinet de la rectrice.



---

## B. UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le **vice-recteur exécutif** est responsable de la coordination et de l'harmonisation des travaux des différentes directions de l'Université. Il est le premier responsable de l'appareil exécutif. À cette fin :

- > Il voit à l'exécution des décisions du Comité exécutif;
- > Il veille à l'application des politiques établies par le Conseil d'administration et par le Conseil universitaire;
- > Il dirige et coordonne les travaux de planification et d'études institutionnelles, la gestion intégrée des risques et les initiatives d'efficience de l'Université;
- > Il voit à assurer la cohérence et l'intégration des travaux réalisés dans l'appareil exécutif.

L'unité sous sa responsabilité est :

- > Bureau de planification et d'études institutionnelles.

La **vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes** est responsable, sur le plan exécutif, des programmes d'enseignement et de l'établissement des politiques générales d'enseignement, des affaires étudiantes et de la santé. À cette fin :

- > Elle supervise l'application des programmes et des règlements pédagogiques;
- > Elle supervise les tâches confiées au registraire de l'Université;
- > Elle assure la répartition des responsabilités d'enseignement entre les facultés, les départements, les écoles d'études supérieures et instituts;
- > Elle voit à la mise en marche des nouveaux programmes;
- > Elle assure des services d'aide à l'enseignement en plus d'être responsable de la Bibliothèque;
- > Elle assure les relations de l'Université avec les étudiantes et les étudiants;

- > Elle supervise l'application des politiques et des règlements en lien avec les affaires étudiantes;
- > Elle coordonne le recrutement des étudiantes et des étudiants aux divers cycles et leur insertion au marché du travail;
- > Elle assure la bonne gestion des services aux étudiants;
- > Elle coordonne les liens avec les centres hospitaliers et le réseau de la santé et des services sociaux;
- > Elle joue un rôle-conseil auprès de la direction en ce qui a trait aux enjeux de santé globale;
- > Elle supervise les activités d'assurance qualité des programmes et la tenue des répertoires de cours et de programmes;
- > Elle est responsable des programmes de formation tout au long de la vie.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- > Bibliothèque;
- > Bureau de la qualité des programmes;
- > Bureau du registraire;
- > Direction des services aux étudiants;
- > Bureau des Premiers Peuples;
- > Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- > Service du développement professionnel
- > Service de soutien à l'enseignement.

La **vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation** est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche, de création et d'innovation, de même que de l'établissement des politiques générales qui s'y rattachent. À cette fin :

- > Elle assure l'intégration des activités de recherche, de création et d'innovation dans la formation des étudiantes et des étudiants;
- > Elle assure l'intégration des politiques et des règlements concernant la recherche et la création;
- > Elle assure la répartition des responsabilités de recherche, de création et d'innovation entre les facultés, les départements, les écoles d'études supérieures, les instituts, les centres, les chaires et les groupes;
- > Elle assure des services d'aide aux chercheuses et aux chercheurs.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- Bureau de la recherche et de la création;
- Bureau de liaison Université-Milieu;
- Bureau des chaires et entités structurantes;
- Bureau du numérique en recherche.

Le **vice-recteur aux ressources humaines et aux finances** est responsable, sur le plan exécutif, de l'établissement des politiques et de la mise en œuvre des activités ayant trait aux ressources humaines et à l'administration financière de l'Université. À cette fin :

- > Il conçoit et coordonne les pratiques administratives de l'Université;
- > Il est responsable des services financiers de l'Université;
- > Il est chargé, au nom de l'Université, de l'engagement des membres des diverses catégories de personnel;
- > Il nomme les professeures et professeurs assistants, adjointes et adjoints agrégés, titulaires et émérites;
- > Il évalue et planifie les besoins de l'Université en matière de ressources humaines;
- > Il est responsable de la gestion des dossiers des diverses catégories de personnel;

- > Il est responsable de l'établissement des politiques et de la mise en œuvre des activités ayant trait à l'équité, à la diversité et à l'inclusion applicables au personnel, et ce, de concert avec le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- Service des finances;
- Vice-rectorat aux ressources humaines.

Le **vice-recteur aux infrastructures et à la transformation** est responsable, sur le plan exécutif, de la gestion des infrastructures immobilières et informationnelles, des biens de l'Université et de leur développement. À cette fin :

- > Il supervise la gestion des terrains, des installations et des équipements de l'Université;
- > Il est responsable de l'entretien des propriétés de l'Université ainsi que de la construction et de la réfection des édifices;
- > Il établit les besoins d'espace et supervise la gestion de l'allocation des locaux;
- > Il est responsable de l'entretien, du développement et de la mise en service des technologies et des systèmes d'information;
- > Il est responsable de la sécurité sur le campus;
- > Il est responsable de la coordination de grands projets de transformation de l'Université.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- Direction des technologies de l'information;
- Services campus;
- Service des activités sportives;
- Service des immeubles;
- Service des résidences;
- Service de sécurité et de prévention.

Le **vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable** est responsable, de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'internationalisation, de développement durable et de tout autre axe transversal contribuant à renforcer le positionnement, la notoriété et le rayonnement de l'Université, dont l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et la philanthropie. À cette fin :

- > Il développe, soutient et coordonne les activités appuyant le développement international de l'Université et les liens avec la Francophonie;
- > Il coordonne toutes les activités liées au développement durable à l'Université, dont la planification institutionnelle, l'atteinte des cibles et la reddition de comptes en la matière;
- > Il est responsable des relations avec les diplômées et diplômés, de l'organisation et du suivi des campagnes de financement de l'Université;
- > Il est responsable du développement d'un environnement favorable à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans toutes les sphères d'activités de l'Université, notamment pour les étudiantes et les étudiants.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- Direction des affaires internationales et de la Francophonie;
- Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés;
- Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion;
- Bureau de la responsabilité sociale et environnementale (développement durable).

La **secrétaire générale** est responsable de la gouvernance universitaire, des affaires juridiques et de la protection des renseignements personnels. Elle veille aux meilleurs intérêts de l'Université.

La secrétaire générale est d'office la secrétaire du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif. Elle dirige le secrétariat de l'Université et comme

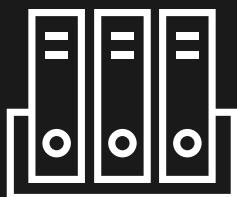
tel, a la garde du sceau de l'Université, des documents du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du Comité exécutif et de l'Université. À cette fin, notamment, elle :

- > Enregistre les délibérations, actes et décisions du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif;
- > Certifie tout extrait des registres du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif;
- > Certifie les copies d'acte, de diplôme et de tous les autres documents officiels émanant de l'Université, à l'exclusion des relevés de notes;
- > Signe tous les diplômes et attestations de diplômes délivrés par l'Université et y appose le sceau de celle-ci;
- > Supervise l'application des procédures en vue de l'attribution des grades;
- > Tient à jour un registre des politiques et règlements de l'Université;
- > Est responsable de l'accès aux documents administratifs de l'Université.

Les unités sous sa responsabilité sont :

- Bureau de la protection des renseignements personnels;
- Division de la gestion des documents administratifs et des archives;
- Division des affaires juridiques;
- Division des diplômes;
- Division du greffe et des documents normatifs.





# **Annexe 3**

# **Responsabilités**



# Responsabilités

## GESTION DES RÉSERVES ET MONTANTS NON RÉPARTIS

### FONDS DE FONCTIONNEMENT

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements inattendus ou pour être réparties selon des informations à venir. La répartition d'une réserve relève de l'unité ou de l'administratrice ou de l'administrateur, suivant le cas.

#### Comité exécutif :

La réserve du Comité exécutif a pour objet de répondre à une situation ou à un besoin non prévu au budget initial. Si le besoin est supérieur à 50 k\$, le Comité exécutif est responsable de l'autorisation. Lorsque le besoin est inférieur à ce montant, le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances ou le vice-recteur exécutif peuvent l'autoriser.

La réserve du Comité exécutif peut être ajustée à la hausse, si la subvention gouvernementale dépasse le montant prévu. Si la situation financière de l'institution est favorable, le Comité exécutif peut répartir cette réserve et en confier la gestion à une administratrice ou un administrateur.

#### Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances :

Réserves pour les autres membres du personnel enseignant pour diverses compensations, pour les libérations syndicales, pour les congés de maladie, de maternité et de perfectionnement des groupes d'emploi concernés.

Réserves pour le perfectionnement et le développement de toute catégorie de personnel, les primes à l'embauche et de rétention, les suppléments administratifs et les dégagements d'enseignement.

Appui aux conditions de succès

Appui à la recherche

#### Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation :

Budget de développement de la recherche

Réserve de développement stratégique de la recherche

#### Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes :

Enveloppes pour les divers programmes de soutien aux étudiantes et aux étudiants, pour le programme d'appui à l'innovation pédagogique, pour le développement de l'enseignement à distance et la formation continue.

#### Vice-rectorat exécutif :

Réserve pour développement et performance.

#### Service des finances :

Répartition de réserves faites en application des normes.

### FONDS DES IMMOBILISATIONS

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements imprévus, tels que la réserve de réaménagement et rénovation et la réserve de mobilier et équipement du Comité exécutif ou la réserve pour développement et performance. L'attribution des allocations d'une réserve relève de l'unité ou de l'administratrice ou de l'administrateur, suivant le cas.

#### Comité exécutif :

Les réserves peuvent être ajustées à la hausse si la subvention gouvernementale d'investissement dépasse celle prévue. Le Comité exécutif peut établir, à même ces réserves, une ou plusieurs enveloppes et en confier la gestion à une administratrice ou à un administrateur.

Le Comité exécutif a comme mandat d'apporter au budget les modifications nécessaires, dans le cas où la subvention gouvernementale serait inférieure à celle prévue.

#### Service de soutien à l'enseignement :

Réserve du programme d'appui à l'innovation pédagogique.

#### Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation :

Budget de développement de la recherche.

#### Vice-recteur exécutif :

Réserve pour développement et performance.

**Vice-recteur aux ressources humaines et aux finances :**

La réserve de mobilier et équipements est financée par le fonds de fonctionnement et est utilisée pour la réalisation d'un projet non prévu au budget initial et pour la révision budgétaire des fonds d'investissement étudiant (FIE), selon les contributions réelles des étudiantes et des étudiants. Ces ajustements budgétaires sont versés aux facultés conformément aux ententes conventionnées.

Le financement pour l'acquisition non prévue au budget initial de mobilier et d'équipements ou l'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet provient de la réserve correspondante et est autorisé par le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, si le virement requis est inférieur à 50 k\$, et par le Comité exécutif, si le virement requis est supérieur à ce montant.

**Vice-recteur aux ressources humaines et aux finances et Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation :**

Le Cadre de gestion des ressources immobilières prévoit les seuils et les processus d'approbation des projets immobiliers afin d'assurer une saine gouvernance des projets. Vous pouvez consulter le schéma du processus d'approbation des projets immobiliers à la section portant sur le fonds des immobilisations.

Les fonds de maintien des actifs des installations non subventionnées tels que le fonds de maintien des actifs du PEPS, le fonds de maintien des actifs du pavillon Louis-Jacques-Casault (portion occupée par BANQ) ainsi que le fonds de maintien des actifs de la Station agronomique de Saint-Augustin existent afin de garantir que les sommes nécessaires aux futurs travaux de rénovation seront disponibles au moment opportun.

La réserve pour les projets d'investissement non admissibles aux enveloppes budgétaires du MES peut financer des projets de réaménagement et rénovation ou des projets de mobilier et équipements, selon les dispositions de la présente annexe.

Tous les budgets des projets de réaménagement et rénovation sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets autorisés;
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet est viré dans la réserve ou le fonds d'origine;
- > Le budget prévu pour un projet non réalisé est retourné à la réserve ou au fonds d'origine;
- > Les soldes non utilisés des budgets réguliers sont reportés en fin d'exercice.

Pour l'ensemble des réserves des fonds de fonctionnement et d'immobilisations (volet mobilier et équipements), le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances fait périodiquement rapport au Comité exécutif de l'utilisation des budgets accordés.

Pour l'ensemble des réserves du fonds des immobilisations (volet réaménagement et rénovation), le Service des immeubles fait périodiquement rapport au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) de l'utilisation des budgets accordés.

---

## AUTRES AUTORISATIONS

### AVANCES DE FONDS

Le Service des finances est autorisé à accorder des avances de moins de 100 k\$ et le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, des avances de 100 k\$ et plus, sur la base d'une prévision de revenus supplémentaires de l'unité, non inscrits au budget.

Une marge de crédit de 2 M\$ est autorisée au Service des immeubles pour permettre la réalisation d'études ou d'expertises préalables au démarrage de projets plus complexes. Les dépenses sont ensuite affectées aux projets respectifs.

## TRANSFERTS ENTRE LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

Selon la règle budgétaire du MES concernant l'utilisation des subventions et leur transférabilité, lorsqu'un établissement universitaire décide de transférer une somme du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations pour un projet futur (réserve) ou au terme d'un projet pour lequel il n'a pas eu à utiliser la totalité de la somme allouée aux fins prévues, il peut révoquer sa décision initiale, et ce, en tout temps. Ces sommes ainsi retournées au fonds de fonctionnement peuvent être utilisées pour contribuer au financement de l'effort budgétaire, auquel cas l'établissement doit en informer le Ministère.

### VIREMENTS DE BUDGETS

Une unité peut effectuer des transferts budgétaires entre le budget de base et les classes considérées pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire (suivi budgétaire). Les transferts des enveloppes ciblées vers le budget de base ne sont pas permis.

Le Service des finances peut effectuer des versements ou des récupérations budgétaires en fonction de l'application de règles, normes ou décisions.

## BUDGETS SPÉCIAUX

Les budgets spéciaux du volet mobilier et équipements sont confiés à la gestion des unités concernées et sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets inscrits au budget; si la nature des besoins est modifiée par la suite, une autorisation du Service des finances est requise pour des montants inférieurs à 10 k\$ et du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances pour les sommes supérieures;
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet est reporté seulement avec une autorisation préalable;
- > L'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet peut être autorisé par le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances s'il est inférieur à 25 % du coût jusqu'à un maximum de 25 k\$ ou par le Comité exécutif, s'il est supérieur à ces critères. Si l'excédent des coûts n'est pas couvert en entier par ces instances, il devra être financé par le budget de l'unité concernée.

Ces budgets spéciaux sont inscrits au fonds de fonctionnement.



**Service des finances**

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant  
2345, allée des Bibliothèques  
Local 3560  
Université Laval  
Québec G1V 0A6  
418 656-3530  
[sf.ulaval.ca](http://sf.ulaval.ca)

---